



2013

Fédération Française de Baseball et Softball

2013

PROCES-VERBAUX *Janvier 2013*

Recueil des délibérations du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

Bureau Fédéral téléphonique Du 3 janvier 2013

Membres ayant participé à la téléconférence :
Philippe BOUCHARD, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Stephen LESFARGUES, Didier SEMINET.

Membre n'ayant pas participé: David MEURANT.

Conformément aux dispositions de l'article 47-1 du Règlement Intérieur, ce Bureau téléphonique a été convoqué 5 jours avant la date de la conférence téléphonique par courrier électronique adressé aux Membres du Bureau Fédéral, et l'ordre du jour ainsi que les documents nécessaires à l'examen des questions qu'il comporte ont été transmis en pièces jointes du dit courrier électronique.

Il est constaté que 4 de ses Membres y participant, le Bureau Fédéral, sous la Présidence de Monsieur Didier SEMINET, peut valablement délibérer par voie de téléconférence.

1. Assemblée Générale 2013

Le Bureau Fédéral arrête le décompte des voix pour l'Assemblée Générale Elective du 26 janvier 2013. Le décompte à ce jour est le suivant: 195 clubs pour 445 voix théoriques avec un quorum à 223 voix.

Le quorum définitif ne sera connu qu'après l'émargement des clubs à l'Assemblée Générale, dans la mesure où les clubs non à jour de leur cotisation 2013 ont la possibilité de régulariser leur situation sur place.

Concernant l'ensemble des documents nécessaires au bon déroulement de l'Assemblée Générale, le Bureau Fédéral décide que:

- Un envoi postal, composé de la convocation, de l'ordre du jour, du mandat, de la procuration, des candidatures, du compte de résultat et du bilan 2012 ainsi que du budget prévisionnel 2013, sera adressé aux clubs par courrier.

- Le reste des documents sera mis à disposition de tous les clubs sur le site internet de la Fédération.

Il sera demandé à un membre de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales d'assister à nouveau le Comité Directeur lorsque ce dernier se retirera pour élire en son sein le Président de la Fédération qui sera proposé au vote de l'Assemblée Générale.

2. Commission de Surveillance des Opérations Electorales

Le Président donne lecture du compte-rendu de la réunion de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales réunie le 2 janvier 2013 établissant la liste des candidats au Comité Directeur de la Fédération pour l'Assemblée Générale 2013.

La Commission a traité les 30 dossiers reçus et a déclaré 29 dossiers valides et 1 dossier invalide.

Candidatures valides:

Gaétan Alibert, Yves Blondel, Philippe Bouchard, Jamel Boutagra, Vincent Buisson, Fabien Carrette-Legrand, François Colombier, Philippe Denis, Michel Dussart, Grégory Fages, Arnaud Fau, Christophe Fersing, Sylviane Garcia, Olivier Keller, Franck Lecarpentier, Yves Meunier-Guttin-Cluzel, David Meurant, Jean-Marie Meurant, Benjamin Milgrom, Mark Moodley, Thomas Nagel, Christian Nault, Paul Nguyen, Thierry Raphet, Robin Roy, Didier Seminet, Andrew Strapec, Michel Touchard, Armand Varnat.

Candidature invalide:

Julien Freslon (hors délai).

Le Bureau Fédéral prend connaissance de cette liste et acte le Procès-verbal proposé par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales.

Le Bureau Fédéral demande que la liste soit diffusée sur le site internet de la Fédération et que l'ensemble des candidatures accompagnées des CV soit adressé par courrier à tous les clubs.

Comité Directeur Du 19 janvier 2013

Membres présents : Philippe BOUCHARD, Jamel BOUTAGRA, Michel DUSSART, Grégory FAGES, Stephen LESFARGUES, Didier SEMINET, Michel TOUCHARD.

Membres absents excusés : Tony BANTON, Serge BASTIEN, Yves BLONDEL, Vincent BUISSON, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Sylvain HERVIEUX, Franck LECARPENTIER, David MEURANT, Benjamin MILGROM, Marc WILLIAMSON.

Assistent également : François COLLET, Patrick TUGAULT.

Il est constaté que 7 Membres étant présents, le Comité Directeur peut valablement délibérer sous la présidence de Didier SEMINET.

1. Ouverture

La séance est ouverte à 14h30, au siège de la Fédération à Paris, sous la présidence de Didier SEMINET, Stephen LESFARGUES officiant comme Secrétaire de séance.

Le Comité Directeur, au nom de la Fédération, présente ses condoléances à la famille et aux proches de Geneviève LAVERGNE. La mère de Marc-Antoine et Thomas s'était fortement impliqué dans le baseball en Isère, notamment à Grenoble, dans les années 1990 et au début des années 2000.

2. Ordre du jour

Le Secrétaire de séance rappelle l'ordre du jour et propose ensuite au Comité Directeur de le compléter en y ajoutant le point suivant, conformément aux dispositions de l'article 36 al. 3 du Règlement Intérieur :

- Mérites Fédéraux

Le Comité Directeur approuve l'ordre du jour à l'unanimité.

3. Approbation des procès-verbaux des réunions du Comité Directeur du 15.12.12 et du Bureau Fédéral des 03.01.13

Le Secrétaire de séance donne lecture des procès-verbaux des réunions du Comité Directeur du 15.12.12 et du Bureau Fédéral du 03.01.13.

Le Comité Directeur est saisi par le Paris UC pour une modification de l'intitulé de l'entente Paris UC / Paris Patriots, demandées pour toutes les catégories et tous championnats dans le procès-verbal du Comité Directeur du 15 décembre 2012 :

« Paris UC / Patriots de Paris, droits sportifs au Paris UC, toutes catégories et avec dérogation accordée par le Comité Directeur pour l'Equipe engagée en Championnat de France de Nationale 1, »

Par :

« Paris UC / Patriots de Paris, droits sportifs au Paris UC, toutes catégories et avec dérogation accordée par le Comité Directeur les équipes engagées en Championnat de France de D1, D2, N1 et N2, et ce dans l'attente des assemblées générales de fusion de ces deux clubs. »

Le Comité Directeur approuve les procès-verbaux à l'unanimité sous réserve de la modification précitée.

4. Vie Fédérale

Affiliations :

Le Comité Directeur prononce de l'affiliation des clubs suivants :

BC de Coutances « Les Vikings », Président Franck François, siège social 1 Allée du Pré Neuf, 50200 Coutances, n° d'affiliation 050010.

Gandhi Jis CC, Président Arvind Ahire, siège social 12 rue de la Fayette, 75009 Paris, n° d'affiliation 075043.

Radiations :

Le Comité Directeur prononce la radiation des clubs suivants ne correspondant aux conditions définies aux articles 3 et 4 des Règlements Généraux :

Paris Softball Club, n° d'affiliation 075037, dissolution et absorption par le BCF.

Atomixtes de Braud Saint-Louis, n° d'affiliation 033016.

Rattachements :

Le Comité Directeur autorise les rattachements suivants :

- Compiégnois Baseball Club « les Marlins », Ligue de Picardie, baseball 15U et 19 ans et +, championnat régional Nord-Pas-de-Calais.
- Tournai Celtics (club belge), baseball 15U, championnat régional Nord-Pas-de-Calais, sous réserve de l'accord de la fédération belge de baseball.

Demande d'autorisation pour évoluer dans le championnat allemand :

Le Comité Directeur est saisi d'une demande de renouvellement d'autorisation de jouer dans le championnat allemand présentée par le FC Mulhouse Baseball pour son équipe senior.

Le Comité Directeur décide d'autoriser le FC Mulhouse Baseball à évoluer dans le championnat allemand sous condition d'engager une ou plusieurs autres équipes dans les championnats Grand-Est.

Autorisation de Tournois :

Le Comité Directeur autorise les tournois suivants :

- Tournoi de préparation des French Cubs de Chartres, baseball 19 ans et +, les 16 et 17 mars 2013 à Gellainville.
- Tournoi de Pâques des French Cubs de Chartres, softball mixte 20 ans et +, les 30 et 31 mars 2013.
- BEST, baseball 19 ans et +, organisé par les Barracudas de Montpellier à Montpellier le 8 mars 2013.
- Riviera Winter Cup, baseball 15U, organisé par le CO Valbonne à Valbonne le 20 janvier 2013.

Ressources Humaines :

Le Président SEMINET explique au Comité Directeur que Mme PARRA-SCHIESTEL a accompli un travail absolument remarquable en réussissant à arrêter les comptes de la Fédération en des délais extrêmement courts, et fait part au Comité Directeur de son souhait de voir celle-ci récompensée par le versement d'une prime de 1.000€ net à son profit.

Le Comité Directeur accepte cette proposition à l'unanimité.

Assemblée Générale :

Suite à l'impossibilité de présenter les comptes 2012 arrêtés dans les délais impartis pour l'Assemblée Générale du 26 janvier 2013, le Comité Directeur décide de convoquer une Assemblée Générale ordinaire réunie à titre extraordinaire le 9 ou le 16 mars 2013, en fonction des disponibilités de salle, afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Etablissement d'une feuille de présence, appel des membres,
- 2) Rapport du Commissaire aux Comptes,
- 3) Approbation des comptes,
- 4) Remplacement des membres du Comité Directeur ayant ouvert vacance,
- 5) Adoption des modifications apportées aux Statuts et Règlements de France Cricket,
- 6) Examen des vœux, suggestions, interpellations et questions diverses,

Le Comité Directeur informera les Clubs de la date et du lieu de l'Assemblée Générale dès que possible.

5. Arrêté des Comptes 2012

Le Trésorier Général donne lecture des résultats définitifs de l'exercice 2012. Celui-ci fait apparaître un total de recettes de 1.061.513,56 €, un total de dépenses de 1.024.709,82 €, un résultat d'exploitation de 74.170,69 €, un résultat financier de - 4.634,07 €, un résultat exceptionnel de - 24.732,88 € et par conséquent un excédent de 44.803,74 €.

Le Comité Directeur arrête ces comptes et demande au Commissaire aux Comptes d'établir son rapport sur les comptes ainsi arrêtés.

Le Comité Directeur décide de joindre les comptes arrêtés à l'envoi du procès-verbal de cette réunion aux clubs.

6. Mérites Fédéraux

Michel TOUCHARD présente la liste des mérites fédéraux 2012 proposée à l'Assemblée Générale 2013:

- Trophée sportif baseball : Patrice BRIONES (Pessac Panthères)
- Trophée sportif softball : Céline LASSAIGNE (Toulon Comanches)
- Trophée meilleur jeune baseball : Fabian KOVACS (CO Valbonne) et Clifford HEBERDEN (CO les Ulis)
- Trophée meilleur arbitre : Fabien CARRETTE-LEGRAND (AFCAM trophée arbitrage élite baseball)
- Trophée arbitre espoir : Dany MOULART (AFCAM arbitre espoir)
- Mérite dirigeant : Armand VARNAT (Ligue Rhône-Alpes)
- Mérite entraîneur : Franck DIDOT et Bruno LAMONACO (La Vallée du Gapeau Renards)
- Mérite scorage : Stéphanie RAULET (CFSS)
- Mérite bénévole : Alain MARCHI (Responsable péréquations et Trésorier Ligue PACA)
- Mérite club : ROUEN Huskies
- Mérite ligue : BOURGOGNE

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la proposition de Michel TOUCHARD.

7. Divers

Saisi par une lettre cosignée de 4 clubs évoluant en Championnat de France de Division 1, le Comité Directeur décide de convoquer tous les représentants des clubs de Division 1, les représentants de l'arbitrage et du scorage, le samedi 26 janvier 2013 à 8h à l'Hôtel Mercure Paris Porte de Versailles afin de venir présenter leur revendication et permettre au Comité Directeur de prendre une décision définitive sur le calendrier 2013.

Comité Directeur Du 26 janvier 2013 (9h00)

Membres présents : Tony BANTON, Serge BASTIEN, Philippe BOUCHARD, Jamel BOUTAGRA, Vincent BUISSON, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Michel DUSSART, Grégory FAGES, Franck LECARPENTIER, Stephen LESFARGUES, David MEURANT, Benjamin MILGROM, Didier SEMINET, Michel TOUCHARD.

Membres absents excusés : Yves BLONDEL, Sylvain HERVIEUX, Marc WILLIAMSON.

Assistent également : Jean-Marc SEURIN, Jean-Marie MEURANT.

Il est constaté que 14 Membres étant présents, le Comité Directeur peut valablement délibérer sous la présidence de Didier SEMINET.

1. Ouverture

La séance est ouverte à 9h00, à l'hôtel Mercure Paris Porte de Versailles, sous la présidence de Didier SEMINET, Stephen LESFARGUES officiant comme Secrétaire de séance.

Le Comité Directeur, au nom de la Fédération, présente ses condoléances à la famille et aux proches de Frédéric Hanvi, international français. Son père est décédé cette semaine et la Fédération se joint à la douleur de Frédéric en ces moments difficiles.

2. Ordre du jour

Le Secrétaire de séance rappelle l'ordre du jour et propose ensuite au Comité Directeur de le compléter en y ajoutant le point suivant,

conformément aux dispositions de l'article 36 al. 3 du Règlement Intérieur :

- Mérites Fédéraux

Le Comité Directeur approuve l'ordre du jour à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 19.01.13

Le Secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 19.01.13.

Le Comité Directeur approuve le procès-verbal à l'unanimité.

4. Décompte des voix pour l'Assemblée Générale 2013

Le quorum ne sera connu qu'après émargement des clubs à l'Assemblée Générale, dans la mesure où les clubs non à jour de leur cotisation 2013 ont la possibilité de régulariser leur situation sur place. Le nombre total de voix est de 445 avec un quorum à 223 voix.

En tenant compte uniquement des clubs à jour de leur cotisation ce nombre de voix est porté à 424 avec un quorum à 212 voix.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité ce décompte.

5. Vie Fédérale

Assimilations:

Le Comité Directeur valide à l'unanimité l'assimilation des joueurs suivants:

- Ian Waddelow, licence 30476, anglais, club des Raiders d'Eysines.
- Francisco Kiaty, licence 30471, dominicain, club des Raiders d'Eysines.

Demande d'autorisation pour évoluer dans le championnat allemand :

Le Comité Directeur est saisi d'une demande de renouvellement d'autorisation de jouer dans le championnat allemand présentée par le Strasbourg Université Club. Le Club rappelle son investissement en faveur du développement de la pratique en Alsace et dans le Grand-Est.

Le Comité Directeur décide d'autoriser le Strasbourg Université Club à évoluer dans le championnat allemand sous condition de continuer à œuvre pour le développement de la pratique en

Alsace et d'engager une ou plusieurs autres équipes dans les championnats Grand-Est.

Autorisation de Tournois :

Le Comité Directeur autorise l'ASBOT à participer à une série de matchs amicaux en baseball 19 ans et + à Barcelone (Espagne) les 2 et 3 mars 2013.

Entente :

Le Comité Directeur approuve l'entente suivante:

- La Force / Pineuilh, softball 19 ans et +, droits sportifs à La Force, championnat régional Aquitaine.

6. CF Règlementation

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la modification de l'article 26 des Règlements Généraux relatif aux modalités de prêt d'un joueur ou d'une joueuse.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la liste des balles et battes officielles 2013 proposée par la Commission Nationale Sportive Baseball.

7. Mérites Fédéraux

Le Comité Directeur ajoute à la liste des Mérites Fédéraux votée le 19 janvier 2013 les récompenses suivantes:

- Mérite joueuse softball: Sarah BENCHALI
- Trophée exceptionnel: SENART Templiers
- Mérite exceptionnel: Marc DALIBART

8. Divers

Calendrier du Championnat de France de Division 1 2013:

Suite à la demande de modification du calendrier émanant de quatre clubs, un accord est trouvé en accord avec l'ensemble des Présidents des clubs de Division 1.

La saison régulière débute le 31 mars 2013 (au lieu du 24). Elle se termine le 21 juillet, les 1/4 de finales se jouant le 28 juillet. Les 1/2 finales et finales débiteront le 17 août (au lieu du 24) et se termineront le 8 septembre, la trêve estivale est réduite à 2 semaines.

Les matchs des Pôles des 14 et 21 juillet seront joués le 26 mai et les matchs de Rouen et Sénart impactés par les Coupes d'Europe des 9 et 23 juin seront respectivement joués les 5 et 26 mai.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité ces modifications.

Challenge de France 2013-2016:

Stephen LESFARGUES présente la formule du Challenge de France pour l'olympiade 2013-2016. La compétition se déroule au format double élimination, les deux vainqueurs de poule s'affrontant en finale pour le titre. Cette formule annule les matchs sans enjeu que l'on peut rencontrer dans les phases de poule en round robin et permet de rehausser le niveau et l'intérêt de la compétition dès le premier match du jeudi.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité la formule proposée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10h00 par le Président SEMINET qui tient à remercier l'ensemble des membres du Comité Directeur pour leur collaboration durant cette olympiade et souhaite bonne continuation à la prochaine équipe dirigeante.

Assemblée Générale Du 26 janvier 2013

L'an deux mille treize le 26 janvier à 10 heures, les Membres de la Fédération Française de Baseball et Softball se sont réunis sur convocation du Comité Directeur, à l'Hôtel Mercure Vaugirard Porte de Versailles, 69 Boulevard Victor, 75015 PARIS.

Après avoir accueilli les participants à cette Assemblée Générale Ordinaire, le Président Didier SEMINET ouvre la séance à 10h45 et rappelle que l'Assemblée Générale est amenée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1° Etablissement d'une feuille de présence, appel des membres,
- 2° Ratification du procès-verbal de la précédente Assemblée Générale,
- 3° Rapport d'activité du Comité Directeur :
 - Rapport moral,
 - Rapport de la Direction Technique Nationale,
 - Rapport d'activité des Commissions Fédérales,
 - Rapport de l'Association France Cricket,
- 4° Rapport du Commissaire aux Comptes et du Trésorier,
- 5° Approbation des comptes,
- 6° Approbation du budget,
- 7° Renouvellement du Comité Directeur et Election d'un Président,
- 8° Examen des vœux, suggestions, interpellations et questions diverses.

1. Etablissement d'une feuille de présence, appel des membres

Le Président SEMINET fait constater que les Membres présents ou régulièrement représentés représentent ensemble 301 voix et 103 clubs et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

2. Ratification du procès-verbal de la précédente Assemblée Générale

Le procès-verbal des Assemblées Générales des 10 et 31 mars 2012 est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport d'activité du Comité Directeur

Le Président SEMINET donne lecture du Rapport Moral et invite ensuite les Membres présents à se prononcer sur les rapports suivants :

- Rapport de la Direction Technique Nationale,
- Rapport d'activité des Commissions Fédérales,
- Rapport de l'Association France Cricket.

4. Rapport du Commissaire aux Comptes

Le Président indique que les comptes n'ayant pas été arrêtés dans les délais impartis, le Commissaire aux Comptes n'a pu établir son rapport et que l'Assemblée Générale se réunira le 16 mars 2013 à l'INSEP afin de les voter.

Une motion est déposée par l'Assemblée Générale afin de reporter le vote du Budget et du Quitus 2013 à l'Assemblée Générale du 16 mars 2013.

Celle-ci est adoptée par 252 voix pour, 3 voix contre et 46 abstentions.

5. Hommages

Le Président présente, au nom de la Fédération, ses condoléances aux proches et à la famille de Frédéric HANVI, son père étant décédé récemment, ainsi qu'à celles de Jacques TUFFREAUD et Fleur EDGERTON. Une minute de silence est respectée en leur honneur.

6. Renouvellement du Comité Directeur

Le Président SEMINET informe l'Assemblée Générale qu'Olivier KELLER a retiré sa candidature et qu'il y a donc 29 candidats soumis au suffrage de l'Assemblée. Le Président rappelle qu'un poste est réservé au titre du Médecin, un au titre de l'Association France Cricket et deux au titre du Collège Féminin. Pour ce dernier collège, où une seule femme est candidate, il sera procédé à un appel à candidature pour le deuxième poste en vue de l'Assemblée Générale du 16 mars 2013.

Chaque candidat est invité à se présenter pendant 3 minutes, en commençant par ceux dont le nom de famille commence par la lettre G (lettre tirée au sort).

Il est procédé au vote du 1er tour après que les consignes de vote aient été données.

Résultats du vote :

Nom	Prénom	Voix	Résultat
CARETTE-LEGRAND	Fabien	281	Elu
GARCIA	Sylviane	278	Elu
MOODLEY	Mark	265	Elu
BLONDEL	Yves	253	Elu
BOUCHARD	Philippe	201	Elu
DUSSART	Michel	196	Elu
ROY	Robin	190	Elu
SEMINET	Didier	188	Elu
VARNAT	Armand	174	Elu
RAPHET	Thierry	171	Elu
MEURANT	David	167	Elu
NAGEL	Tomas	159	Elu
NGUYEN	Paul	157	Elu
MILGROM	Benjamin	154	Elu
FAGES	Grégory	153	Elu
COLOMBIER	François	151	Elu
LECARPENTIER	Franck	147	Elu
MEURANT	Jean-Marie	146	Elu
BUISSON	Vincent	145	Elu
BOUTAGRA	Jamel	142	Non Elu
FERSING	Christophe	142	Non Elu
NAULT	Christian	141	Non Elu
FAU	Arnaud	140	Non Elu
STRAPEC	Andrew	127	Non Elu
TOUCHARD	Michel	123	Non Elu
MEUNIER-GUTTIN-CLUZEL	Yves	111	Non Elu
ALIBERT	Gaétan	110	Non Elu
DENIS	Philippe	105	Non Elu

Tous les postes ayant été pourvus, il n'est pas procédé à un second tour.

Le Comité Directeur ainsi constitué se retire afin de proposer une président à l'Assemblée Générale.

Comité Directeur Du 26 janvier 2013 (15h45)

Membres présents : Yves BLONDEL, Philippe BOUCHARD, Vincent BUISSON, Fabien CARETTE-LEGRAND, François COLOMBIER, Michel DUSSART, Grégory FAGES, Sylviane GARCIA, Franck LECARPENTIER, David MEURANT, Jean-Marie MEURANT, Benjamin MILGROM, Mark MOODLEY, Tom NAGEL, Paul NUGYEN, Thierry RAPHET, Didier SEMINET, Robin ROY, Armand VARNAT.

Assistent également : François COLLET, Patrick TUGAULT.

Il est constaté que 19 Membres étant présents, le Comité Directeur peut valablement délibérer sous la présidence de Didier SEMINET.

La séance est ouverte à 15h45, à l'hôtel Mercure Paris Porte de Versailles, par le doyen d'âge du Comité Directeur, Jean-Marie MEURANT.

Election du Président

Didier SEMINET est le seul candidat.

Résultat du vote: 14 voix pour, 3 contre et 2 abstentions.

Le Président d'honneur Patrick TUGAULT propose au Comité Directeur de choisir dès à présent le Secrétaire Général et le Trésorier Général en son sein avant de retourner devant l'Assemblée Générale. Le Comité Directeur donne son accord.

Election du Secrétaire Général

Michel DUSSART est le seul candidat.

Résultat du vote: 15 voix pour, 2 contre et 2 nuls.

Election du Trésorier Général

Philippe BOUCHARD est le seul candidat.

Résultat du vote: 17 voix pour, 2 nuls.

Le Président propose au Comité Directeur de se réunir le 10 février 2013. Les cinq postes restant au Bureau Fédéral seront pourvus lors de ce Comité Directeur.

Le Comité Directeur se retire afin de présenter Monsieur Didier SEMINET au vote de l'Assemblée Générale.

Assemblée Générale Du 26 janvier 2013 (16h15)

A l'issue du vote, le Comité Directeur propose Monsieur Didier SEMINET par 14 voix pour, 3 contre et 2 abstentions.

Didier SEMINET est élu **Président avec 180 voix pour, 98 contre et 1 abstention.**

A l'issue de son élection, le Président prend la parole pour remercier l'assemblée de la confiance qui lui a été faite et remercie les membres sortants.



2013

Fédération Française de Baseball et Softball

2013

PROCES-VERBAUX *janvier 2013*

Recueil des délibérations du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

ANNEXE REGLEMENTATION DU COMITE DIRECTEUR DU 26 JANVIER 2013

Cette annexe a été établie dans le respect des décisions prises par le Comité Directeur du 26 janvier 2013: Procès-verbal point VI CF Règlementation.

ANNEXE 1. REGLEMENTS GENERAUX

Préparée par la CNSS et votée par le Comité Directeur du 26 janvier 2013

Exposé des motifs : Harmonisation du texte qui aujourd'hui est contradictoire, puisqu'il précise :

- d'une part, que le prêt peut-être demandé avec une date de fin de prêt (2^{ème} alinéa), et qu'une nouvelle demande de prêt ne peut être demandée qu'après un délai de 8 mois courant de la date à laquelle son premier prêt a pris effet (8^{ème} alinéa)

- d'autre part, qu'un prêt est accordé jusqu'au 31 décembre de l'année considérée (12^{ème} alinéa).

La nouvelle rédaction entérine qu'un prêt peut être, soit à date, soit pour la saison sportive et validé jusqu'au 31 décembre.

Article 26 : Modalités du Prêt de Joueur ou de Joueuse.

Le prêt est le fruit d'un accord formel entre un joueur ou une joueuse, leur Club d'origine, appelé Club Prêteur, et le Club dans lequel ils vont pratiquer, appelé Club Emprunteur.

La demande de prêt doit être motivée au moins par le joueur ou la joueuse prêté et le Club Prêteur, et comporter la date de fin de Prêt.

Le Prêt doit avoir pour objectif principal de permettre au joueur ou à la joueuse de pratiquer, dans le Club Emprunteur, dans une Discipline ou une Catégorie d'Age, n'existant pas dans le Club d'origine pour lequel la Fédération a homologué la licence du joueur ou de la joueuse.

Par dérogation aux dispositions de l'alinéa qui précède, les joueurs et joueuses stagiaires des Pôles France et des Pôles Espoirs ou inscrits sur les listes ministérielles de sportifs de haut niveau, peuvent contracter un prêt, dans la discipline pour laquelle ils sont inscrits dans ces pôles ou sur les listes ministérielles de sportifs de haut niveau, avec quelque Club que ce soit. Ils ne sont pas comptabilisés dans le nombre des prêtés.

Par dérogation aux dispositions du 3^{ème} alinéa du présent article, les joueurs ou joueuses titulaires d'une licence Softball ou Baseball compétition dans un Club, et n'ayant pas déjà fait l'objet d'un prêt entre clubs la même année, peuvent faire l'objet d'un seul prêt par saison, pour 1 seul autre Club afin d'y pratiquer le Softball mixte en compétition ; à la condition que leur Club d'origine fasse parvenir à la Commission nationale ou régionale concernée son intention écrite de ne pas engager d'équipe de Softball mixte en compétition 1 mois avant le début de la compétition considérée. Ces joueurs ou joueuses ne sont pas comptabilisés dans le nombre des prêtés.

Cette dérogation n'est pas applicable aux joueurs titulaires d'une licence Baseball dans un club et faisant déjà l'objet d'un prêt à un autre Club afin d'y pratiquer le Softball masculin et/ou mixte.

En aucun cas un Prêt ne peut être conclu pour déguiser ou éviter une Mutation.

Un joueur ou une joueuse qui a bénéficié d'un prêt ne peut déposer une nouvelle demande de prêt avant un délai de huit mois, courant de la date à laquelle son premier prêt a pris effet.

Le joueur ou la joueuse qui désire bénéficier d'un prêt demande à son Club de destination (Club recevant) d'enregistrer sa demande de prêt via le logiciel de licence « iClub » de la Fédération.

Le Club de destination imprime l'état récapitulatif puis le joueur ou la joueuse signe et renvoie ce formulaire à la Fédération en Recommandé avec Accusé de Réception, accompagné d'un chèque émis par le Club bénéficiant du prêt, représentant le montant du droit de prêt défini

annuellement par le Comité Directeur.

La demande de prêt est acceptée par le Secrétaire Général dès le versement du montant du droit de prêt défini annuellement par le Comité Directeur fédéral.

Le prêt est accordé pour une seule saison sportive et jusqu'au 31 décembre de l'année considérée, à compter de la date de la décision du Secrétaire Général, à l'exception des prêts pour lesquels il a été déterminé une date de fin de prêt conformément aux dispositions du second alinéa du présent article..

Un seul renouvellement de prêt est autorisé de manière consécutive, et à la condition que le Club Emprunteur soit différent de celui pour lequel avait été délivrée la première autorisation de prêt.

Par dérogation aux dispositions de l'alinéa qui précède, les joueurs et joueuses stagiaires des Pôles France et des Pôles Espoirs ou inscrits sur les listes ministérielles de sportifs de haut niveau, peuvent renouveler leurs prêts, dans la discipline pour laquelle ils sont inscrits dans ces Pôles ou sur les listes ministérielles de sportifs de haut niveau, pour un même Club, ou pour un autre Club, pendant toute la période de leur présence dans ces pôles ou sur les listes ministérielles de sportifs de haut niveau. Ces joueurs ou joueuses ne sont pas comptabilisés dans le nombre des prêtés.

Par dérogation aux dispositions du 13^{ème} alinéa du présent article pour le Softball mixte le renouvellement de prêt d'un joueur ou d'une joueuse titulaires d'une licence Softball ou Baseball compétition dans un Club, peut être effectué vers le Club pour lequel avait été délivrée la première autorisation de prêt, ou vers un Club différent (un seul prêt annuel), plusieurs années de suite. Ces joueurs ou joueuses ne sont pas comptabilisés dans le nombre des prêtés.

Les demandes de renouvellement sont effectuées selon les mêmes modalités que pour la demande initiale. Les accords de prêt peuvent être conclus à tout moment de l'année. Durant la période officielle de championnat, les demandes de prêts ne peuvent être accordées via le logiciel de licence « iClub » de la Fédération moins de 48 heures avant le début d'une rencontre au cours de laquelle, un joueur ou une joueuse prêtée issu de ces demandes, devrait participer. (Le cachet de la poste faisant foi). Dès que le Secrétariat Général a statué définitivement sur ces demandes de prêts, celui-ci publie sur le logiciel de licence « iClub » de la Fédération la liste de toutes les demandes accordées. Cette liste fait apparaître la date de la demande, la date de la décision, les noms, prénoms et la date de naissance du joueur ou de la joueuse concerné, la discipline, le numéro du Club quitté, le numéro du Club recevant, et pour les demandes rejetées, la motivation ayant amenée à leur rejet.

ANNEXE 2 - Listes des balles et battes officielles 2013

Préparées par la CNSB et votées par le Comité Directeur du 26 janvier 2013

 Tél : 01.44.68.89.30 Fax : 01.44.68.96.00 Email : ffbsc@ffbsc.org	Circulaire Sportive 2013/4	Adoption : CD 26/01/13
	BATTES OFFICIELLES BASEBALL 2013	Entrée en Vigueur : Janvier 2013
		1 Page

CHAMPIONNATS NATIONAUX DE BASEBALL

1. Akadema	18. Glomar	35. Old Hickory
2. Asics (Rawlings)	19. HiGold	36. Phoenix
4. B 45	20. Hoosier	37. Prairie Sticks
4. Brett Bros. (incl. Boa)	21. Iron Wood	38. Rawlings
5. BWP	22. Journeyman	39. RockBats
6. Carolina	23. kR3 Bats	40. Route 66 Klubs
7. Controlling the Game	24. Kai bat	41. Sam Bat
8. D-Bat	25. Kubota Slugger	42. SSK
9. Dash Bats	26. Lacasse Bats	403 Striker
10. DC-Bats	27. Louisville Slugger	44. Superior Bat
11. Detrolam	28. Marucci	45. Sure Play (SP)
12. Descente	29. Mash Bat	46. Taku
13. Diablo Bats	30. Mattingly Sports	47. Tuff (X Bat)
14. Dinger Bats	31. Max Bat	48. Xanas
15. Easton	32. Mine Bats	49. Yaya bats
16. FONZA Bats	33. Mizuno	50. Zett
17. Franklin	34. Nike	51. Zinger

Battes Officielles en bois

Anderson Bridges	Models 200,210,220 or 230	
Baum Bat	AAA Pro Model	Batte composite
Brett Bros.	Stealth or Bomber	Bois laminé
Bat Company		
ComBat	MC 105, Backbone	Batte composite
Dash Bats		Batte composite
De Marini (Wilson)	DX Pro Maple	Batte composite
Detrolam	SR	Bois laminé bambou
Kai Bat	Type C-Max	Lustenau, Austria
KR3 Inc	kR3	Batte composite
Louisville Slugger	MTPX C271, TPXM110B, TPXC271, TPXT141	
Mine Bats	Next	Batte composite
Mizuno		Batte composite
RocksBats		Bois laminé
Young Bat Company	360WOOD4	Bois laminé

CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES

AAA	34 pouces maximum	Barrel 2 5/8 à 2 3/4	Ratio taille/poids entre 0 et 3
AA	33 pouces maximum	Barrel 2 5/8	Ratio taille/poids entre -5 et -10
A	32 pouces maximum	Barrel 2 1/4	Ratio taille/poids entre -10 et -13
Rookie	28 pouces maximum	Barrel 2 1/4	Ratio taille/poids entre -10 et -13 Teeball
	26 pouces maximum	Barrel 2 1/4	Ratio taille/poids entre -10 et -13
Beeball Rookie	28 pouces maximum	Barrel 2 1/4	Ratio taille/poids entre -10 et -13
Beeball Teeball	26 pouces maximum	Barrel 2 1/4	Ratio taille/poids entre -10 et -13

CHAMPIONNATS UNSS

Battes de 32 pouces maximum	Barrel 2 1/4	Ratio taille/poids entre -10 et -13
-----------------------------	--------------	-------------------------------------

 Tel : 01.44.68.89.30 Fax : 01.44.68.96.00 Email : ffbsc@ffbsc.org	Circulaire Sportive 2013/3	Adoption : CD 26/01/2013
	BALLES OFFICIELLES BASEBALL 2013	Entrée en vigueur : Février 2013
		1 Page

CHAMPIONNATS NATIONAUX DE BASEBALL

- Lace 12
- Wilson A 1030
- Barnett OL1
- Covee CD 1010
- Macron

CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES DE BASEBALL

- AA Kenko World A de 9 pouces
- A Kenko World B de 8 pouces ½
- Rookie Kenko World C ou de type gonflable de 8 pouces
- Teeball Kenko de type gonflable de 8 pouces
- Beeball Rookie Kenko de type gonflable de 8 pouces
- Beeball Teeball Kenko de type gonflable de 8 pouces

CHAMPIONNATS UNSS

- Lace en cuir de type « molle » de 9 pouces



2013

Fédération Française de Baseball et Softball

2013

PROCES-VERBAUX Février/Mars 2013

Recueil des délibérations du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

Comité Directeur Du 10 février 2013

Membres présents : Yves BLONDEL, Philippe BOUCHARD, Fabien CARRETTE-LEGRAND, François COLOMBIER, Michel DUSSART, Sylviane GARCIA, Franck LECARPENTIER, David MEURANT, Jean-Marie MEURANT, Mark MOODLEY, Tom NAGEL, Thierry RAPHET, Didier SEMINET, Robin ROY, Armand VARNAT,

Absent excusés: Paul NGUYEN, Benjamin MILGROM, Vincent BUISSON, Grégory FAGES.

Il est constaté que 15 Membres étant présents, le Comité Directeur peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 14h00, au CISP RAVEL, sous la présidence de Didier SEMINET.

- **Formation du Bureau :**

Les propositions sont les suivantes :

- Fabien CARRETTE-LEGRAND
Vice Président. 15 voix pour.
- Robin ROY
Vice Président. 15 voix pour.
- David MEURANT
Vice Président. 14 voix pour 1 abstention.
- François COLOMBIER
Secrétaire Gal. Adjoint. 15 voix pour.
- Paul NGUYEN
Trésorier Gal. Adjoint. 15 voix pour.

- **Approbations** du procès verbal des Comités Directeurs du 26 janvier 2013 : Validation à l'unanimité.

- **Vie Fédérale :**

Organigramme: Un fait : il n'y a pas d'organigramme du fonctionnement fédéral, une lacune qui est comblée. L'organigramme est présenté en annexe de ce PV. Il sera sur le site fédéral.

Il donne une vision des tâches dédiées et réparties à chacun afin d'obtenir un résultat d'ensemble.

Le service civique : aide aux Club, voir la fiche explicative sur le site fédéral.

Affiliation : Le Comité Directeur prononce l'affiliation du Club 'Les Dragons' de Cugnaux sous le n° 031017 ; son Président Edison GARCIA MARTINEZ, déclare le siège social au 5 rue du Béarn 31270 Cugnaux.

Assimilation de Mme CONSIGLIO Elena licenciée depuis 2007 du Club BCF.

Ententes : Les Clubs Bas Normands: Caen, Cherbourg, Coutances, Honfleur, Moyon et St Lô.

Et les Clubs Hauts Normands : Dieppe, Les Andelys, Louviers, Rouen et Le Havre.

Les deux Ligues cogèrent un Championnat supra Régional toutes catégories. Il manque l'acceptation du Club du Havre et l'accord signé de la Basse Normandie. La CNJ a réclamé auprès de cette dernière.

La Ligue d'Aquitaine, du Nord Pas de Calais et la Bourgogne ont également déposés des demandes, elles sont étudiées par la CNJ pour validation.

Un tableau en annexe définit ces ententes.

En softball féminin catégorie plus 19, il avait été accepté l'entente Limeil et Noisy le Grand, cette

12

demande est surenchérit en ajoutant Evry le CD la valide.

Autorisations de Tournoi : Le Toulouse Winter Games par le stade toulousain les 02 et 03 mars 2013, Le Comité donne son accord avec la condition de souscrire des cartes découvertes de la part des non licenciés (5€).

Toulon se rend en à Bollate (Italie) pour un tournoi International avec l'accord du Comité Directeur.

Le Tournoi International des Taupes au Parc du Tremblay organisé par Les Bandits de Nogent sous la responsabilité de Tom NAGEL les 06 et 07 juillet 2013. Participent l'Allemagne et l'Italie.

Règlement sportif régional : Pour rappel les modalités des dits règlements ne peuvent interférer avec les RGES fédéraux. La Ligue Pays de Loire gère un tournoi supra régional Softball mixte balle rapide. Son règlement est en contradiction avec nos RGES. Les rencontres normales de Softball sont de 7 manches.

Article 6 : Un match s'arrête à la dernière demi manche lorsque l'équipe recevante (home team) mène au score.

Article 9 : La gestion des feuilles de match et de scores est assurée par l'équipe recevante article 22.05.02 à 03 et 23.04.02 des RGES. Il doit être établi un Iroster.

Softball : Les questions concernant les demandes de modifications Softball ne sont pas traitées du fait de l'absence de représentants.

Actualité :

Didier SEMINET se rend au congrès de la CEB à BLED (Slovénie).

Le 16 mars 2013 à L'INSEP est programmée une AG Ordinaire à titre Extraordinaire pour présenter les comptes 2012, le budget prévisionnel 2013 et demander le quitus.

Calendrier des CD : Il est prévu un planning des quatre prochains CD le troisième samedi du mois Sauf exception pour décembre 2013.

Samedi 18 mai

Samedi 20 juillet

Samedi 19 octobre

Samedi 14 décembre

DTN : Jean Marc SEURIN ne renouvelle pas son mandat. Un courrier du ministère parvenu le 04 février nous interpelle pour connaître le profil du

poste avec réponse avant fin janvier !
Le profil souhaité s'appuie sur les critères suivants :
Sport pour le plus grand nombre: définition politique sportive.

Développement du Haut niveau : animation, coordination.

Améliorer l'encadrement et mettre en adéquation territoire et encadrants.

La prévention médicale: contrôler le suivi des sportifs.

L'emploi, un cadre risque de nous être retiré par le ministère.

Le scorage des pôles en D1 : Sur ce questionnement, il paraît logique que le Club recevant les pôles fournisse le scoreur (indemnité par le pôle) et gère l'administration du match. Sinon une liste des scoreurs sera fournie aux managers des pôles.

Charte réclamée par le ministère : Le contenu de cette charte traite des discriminations :

Telles qu'Homophobie, xénophobie, sexisme, et de la violence sur les terrains.

Commissions : Les Présidents de commissions après présentation et proposition par le Président, sont soumis aux votes du Comité Directeur. (15 voix).

Commission national sportive Baseball : Jean Marie MEURANT est élu à l'unanimité.

Commission national arbitrage Baseball : Fabien CARRETTE-LEGRAND est élu à l'unanimité.

Commission fédérale financière : Andrew STRAPEC est élu 13 pour 2 abstentions

Commission fédérale financière : Thierry BARDAUD est élu 14 pour 1 abstention.

Commission fédérale jeunes : Thierry RAPHET est élu 14 pour 1 abstention.

Commission fédérale femme & sport : Sylviane GARCIA est élue à l'unanimité.

Commission fédérale scolaire & universitaire : Armand VARNAT est élu à l'unanimité.

Commission national arbitrage Softball : François MAYS est élu 13 pour 2 abstentions.

Commission fédérale Discipline : Gérard MOULIN est élu à l'unanimité.

Commission fédérale sport handicap : Tom NAGEL élu à l'unanimité.

Commission fédérale juridique : Noémi CHEVALIER élue à l'unanimité.

Commission fédérale communication : François COLOMBIER élu à l'unanimité.

Commission fédérale développement : Christophe FERSING élu à l'unanimité.

Commission fédérale médicale : Yves BLONDEL élu à l'unanimité.

Commission fédérale formation : Vincent BUISSON élu à l'unanimité.

Commission national sportive Softball :
Benjamin MILGROM élu à l'unanimité.

Commission fédérale terrain : Sylvain PONGE
élu à l'unanimité.

Commission fédérale scorage & statistiques :
NON POURVU.

Commission fédérale sport & entreprise : NON
POURVU.

Organe disciplinaire de 1ère instance dopage:
Gérard CROS a été nommé le 10/10/12 pour la fin
du mandat en cours.

Questions diverses :

PESSAC : le Club fait appel de la décision prise
pour la pénalité de fin de Championnat 2012,
Les rencontres (au meilleur des 5 matchs) se
déroulaient sur deux week end, la pénalité est
calculée sur un seul de ces week end. Cette requête
est rejetée.

La Ligue d'Aquitaine s'étonne de l'absence dans le
panel des licences du type 'dirigeant' il faut utiliser
le type 'officiel'.

Evry- Savigny, mécontente sur les participations
dans les Championnats : prêt non recevable suite à
ces participations et date hors délai pour une
mutation. Nos règlements sont sûrement à revoir
pour la gestion des prêts mais nous restons sur leur
contenu actuel.

Indemnités des pôles sur le questionnement des
indemnités versées pour formation, il est conseillé
de pratiquer le prorata temporis pour chacun des
Clubs concernés.

La Mairie d'Argancy soutient la participation de
son Club en N1 par un courrier mentionnant la
réfection de la surface de jeu.

Le Club de Perpignan fait la requête de deux
exonérations de mutation, les excuses données ne
sont pas recevables, l'option de licence choisie
assujetti le joueur à un Club, le fait de ne pas
pratiquer est de la volonté du licencié. Requête
rejetée.

Le Club d'Herblay, sur une mauvaise interprétation
des règlements sur les reports de licence (report
automatique pour nouveau licencié) est
surtaxé de quatre licences. Une remise paraît
improbable, Les textes sont clairs et nous
ne savons pas ristourner des ordres émis par les
Clubs sur des exercices précédents, une
compensation peut être envisagée. Brive la
Gaillarde entente avec Oradour sur Glane ; la

demande est incomplète et déjà traitée par la
Ligue 'Limousin' dans un Championnat
suprarégional.

Dérogation demandée par Grenoble afin qu'un
joueur de Championnat A évolue en Championnat
AA. Requête refusée pour des raisons médicales, de
responsabilités civiles, ce refus est confirmé par la
commission jeune.

Bureau fédéral téléphonique Du 28 février 2013

Membres ayant participé à la téléconférence :
Didier SEMINET, Fabien CARRETTE-
LEGRAND, Robin ROY, François COLOMBIER,
Michel DUSSART.

Membres excusés : Philippe BOUCHARD, David
MEURANT, Paul NGUYEN.

Cinq membres connectés, la séance est ouverte par
Le Président qui donne la parole au Secrétaire
Général, il est 19H01.

Validation des PV:

PV CD 000 et du PV CD 001.

Ordre du jour de l'AG ordinaire à caractère extraordinaire du 16 mars :

Feuille de présence, appel des membres.

Ratification du PV de l'AG précédente.

Rapport du Commissaire aux comptes.

Approbation des comptes 2012 eu budget
prévisionnel 2013.

Election au Comité du poste Collège féminin
vacant.

Examen des vœux, suggestions, interpellation et
questions diverses.

Si nécessaire AG Extraordinaire le 13 avril 2013 à
la Maison Des Associations du 12eme.

Les Commissions :

A ce jour nous avons réceptionné les compositions
de sept commissions :

CFSU, CFJurique, CFDiscipline, CNAB, CFR,
CFFS, CFC.

Vie Fédérale:

Championnat du Monde Jeune : délai d'inscription
au 1^{er} mars, le Bureau accepte dans l'attente des
conditions à connaître.

Finale Softball le rapport de la CNSS est attendu.

Nous accueillerons une stagiaire en communication,
Morgane TUILIER du 13 mai au 06 juillet, Stage
conventionné et non rémunéré. Réservez lui un bon
accueil.

Convention Ligue Haute Normandie et Pôle France
de Rouen, afin de régulariser la mise à disposition

de Keino PEREZ au pôle, nous attendons le document.

Les mutations entraînant une indemnité aux Clubs formateurs, étude incomplète. Résolution du Iroster dans Iclub pour les ententes multiples (plus de deux Clubs).

Le CPSF : Comité Paralympique sportif français, cotisation annuelle 1500€, il faut être reconnu comme membre associé et ainsi être porteur de voix dans les décisions de ce Comité.
CNOSF : règlement de la cotisation minima pour fédération non olympique : 820€.
Ressources Humaines : Nous avons réceptionné une demande de révision de salaire et de catégorie de la part de François COLLET.

Tournois :

Baseball Basque : Anglet et BILBAO.Ronchin : tournoi international (NL – Be – UK).

Le Secrétaire Général a adressé des courriers postaux pour diverses affaires :

Clubs d'Evry, Léguevin, Pessac, Mairie d'Argancy et à Gilles Bernard-Stoll.d'autres sont en cours.

Agenda du Président: après sa réélection du 26 janvier, réunion au CNOSF le 13 février, participation au Congrès CEB à Bled les 15,16, 17 février concrétisée d'une brillante élection au Comité exécutif, prochaine étape l'IBAF.

Comité Directeur Du 16 mars 2013

Membres présents : Vincent BUISSON, Philippe BOUCHARD, François COLOMBIER, Michel DUSSART, Sylviane GARCIA, David MEURANT, Jean-Marie MEURANT, Mark MOODLEY, Tom NAGEL, Thierry RAPHET, Robin ROY, Didier SEMINET, Armand VARNAT.

Membres absents excusés : Yves BLONDEL, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Grégory FAGES, Franck LECARPENTIER, Paul NGUYEN.

Membre absent non excusé: Benjamin MILGROM.

Assistent également : Sylvain PONGE, Boris ROTHERMUNDT.

Il est constaté que 13 Membres étant présents, le Comité Directeur peut valablement délibérer sous la présidence de Didier SEMINET.

1. Ouverture

La séance est ouverte à 13h00, à l'INSEP à Paris, sous la présidence de Didier SEMINET.

2. Approbation des procès-verbaux des réunions du Comité Directeur du Bureau Fédéral

Le Secrétaire Général donne lecture des procès-verbaux du Comité Directeur du 10.02.13 et du Bureau Fédéral du 28.02.13.

Le Secrétaire Général signale une erreur dans le compte-rendu du Comité Directeur du 10.02.13 pour la Présidence de Thierry BARDAUD à la Commission Fédérale Règlementation, et non à la Commission Fédérale Financière comme indiqué, et propose d'apporter la modification au procès-verbal.

Le Président de la Commission Fédérale Jeunes demande à ce que soit rajouté au procès-verbal du Bureau Fédéral du 20.02.13 que la liste des membres de la Commission avait été transmise.

Le Comité Directeur approuve les procès-verbaux à l'unanimité sous réserve des modifications demandées précitées.

3. Vie Fédérale

Affiliations :

Le Comité Directeur prononce l'affiliation des clubs suivants :

- Baseball Softball Club Les Ours, Président Bernardo RODRIGUEZ-HOFFMAN, siège social 140 route de Seysses, 31100 Toulouse, n° d'affiliation 031018,
- Aulnay Cricket Clubn Président Franklin KITTERY, siège social 10 rue Isidore Nerat, 93600 Aulnay-sous-Bois, n° d'affiliation 093022,
- Los Padres Softball Club de Clamart, Président Gerturdys FELICIANO-ORTIZ, siège social 28 rue de Bretagne, 92140 Clamart, n° d'affiliation 092023,
- Poitou Cricket Club, Président Frank VERDOUX, siège social 54 rue de la Chesnaie, 86360 Montamisé, n° d'affiliation 086005.

Assimilation :

Le Comité Directeur valide la demande d'assimilation de Dios Van BASABE GONZALES, Cubain, licence n°27525, club des Vikings d'Albertville.

Ententes :

Le Comité Directeur demande aux clubs de Caen et Saint-Lô, dont la demande d'entente pour le championnat régional baseball AA n'est pas conforme, de la reformuler en y faisant apposer l'avis des Ligues.

Autorisation de Tournois :

Le Comité Directeur autorise les tournois suivants :

Dragon Six Series, les 30 et 31 mars 2013 à Ronchin, baseball senior, Tournoi Baseball en Pays Basque d'Anglet et Bilbao, 2 mars 2013.

Ressources humaines :

Le Comité Directeur a été sollicité par François COLLET et Corinne PARRA-SCHIESTEL pour une révision de leur contrat de travail.

Après étude de la note financière préparée par le service comptabilité commentée par Fabien CARRETTE-LEGRAND, le Comité Directeur entérine la requalification des contrats de François COLLET et Corinne PARRA-SCHIESTEL au Groupe 6 de la Convention Collective Nationale du Sport et accepte, pour François COLLET, la revalorisation de son salaire au montant de la demande.

Vincent BUISSON propose l'établissement d'une grille indiciaire.

4. Actualité

Direction Technique Nationale:

Le Président informe le Comité Directeur que Boris ROTHERMUNDT, responsable du Pôle France Baseball de Toulouse et Manager du Collectif Baseball U21, assurera les fonctions de Directeur Technique National par intérim en attendant la nomination du prochain DTN.

International:

Le Président informe le Comité Directeur qu'il sera présent lors de la finale de la World Baseball Classic à San Francisco (USA), et ce à titre personnel, et qu'il se rendra en avril en Espagne pour le Comité Exécutif de la CEB puis au Japon pour le Congrès de l'IBAF.

Comité Paralympique et Sportif Français:

Tom NAGEL propose au Comité Directeur d'étudier une affiliation de la Fédération au Comité Paralympique et Sportif Français. Ceci permettrait à la Fédération d'obtenir une représentation dans les divers organismes gérant la pratique handisport en France et s'inscrit dans la continuité des efforts engagés dans la promotion du sport handicap suite aux Jeux Paralympiques de Londres 2012.

Le Comité Directeur valide la demande de Tom NAGEL à l'unanimité et lui demande de faire parvenir le dossier d'affiliation de la Fédération au CPSF.

5. Commissions

Le Comité Directeur valide les constitutions des Commissions suivantes:

- Commission Fédérale Réglementation:

Thierry Bardaud, Olivier Dubaut, Régis Pillon.

Unanimité

- Commission Fédérale Jeunes

Thierry Raphet, Julien Freslon, Franck Lecarpentier, Hervé Lapeyre, Mickael Mendes-Dias, Jérôme Frugier, Jim Stukas, Williams Casacoli.

Unanimité

- Commission Fédérale Communication

François Colombier, Gaétan Alibert, François Collet, Patrice Baudin, Audrey Chavancy, Philippe Demai, Karine Palma, Miguel Tamako Medina.

Unanimité

- Commission Fédérale Développement

Christophe Fersing, François Colombier, Gaétan Alibert, Christian Nault.

Unanimité

- Commission Fédérale Femme et Sport

Sylviane Garcia, Gaétan Alibert, Vincent Buisson, Jean-François Labouze, Thierry Raphet.

Unanimité

- Commission Fédérale Juridique

Noémi Chevalier, Edmée Lange, Laurent Giannini.

Unanimité

- Commission Fédérale Scolaire et Universitaire

Armand Varnat, Jean-Marie Vautrin, Marie-Rose Alfano, Mario Brelle, Florian Outin, Jean Lenoir.

Unanimité

- Commission Nationale Arbitrage Baseball

Fabien Carrette-Legrand, Patrick Cibba, Stéphane Larzul, Franck Lecarpentier, Gilbert Lejeune, Jean-Claude Lopez, Paul Nguyen, Aina Rajohnshon.

12 voix pour, 1 voix contre

- Commission Nationale Sportive Baseball

Jean-Marie Meurant, Christine Frey, Olivier Dubaut, François Colombier, Stéphanie Raulet, Hervé Lapeyre, André Parker.

Unanimité

- Commission Nationale Arbitrage Softball

François Mays, Benjamin Milgrom.

8 voix pour, 5 abstentions

- Commission Nationale Sportive Softball

Benjamin Milgrom, Laurence Cornaille, Alex Marcati, Guillaume Jouhanneau, François Mays.

Unanimité

- Commission Fédérale Formation

Vincent Buisson, Michel Dussart.

Unanimité

- Commission Fédérale Discipline

Gérard Moulin, Jacques Martineau, Vincent Buisson, Franck Lecarpentier, François Mays.

Unanimité

- Commission Fédérale Sport et Handicap

Tom Nagel, Eléonore Martin, Christel Philippe, Emmanuel Luxi, Lucie Floria.

Unanimité

- Commission Fédérale Terrains

Sylvain Ponge, Martial Jolydesgouilles, Hervé Lapeyre.

Unanimité

- Commission Fédérale Financière
Andrew Strapec, Fabien Carrette-Legrand.
Unanimité

Le Comité Directeur refuse la composition présentée pour la Commission Fédérale Médicale par 13 voix contre.

Les Commissions suivantes restent pour l'instant sans président:

- Commission Fédérale Sport et Entreprise
- Commission Fédérale Scorage et Statistiques
- Conseil Fédéral d'Appel

6. Commission Fédérale Terrains

Le Secrétaire Général donne lecture du compte-rendu des visites des terrains effectuées par la Commission Fédérale Terrains, notamment ceux des clubs inscrits en Championnat de France de Nationale 1 baseball posant problème. Le rapport de la commission terrain est joint en annexe.

Devant les garanties d'amélioration d'infrastructures apportées par la majeure partie des clubs (dont Marseille) ne présentant pas les conditions optimales d'accueil des rencontres de championnat, le Comité Directeur décide d'autoriser les rencontres de championnat sur ces terrains à l'exception de ceux de Valenciennes et d'Evry.

7. Baseball Féminin

Le Comité Directeur valide à l'unanimité l'interprétation selon laquelle le fait que l'article 3.03 des RGENS disqualifie les compétitions mixtes ne concerne que des rencontres opposant des équipes féminines à des équipes masculines, pas la mixité au sein d'une équipe.

Suite aux nombreuses demandes de Baseball féminin, cette pratique encore peu répandue, ne se développera en France qu'au travers de la présence de femmes dans des équipes de baseball en compétition le Comité analyse les faisabilités au travers d'avis, d'études, de réalités du terrain afin d'apporter des solutions pérennes.

8. Commission Fédérale Jeunes

La Commission Fédérale Jeunes demande la suppression des articles 3.05.01, 3.05.02 et 3.05.03 des RGENS 2013.

Elle demande également la modification de l'article 3.04 comme suite: "*néanmoins les compétitions AAA, AA, A, Rookie, Beeball, Teeball peuvent être mixtes.*"

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité les modifications demandées.

Le Comité Directeur prend acte de la rectification de la circulaire sportive 2013/3 relatives aux Balles Officielles 2013, consécutive à la constatation d'une erreur de dimension des balles Kenko.

La circulaire établit la liste suivante pour les Championnats nationaux et régionaux Jeunes de baseball:

- AA Kenko World A ou Kenko 9.0 A de 9 pouces
- A Kenko World B ou Kenko 8.7 B de 8 pouces 3/4
- Rookie Kenko World C ou Kenko 8.5 C de 8 1/2 pouces ou de type gonflable
- Teeball Kenko de type gonflable
- Beeball Rookie Kenko de type gonflable
- Beeball Teeball Kenko de type gonflable

9. Championnat du monde 12U Baseball

Le Président informe le Comité Directeur que la France est invitée par l'IBAF à participer au Championnat du monde 12U à Taïwan.

Le Comité Directeur approuve cette participation et décide de réorganiser le budget des Collectifs France Baseball 12U et 15U en conséquence sans l'augmenter. Une participation sera demandée aux parents pour financer le déplacement.

**Assemblée Générale
ordinaire réunie à titre extraordinaire
Du 16 mars 2013**

L'an deux mille treize et le seize mars à quatorze heures, les Membres de la Fédération Française de Baseball et Softball se sont réunis sur convocation du Président, dans les locaux de l'Institut National Supérieur de l'Expertise et de la Performance, 11 Avenue du Tremblay, 75012 PARIS.

Il est constaté que les Membres présents ou régulièrement représentés ne représentent que 76 voix sur un total de 443, qu'en conséquence le quorum n'est pas atteint et que l'Assemblée ne peut donc valablement délibérer.

Le Président SEMINET déclare alors que, conformément à la décision du Comité Directeur réuni en séance le 16 mars 2013, l'Assemblée Générale est de nouveau convoquée le samedi 20 avril à 10 heures à la Maison des Associations du XIIe, 181 Avenue Daumesnil, 75012 PARIS, sur le même ordre du jour et qu'elle pourra alors délibérer sans condition de quorum.



2013

Fédération Française de Baseball et Softball

2013

PROCES-VERBAUX *Avril/Mai/Juin 2013*

Recueil des délibérations du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

Bureau Fédéral téléphonique Du 4 avril 2013

Membres ayant participé à la téléconférence :
Philippe BOUCHARD, Fabien CARRETTE-LEGRAND, François COLOMBIER, Michel DUSSART, Paul NGUYEN, Didier SEMINET.

Membre n'ayant pas participé: David MEURANT.

Conformément aux dispositions de l'article 47-1 du Règlement Intérieur, ce Bureau téléphonique a été convoqué 5 jours avant la date de la conférence téléphonique par courrier électronique adressé aux Membres du Bureau Fédéral, et l'ordre du jour ainsi que les documents nécessaires à l'examen des questions qu'il comporte ont été transmis en pièces jointes du dit courrier électronique.

Il est constaté que 6 de ses Membres y participant, le Bureau Fédéral, sous la Présidence de Monsieur Didier SEMINET, peut valablement délibérer par voie de téléconférence.

1. Baseball Féminin: courrier du Médecin Fédéral

Le Président informe le Bureau Fédéral qu'il a reçu un courrier du Médecin Fédéral, le Docteur Yves Blondel, relatif à la pratique mixte du baseball. Celui-ci s'oppose formellement à la pratique mixte du baseball au niveau senior et rappelle que, comme convenu par le Comité Directeur du 15 décembre 2012, il étudiera les éventuelles demandes de dérogation déposées par les licenciées.

Le Président informe le Bureau Fédéral que la Fédération a pris attache avec l'assureur fédéral et que celui-ci lui a confirmé que la pratique du baseball ou du softball sous une forme mixte n'ôtait aucune des garanties stipulées au contrat et que les

femmes, quelle que soit la catégorie dans laquelle elles évolueraient, seraient couvertes en cas d'accident.

Le Bureau Fédéral propose au Comité Directeur de porter ce courrier à l'ordre du jour de sa prochaine réunion.

2. Courrier du Président d'honneur Patrick TUGAULT

Le Président informe le Bureau Fédéral qu'il a reçu un courrier du Président d'Honneur Patrick TUGAULT et en prend bonne note.

3. Problème de gestion des statistiques

Le Secrétaire Général informe le Bureau Fédéral que le poste de Président de la Commission Fédérale Scorage et Statistiques est toujours vacant et que la situation devient problématique avec le début de la saison sportive.

Dans l'attente, le Bureau Fédéral demande au Secrétaire Général et au Responsable de la Vie Fédérale de traiter les statistiques au siège et, pour ce faire, de prendre attache avec Stéphanie RAULET pour une formation sur le logiciel Statcrew.

4. Démission de Robin Roy

Le Président informe le Bureau Fédéral que Robin Roy a présenté sa démission de ses fonctions de Vice-président ainsi que de membre du Comité Directeur de la Fédération. Ce dernier évoque des différences de visions dans la manière de conduire nos pratiques et remercie l'ensemble des élus pour cette courte collaboration.

Le Comité Directeur, lors de sa prochaine réunion, nommera un remplaçant au poste vacant de vice-

18

président en charge de l'accès à la pratique et aux athlètes.

5. Contrats de publicité sur le site internet

Le Secrétaire Général informe le Bureau Fédéral que la Fédération a signé deux contrats pour des bandeaux publicitaires sur le site fédéral:

- avec la société 417 Feet, pour une durée de 6 mois, d'un montant de 1500€ TTC.
- avec la société Team Event, pour une durée de 5 mois, d'un montant de 1250€ TTC.

6. Contrat de Keino Perez - Pole France Rouen

Le Président informe le Bureau Fédéral qu'il rencontrera le Président du Club des Huskies Rouen, Xavier ROLLAND, le Président de la Ligue Haute-Normandie, Benoit PIQUET, et le responsable du Pôle France Baseball de Rouen, Sylvain VIREY, le 25 avril 2013 à Rouen pour obtenir des éclaircissements sur le financement du contrat de Keino PEREZ, employé des Huskies de Rouen mis à disposition du Pole France Baseball de Rouen par convention entre le Club et la Ligue.

7. Missions de Raina Hunter

Le Président informe le Bureau Fédéral qu'il a rencontré Raina HUNTER dans le cadre d'une redéfinition de sa lettre de mission. Celle-ci centrera ses activités sur:

- l'organisation des Interligues 2014
- L'organisation du Challenge universitaire de softball
- L'accueil du public féminin dans les clubs
- Le managerat de l'Equipe de France de softball féminin U19

8. Equipes Fédérales en Division 1

Le Président informe le Bureau Fédéral qu'il a été saisi par plusieurs Clubs du Championnat de France de Division 1 sur la règle d'utilisation des joueurs des Pôles dans les Equipes Fédérales, certains joueurs étant sélectionnés alors que d'autres étant laissés à disposition de leur club.

Le Bureau Fédéral invite le Directeur Technique Nationale par intérim, Boris ROTHERMUNDT, à venir apporter des éclaircissements sur les choix de sélection des joueurs conventionnés en Pôles France Baseball.

9. Prague Baseball Week

Le Président informe le Bureau Fédéral que l'Equipe de France Senior Baseball ne participera pas à la Prague Baseball Week 2013. Il souhaite que les cadres techniques fédéraux nouent des

contacts privilégiés avec leurs homologues européens afin que l'Equipe de France Senior participe à au moins un tournoi international chaque année dès 2014.

10. Fonctionnement des Pôles

Le Bureau Fédéral missionne le Trésorier Général et le Trésorier Général Adjoint pour la réalisation d'un audit sur le fonctionnement administratif et financier des Pôles France et Espoirs.

Assemblée Générale ordinaire réunie à titre extraordinaire Du 20 avril 2013

L'an deux mille treize et le 20 avril à 10 heures 45, les Membres de la Fédération Française de Baseball et Softball se sont réunis sur convocation du Comité Directeur, à la Maison des Associations du 12e, 181 avenue Daumesnil, 75012 PARIS, sur deuxième convocation et sans condition de quorum, pour se prononcer sur le même ordre du jour que l'Assemblée Générale initialement convoquée le 16 mars 2013.

Après avoir accueilli les participants à cette Assemblée Générale Ordinaire réunie à titre Extraordinaire, le Président Didier SEMINET ouvre la séance à 10h30 et rappelle que l'Assemblée Générale est amenée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1° Etablissement d'une feuille de présence, appel des membres,
- 2° Ratification du procès-verbal de la précédente Assemblée Générale,
- 3° Rapport du Commissaire aux Comptes,
- 4° Approbation des comptes,
- 5° Approbation du budget,
- 6° Election au Comité Directeur (poste réservé au Collège Féminin),
- 7° Examen des vœux, suggestions, interpellations et questions diverses.

1. Etablissement d'une feuille de présence, appel des membres

Le Président SEMINET fait constater que les Membres présents ou régulièrement représentés représentent ensemble 46 voix et 12 clubs et que, sans condition de quorum, l'Assemblée peut valablement délibérer.

2. Rapport du Commissaire aux Comptes

Les intéressés étant excusés, Paul NGUYEN, Trésorier Général Adjoint, donne lecture des rapports du Commissaire aux Comptes et du Président de la Commission Fédérale Financière sur

les opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2012 et résume la situation en ces termes :

- total de recettes de 1.069.513,56 euros,
- total de dépenses de 1.024.709,82 euros,
- résultat d'exploitation de 74.170,69 euros,
- résultat financier de (-) 4.634,07 euros,
- résultat exceptionnel de (-) 24.732,88 euros,
- et par conséquent positif de 44.803,74 euros.

3. Approbation des comptes

A l'issue de ces exposés, le président SEMINET soumet aux votes (bulletin secret pour le quitus) de l'Assemblée Générale le texte de deux résolutions.

1. Résolution : L'Assemblée Générale approuve-t-elle les comptes arrêtés au 31 décembre 2012 ?

Résultats du vote :

Voix	Pour	Contre	Abstentions	Nul
46	46	0	0	0

L'Assemblée Générale approuve les comptes à l'unanimité.

2. Résolution : L'Assemblée Générale donne-t-elle le quitus ?

Résultats du vote :

Voix	Pour	Contre	Abstentions	Nul
46	46	0	0	0

L'Assemblée Générale accorde le quitus à l'unanimité.

Le Président SEMINET annonce qu'en conséquence de ce qui précède le résultat de l'exercice, soit 44.803,74 euros sera affecté au poste « Report à nouveau », ce qui aura pour effet de faire passer celui-ci de (-) 230.446,82 euros à (-) 185.643,08 euros.

4. Approbation du budget

Le Président SEMINET soumet à l'Assemblée le budget prévisionnel 2013.

Résultats du vote :

Voix	Pour	Contre	Abstentions	Nul
46	46	0	0	0

Le budget prévisionnel 2013 est approuvé à l'unanimité.

5. Election au Comité Directeur

Le Président SEMINET informe l'Assemblée Générale que 2 candidates sont soumises au

suffrage de l'Assemblée. Le Président rappelle que le poste est réservé au titre du Collège Féminin. Il est procédé au vote du 1er tour après que les consignes de vote aient été données.

Résultat:

Nom	Prénom	Voix	Résultat
ROMERO	Miriam	28	Elue
CHAVANCY	Audrey	18	Non élue

Le poste ayant été pourvu lors du premier tour, il n'est pas procédé à un second tour.

6. Mérites Fédéraux

Le Président SEMINET dévoile la liste des Mérites et Trophées Fédéraux 2012. Sont récompensés :

- Trophée sportif baseball : Patrice BRIONES (Pessac)
- Trophée sportif softball féminin : Céline LASSAIGNE(Toulon) et Sarah BENCHALI (Coudekerque)
- Trophée arbitre softball masculin ; Franck LAUTIER (Toulouse)
- Trophée meilleur jeune baseball : Fabien KOVACS (Valbonne) et Clifford HEBERDEN (Les Ulis)
- Trophée meilleur arbitre : Fabien CARRETTE-LEGRAND (AFCAM arbitre élite baseball)
- Trophée arbitre espoir : Dany MOULART (AFCAM arbitre espoir)
- Mérite dirigeant : Armand VARNAT (Ligue Rhône-Alpes)
- Mérite entraîneur : Geoffrey MOSCHETTI (La Vallée du Gapeau)
- Mérite scorage : Stéphanie RAULET
- Mérite bénévole : Alain MARCHI (Responsable péréquations et trésorier ligue PACA)
- Mérite club : ROUEN Huskies
- Mérite ligue : BOURGOGNE
- Trophée exceptionnel : SENART Templiers
- Mérite exceptionnel : Marc DALIBART

7. Examen des vœux, suggestions, interpellations et questions diverses

Le Président SEMINET rappelle qu'aucun vœu, aucune suggestion ni question n'a été formulé suivant les dispositions de l'article 25 du Règlement Intérieur et propose par conséquent à l'Assemblée d'échanger de manière informelle.

Comité Directeur Du 20 avril 2013

Membres présents : Fabien CARRETTE-LEGRAND, Michel DUSSART, Jean-Marie MEURANT, Benjamin MILGROM (14h45), Tom NAGEL, Paul NGUYEN, Thierry RAPHET, Didier SEMINET, Armand VARNAT.

Membres absents excusés : Yves BLONDEL, Philippe BOUCHARD, Vincent BUISSON, François COLOMBIER, Grégory FAGES, Sylviane GARCIA, Franck LECARPENTIER, David MEURANT, Mark MOODLEY, Miriam ROMERO.

Assistent également : Christian BLACHER, François COLLET, Gérard MOULIN.

Il est constaté que 8 Membres étant présents, le Comité Directeur peut valablement délibérer sous la présidence de Didier SEMINET.

1. Ouverture

La séance est ouverte à 14h, au CISP Ravel à Paris, sous la présidence de Didier SEMINET.

2. Ordre du jour

La Secrétaire Général rappelle l'ordre du jour et propose ensuite au Comité Directeur de le compléter en y ajoutant le point suivant, conformément aux dispositions de l'article 36 al. 3 du Règlement Intérieur:

- Situation financière
- Championnat du monde 12U.

3. Approbation des procès-verbaux des réunions du Comité Directeur du Bureau Fédéral

Le Secrétaire Général donne lecture des procès-verbaux du Comité Directeur du 16.03.13 et du Bureau Fédéral du 04.04.13.

Le Secrétaire Général précise qu'il y a une erreur dans le procès-verbal du Comité Directeur du 16 mars 2013, point V. Commissions. C'est la composition de la Commission Nationale Sportive Softball qui a été approuvée avec 8 voix pour et 5 abstentions et non la Commission Nationale Arbitrage Softball, qui elle a été rejetée.

Le Comité Directeur approuve les procès-verbaux à l'unanimité sous réserve des modifications demandées précitées.

4. Vie Fédérale

Affiliations/radiations :

Le Comité Directeur prononce l'affiliation des clubs suivants :

- AJA Baseball Softball Bad Snails, Président David TOURBIER, siège social 83 rue Yver, 89000 Auxerre, n° d'affiliation 089004,
- Standard Athletic Club Junior Cricket, Président Andrew MACINTYRE, siège social Route Forestière du Pavé de Meudon, 92360 Meudon-la-Fôret, n° d'affiliation 092024.

Le Comité Directeur prononce la radiation des clubs suivants:

- Euro CC, dissolution, n° d'affiliation 093018,
- Pontoise Baseball Softball Club, dissolution, n° d'affiliation 095019.

Assimilations :

Le Comité Directeur valide les demandes d'assimilations suivantes:

- Kumaravelu RAJANIKANTH, sri lankais, licence n°27714, Balbiniens Cricket Club 93,
- Michel GARABITO GUTIERREZ, cubain, licence n°33889, AS Evry Baseball,
- Armando RINCON, colombien, licence n°73362, AS Evry Baseball,
- Tharmarajah MATHYSUTHAN, sri lankaise, licence n°28596, Nallur de Stains,
- Raguthas RASU, sri lankaise, licence n°28066, Nallur de Stains,
- Ketheswaran SUPPIAH, sri lankaise, licence n°28081, Nallur de Stains,
- Rajeevan KANAGARATNAM, sri lankaise, licence n°28085, Nallur de Stains,
- Sithambaranathan RAJANIKANTHAN, sri lankais, licence n°27712, Nallur de Stains,
- Jude Reshan THILLARAAI, sri lankais, licence n°32012, Balbiniens Cricket Club 93,
- Dinesh KAMALANATHAN, sri lankais, licence n°35164, Balbiniens Cricket Club 93,
- Sellathamby KRISHNAKUMAR, sri lankais, licence n°27355, Balbiniens Cricket Club 93,
- Thavalingam KOMALAN, sri lankais, licence n°37894, Balbiniens Cricket Club 93,
- Praneeth Kumar JANGILI, indien, licence n°35161, AS Evry Cricket,
- Shraavan kumar VILAPAKKAM, indien, licence n°27755, AS Evry Cricket,
- Abdul Rehman QURESHI, pakistanais, licence n°73142, Paris UC,
- Shahid Mansoor MALIK, pakistanais, licence n°27594, Paris UC,

- William Deep SINGH, indien, licence n°35938, Paris UC,
- Shakil AHMED, pakistanais, licence n°20106, Paris UC,
- Manish KAPOOR, indien, licence n°35032, Paris UC,
- Nadeem BAIG, pakistanais, licence n°38820, Paris UC,
- Suhaib BUTT, pakistanais, licence n°73223, USCA,
- Ahsan ULLAH, pakistanais, licence n°35477, USCA,
- Sanjeewa Kasun ARACHCHIGE, sri lankais, licence n°34948, USCA,
- Shahzad Umar LALA, pakistanais, licence n°38187, USCA,
- Upul ABRAHAM, sri lankais, licence n°27475, USCA,
- Abdul WAHEED, pakistanais, licence n°88192, USCA,
- Saqib ALI, pakistanais, licence n°24726, USCA,
- Usman KHAN, pakistanais, licence n°34870, USCA,
- Chamara Kumara RUPANINGAL, licence n°82592, USCA,
- Khalid NADEEM, pakistanais, licence n°24502, France Gymkhana,
- Bilal BABAR, pakistanais, licence n°24510, France Gymkhana,
- Javed IJAZ, pakistanais, licence n°24494, France Gymkhana,
- Manan ABDUL, pakistanais, licence n°24507, France Gymkhana,
- Rizwan BABRI, pakistanais, licence n°24501, France Gymkhana.

Ententes :

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la demande d'entente suivante:

- Loup Garou Softball Club / Lions de Savigny-sur-Orge, droits sportifs au Loup Garou Softball Club, softball 20 ans et +.

Le Comité Directeur, sur demande des deux clubs concernés, annule l'entente Le Thillay / Thiais en softball 20 ans et +.

Ressources Humaines:

Le Comité Directeur valide par 6 voix pour et 2 abstentions la nomination de Jean-Marie MEURANT au poste de vice-président, en remplacement de Robin ROY, démissionnaire de ses fonctions de vice-président et membre du Comité Directeur.

Le Comité Directeur entérine à l'unanimité le fait que le forfait ADSL accordé aux membres de la Direction Technique Nationale et à Raina

HUNTER reste inchangé depuis 2008, s'élevant donc à 15 euros par mois.

5. Actualité

Direction Technique Nationale:

Le Directeur Technique National Adjoint, sur demande de plusieurs clubs, apporte des précisions sur les critères de sélection des joueurs des Pôles France en équipe fédérale qui évolue en Championnat de France de Division 1. L'objectif principal de l'équipe fédérale est de préparer le Collectif France Baseball U18 au Championnat d'Europe 2013 et c'est pourquoi ces joueurs sont systématiquement sélectionnés en équipe fédérale, alors que ceux qui font partie du Collectif France Baseball U21 ne sont eux sélectionnés qu'à titre occasionnel, notamment pour compléter l'effectif en cas de besoin.

International:

Le Président SEMINET informe le Comité Directeur qu'il a rencontré le Président de la Fédération internationale de baseball Riccardo FRACCARI et participé au Congrès de l'IBAF au Japon. Le Président a rencontré les sociétés Zet et Sure Play dans l'optique d'un contrat de partenariat équipementier, ainsi que la Japan Amateur Baseball Association pour présenter un projet de rencontres France-Japon en septembre 2013 en France.

Le Président informe le Comité Directeur que le projet d'Association Francophone de Baseball et Softball sera présenté au Ministère des Sports à la fin du mois d'avril. Ce projet, porté par la Fédération Française de Baseball et Softball et soutenu par les Fédérations internationales de baseball et softball, entre dans le cadre des missions confiées au Comité International du Sport Français et pourrait voir le jour à la fin de l'année 2013.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la prise en charge des frais de déplacement de Tom NAGEL au Congrès de la Confédération Européenne de Baseball 2013. Tom était venu présenter le Bip-Baseball et ses frais s'élèvent à 450€.

14h45: Arrivée de Benjamin Milgrom et départ de Gérard Moulin. Le Comité Directeur passe à 9 membres.

6. Baseball Féminin

Le Comité Directeur accuse réception du courrier du Médecin Fédéral Yves BLONDEL relatif à la pratique du baseball mixte soulevant les risques encourus par et se prononçant contre la mixité du baseball au niveau senior.

Le Comité Directeur décide de revenir, par 6 voix pour et 3 contre, sur son interprétation de l'article 3.03 des RGES lors de sa réunion du 16 mars 2013, interprétation selon laquelle la mixité ne concerne que des rencontres opposant des équipes féminines à des équipes masculines, pas la mixité au sein d'une équipe.

Le Comité Directeur décide de travailler sur une proposition de modification des Règlements relatifs à la pratique du baseball mixte et de le mettre à l'ordre du jour de sa prochaine réunion.

7. Commission Nationale Sportive Softball

Le Comité Directeur valide à l'unanimité le procès-verbal de la réunion de la Commission Nationale Sportive Softball du 7 mars 2013. Celle-ci attribue l'organisation des Championnats de France 2013 comme suit :

- Masculin P1 Sud: 8 et 9 juin à Pessac
- Féminin P1 Sud: 15 et 16 juin à Contes
- Féminin P1 Nord: 15 et 16 juin à Saint-Priest (Comité Départemental du Rhône)
- Masculin P1 Nord: 22 et 23 juin à Paris (BCF)
- Masculin P2 Sud: 13 et 14 juillet à Nice
- Masculin P2 Nord: 6 et 7 juillet à Limeil-Brevannes
- Féminin P2 Sud: 29 et 30 juin à Contes
- Féminin P2 Nord: 20 et 21 juillet à Chartres
- Finale Masculin: 27 et 28 juillet à Chartres
- Finale Féminin: 3 et 4 août à Toulon
- Finale Mixte: 14 et 15 septembre à La Guerche

8. Conseil Fédéral d'Appel

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la candidature de Michel TOUCHARD à la présidence du Conseil Fédéral d'Appel.

9. Commission Fédérale Jeunes

Championnats de France A, AA et AAA 2013:

Le Comité Directeur valide à l'unanimité les Règlements des Championnats de France A, AA et AAA 2013 présentés par la Commission Fédérale Jeunes.

La Commission Fédérale Jeunes rappelle que 35 clubs ont participé aux Championnats de France Jeunes 2012, un chiffre en très nette progression par rapport aux années précédentes, et qu'elle réfléchit à la possibilité de passer, à partir de 2014, à une participation aux Championnats de France au mérite et non sur simple inscription.

Beeball :

La Commission Fédérale Jeunes présente la documentation technique sur le beeball préparée par la Direction Technique Nationale et remercie Fabien PROUST pour son travail de traduction des

règles écrites par la Fédération des Pays-Bas de Baseball.

Cette documentation sera diffusée aux Clubs, Comités Départementaux et Liges afin de leur permettre d'organiser et d'enseigner cette pratique à destination du public jeune.

Le Secrétaire Général rappelle que cette pratique doit rester loisir et non compétitive afin que les jeunes puissent augmenter leur temps de jeu et prendre un maximum de plaisir.

Beeball Challenge Day :

Le Comité Directeur salue l'initiative du Comité Départemental de l'Essonne, soutenue par la Ligue Ile-de-France, d'organiser un Beeball Challenge Day le 29 septembre 2013 à Bondoufle. Ce type d'événements, organisé régulièrement aux Pays-Bas, rencontre un franc succès et peut s'avérer extrêmement porteur et fédérateur pour le développement de nos disciplines en France.

10. Situation financière

Le Trésorier Général Adjoint donne lecture de la note du Trésorier Général du 15 avril 2013 récapitulant les éléments financiers portés à connaissance du Comité Directeur.

11. Championnat du monde 12U Baseball

Le Président informe le Comité Directeur que la France n'a pas été retenue par la Fédération internationale pour participer au Championnat du monde 12U baseball 2013.

Bureau Fédéral téléphonique Du 12 mai 2013

Membres présents: Philippe BOUCHARD, Fabien CARRETTE-LEGRAND, François COLOMBIER, Michel DUSSART, Jean-Marie MEURANT, David MEURANT, Didier SEMINET.

Membre absent excusé: Paul NGUYEN.

Assistent: Thomas NAGEL, Miriam ROMERO.

Il est constaté que 7 de ses Membres y participant, le Bureau Fédéral peut valablement délibérer sous la Présidence de Monsieur Didier SEMINET.

1. Challenge de France 2013

Le Secrétaire Général remercie le Paris UC pour l'organisation du Challenge de France de baseball 2013 ainsi que la ville de Paris pour son concours. La Fédération remercie aussi les clubs de Sénart et

Limeil-Brévannes pour avoir accueilli des rencontres du Challenge, le terrain de Mortemart n'ayant pas été homologué par la Commission Technique, les travaux n'ayant pas été finis à temps.

Le Bureau Fédéral rappelle aux Clubs qu'ils peuvent se porter candidats pour l'organisation des Challenges de France de baseball 2014 et 2015. Les Clubs intéressés sont priés de prendre contact avec la Commission Nationale Sportive Baseball (cnsb@ffbsc.org).

2. Baseball Féminin: un mode dérogatoire est à l'étude

Tom NAGEL présente un projet de modification règlementaire à soumettre au Comité Directeur afin de permettre la pratique du baseball en mixité au niveau senior.

Le Bureau Fédéral remercie Tom NAGEL et décide de le mettre à l'ordre du jour du prochain Comité Directeur.

3. Journée de la femme

Miriam ROMERO présente au Bureau Fédéral le bilan du 'Trophée Femmes en sports' à l'initiative de la Mairie de Paris lors de 'la journée de la femme' du vendredi 8 mars 2013.

Le Bureau Fédéral félicite Miriam ROMERO pour les initiatives mises en place lors de cette journée de la Femme 2013.

4. Coupe de France 9U 2013 - Rookie Ball

Le Président SEMINET informe le Bureau Fédéral que le club des Squales de Vauréal, après échanges avec la Commission Fédérale Jeunes, se porte candidat à l'organisation de la Coupe de France Rookie Ball 2013.

Le Bureau Fédéral décide d'accorder l'organisation de la Coupe de France Rookie Ball à Vauréal et lui demande de lui adresser le plus rapidement possible les informations pratiques relatives à la compétition pour transmission aux clubs. Celle-ci aura lieu les 29 et 30 juin 2013.

5. Accueil d'une stagiaire

Le Bureau Fédéral accepte à l'unanimité la demande de stage bénévole d'Aliénor TOUMIT pour la période du 15 mai au 28 juin 2013. Sous la tutelle du Responsable de la Vie Fédérale, Aliénor travaillera sur la recherche de partenariats, et notamment sur la consultation pour le reste de l'Olympiade 2014-2016.

6. Pôle France Rouen - convention Keino Perez

Le Secrétaire Général résume au Bureau Fédéral sa visite, en compagnie du Président SEMINET, à Rouen pour rencontrer les responsables de la Ligue Haute-Normandie, du Pôle France de Rouen et du Club des Huskies de Rouen à propos de la convention de Keino PEREZ.

Le Bureau Fédéral est dans l'attente de justificatifs de la part du Club de Rouen quant aux dépenses engagées pour Keino PEREZ. Il apparaît que la Fédération finance à ce jour plus des 50% de la rémunération prévue dans la Convention d'Objectifs au titre de la mise à disposition de Keino PEREZ, employé des Huskies de Rouen, au Pôle France de Rouen à titre d'entraîneur.

7. Vie Fédérale

Le Président SEMINET informe le Bureau Fédéral que Guillaume COSTE, CTN de la Fédération, a été muté à la Fédération de Squash et ce à compter de début mai. Son poste reste ouvert à la Fédération Française de Baseball et Softball.

Il informe le Bureau Fédéral qu'il participera à une réunion au Ministère des Sports le 15 mai 2013 afin de discuter de l'évolution du processus de nomination du prochain Directeur Technique National ainsi que la future organisation de la Direction Technique Nationale.

Le Président SEMINET informe le Bureau Fédéral que la Fédération Française de Baseball et Softball est conviée à une réunion à la Maison du Sport français le 14 mai 2013 pour en compagnie des fédérations du Collège des Fédérations nationales.

Comité Directeur Du 29 juin 2013

Membres présents : Philippe BOUCHARD, Vincent BUISSON, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Michel DUSSART, Franck LECARPENTIER, Tom NAGEL, Paul NGUYEN (matin), Miriam ROMERO (11h30), Didier SEMINET (11h30).

Membres absents excusés : Yves BLONDEL, Grégory FAGES, Sylviane GARCIA, David MEURANT, Jean-Marie MEURANT, Benjamin MILGROM, Mark MOODLEY, Thierry RAPHET, Armand VARNAT.

Membre absent non excusé : François COLOMBIER.

Assistent également : François COLLET, Stephen LESFARGUES, Boris ROTHERMUNDT.

Il est constaté que 7 Membres étant présents, le Comité Directeur peut valablement délibérer sous la présidence de Michel DUSSART en attendant l'arrivée de Didier SEMINET.

1. Ouverture

La séance est ouverte à 10h30, à la Maison des Associations du XII^e à Paris, sous la présidence de Michel DUSSART.

2. Ordre du jour

La Secrétaire Général rappelle l'ordre du jour et propose ensuite au Comité Directeur de le compléter en y ajoutant les points suivants, conformément aux dispositions de l'article 36 al. 3 du Règlement Intérieur:

- Contrat Egencia
- Indemnités de sujétion des Directeurs Techniques Nationaux
- Comptes bancaires des Pôles France et Espoir
- Conventions Pôle France & Espoir Baseball
- Projet de modification des critères d'affiliation et de l'aide à la création de club
- Projet Fédéral et Plan de Féminisation
- Consultations partenariats
- Equipes de France 12U et 15U baseball
- Evénements et calendriers

3. Approbation des procès-verbaux des réunions du Comité Directeur du Bureau Fédéral

Le Secrétaire Général donne lecture des procès-verbaux du Comité Directeur du 20.04.13 et du Bureau Fédéral du 12.05.13.

Benjamin MILGROM demande à ce que son absence lors du Comité Directeur du 16 mars 2013 soit considérée comme excusée et précise qu'il en avait informé le Secrétaire Général dans les délais.

Il précise qu'une erreur s'est glissée dans le compte-rendu du Comité Directeur du 20 avril 2013 et que c'est bien à Pessac et non Chartres que se jouera la finale du Championnat de France de softball masculin les 27 et 28 juillet.

Le Comité Directeur approuve les procès-verbaux à l'unanimité sous réserve des modifications demandées précitées.

4. Vie Fédérale

Affiliations/radiations :

Le Comité Directeur prononce l'affiliation des clubs suivants :

- Aiglons de Rodez, Président Marc LAMIA, siège social 1 rue Saint Cyrice, 12000 Rodez, n° d'affiliation 012005,
- Central Brittany Cricket Club, Président John EDMONDS, siège social Mairie, rue Paul Le Borlay, 56480 Silfiac, n° d'affiliation 056009.

Le Comité Directeur prononce la radiation des clubs suivants:

- Sinha CC, dissolution, n° d'affiliation 093019.

Assimilations :

Le Comité Directeur valide les demandes d'assimilations suivantes:

- Katia CANDEO, italienne, licence n°23565, Loup Garou Softball Club.

Autorisation de Tournois :

Le Comité Directeur valide à l'unanimité les tournois suivants:

- 2e Tournoi Fast Mixte Outdoor des Shinstapes de Luneville, les 31 août et 1er septembre 2013
- Lady's Cup des Vikings de Chalon sur Saône, les 21 et 22 septembre 2013
- Tournoi Softball Mixte Slowpitch des Popfly d'Epinal, les 2 et 3 novembre 2013
- Participation des Hawks de La Guerche de Bretagne au Tournoi International de Freeport (Etats-Unis), du 20 juillet au 1er août 2013.

Secrétariat Général:

Le Secrétaire Général informe le Comité Directeur la démission de François COLOMBIER de ses fonctions de Président de la Commission Fédérale Communication et Secrétaire Général Adjoint du Comité Directeur. En l'absence de candidat au poste de Secrétaire Général Adjoint, le Comité Directeur décide de remettre à sa prochaine réunion la nomination d'un remplaçant au SGA démissionnaire.

5. Actualité

Direction Technique Nationale:

Le Président informe le Comité Directeur de la nomination de Stephen LESFARGUES au poste de Directeur Technique National de la Fédération et du départ de Guillaume COSTE (1^{er} mai 2013) et Fabien PROUST (1^{er} septembre 2013) de la Direction Technique Nationale. Il précise que les

deux départs volontaires ne donnent pas lieu à suppression de poste pour la Fédération. Le Comité Directeur félicite Stephen LESFARGUES pour sa nomination.

Stephen LESFARGUES précise qu'il ne connaît pas encore sa date officielle de nomination mais qu'il présentera au prochain Comité Directeur le nouvel organigramme de la Direction Technique Nationale. Il précise que Boris ROTHERMUNDT et Williams CASACOLI seront nommés DTN Adjointes en charge respectivement du haut-niveau et de la formation, du développement et de l'emploi.

Match MLB et rencontre de l'Ambassadeur de France à Washington:

Le Président informe le Comité Directeur qu'il a assisté, en compagnie de 75 ressortissants français et sous le patronage de l'Ambassadeur de France à Washington, François DELATTRE, à une rencontre Major League Baseball entre les Washington Nationals et les Arizona Diamondbacks. L'événement, organisé par la Délégation française en Amérique du Nord en partenariat avec USSports, était un succès et avait pour but de tisser et développer le réseau de la Fédération aux Etats-Unis et notamment au sein des services consulaires.

European Big League Tour:

François COLLET informe le Comité Directeur de la venue de Wim van den Hurk à Paris les 23 et 24 juin dans le cadre de la candidature de la France à l'accueil de l'European Big League Tour 2013. L'EBLT, créé en 2010 par Rick van den Hurk et soutenu par la Major League Baseball, est un événement de promotion permettant aux licenciés européens de rencontrer chaque année 5 joueurs professionnels de la Major League Baseball. François COLLET précise que Wim van den Hurk était satisfait de sa visite et que cela se jouera entre Paris et Barcelone pour l'édition 2013, l'EBLT ne faisant que 2 étapes et s'arrêtant à Rotterdam (Pays-Bas).

Stade de France:

Le Président informe le Comité Directeur que le Stade de France se positionne auprès de la Major League Baseball pour l'accueil d'un événement MLB en 2015 ou 2016. La Fédération joue un rôle de conseiller technique auprès de Stade de France et de mise en relation avec la MLB. Le Président précise que Sydney (Australie) accueille l'Opening Series 2014 et que la MLB souhaite organiser, dans les années à venir, un événement promotionnel en Europe. Les Pays-Bas, l'Italie, l'Angleterre et l'Allemagne sont aussi candidats à l'accueil de cet événement.

Championnat d'Europe 18U baseball:

Le Comité Directeur valide à l'unanimité le déplacement de François COLLET à Prague pour couvrir le Championnat d'Europe de baseball 18U du 14 au 20 juillet 2013.

6. Baseball Féminin

Le Président informe le Comité Directeur que Patrick TUGAULT, en sa qualité de Président de la Commission Fédérale de la Réglementation en 2012, a demandé à Thierry RAPHET de présenter des excuses publiques pour avoir attenté à son honneur en affirmant qu'il avait modifié les Règlements de la Fédération sans en avoir été autorisé préalablement par le Comité Directeur. Le Comité Directeur ne connaît pas, à ce jour, la position de Thierry RAPHET.

Le Comité Directeur, après échanges, demande à la cellule de réflexion formée lors du Comité Directeur du 20 avril 2013 de retravailler le projet de modification de l'article 3 des RGES Baseball. Il demande à la cellule de proposer une réglementation qui sera mise en place à titre probatoire lors de l'année 2014 afin d'en étudier l'impact. La cellule doit aussi, en concertation avec la Direction Technique Nationale, préciser ses objectifs en ce qui concerne le développement de la pratique du baseball féminin.

7. Commission Nationale Sportive Baseball

Le Comité Directeur valide la proposition de la Commission Nationale Sportive Baseball de disputer les 1/4 de finales du Championnat de France de Nationale 1 au meilleur des 3 rencontres de 7 manches.

La Commission Nationale Sportive Baseball réitère son appel à candidature pour l'organisation des Challenges de France de baseball 2014 et 2015.

8. Commission Fédérale Jeunes

Championnats de France A, AA et AAA 2013:

La Commission Fédérale Jeunes remercie les nombreux clubs ayant candidaté à l'accueil d'un plateau préliminaire de Championnat de France Jeune et propose la répartition suivante pour le tour préliminaire des Championnats de France A, AA et AAA 2013:

Championnat de France A

- Plateau à Moyon: Moyon, Rouen, Vauréal et Bréal-sous-Monfort
- Plateau à Nevers: Thiais/Brévannes, Nevers et Dijon
- Plateau à Clermont-Ferrand: PUC, ABCVE, Clermont-Ferrand et Grenoble

- Plateau à Montpellier: Boé-Bon-Encontre, Montpellier et La Vallée du Gapeau

Championnat de France AA

- Plateau à Beaucaire: Beaucaire, Valbonne, Boé-Bon-Encontre et Grenoble

- Plateau à Ronchin: Dunkerque, Valenciennes/Ronchin, Saint-Germain-Saint-Nom et PUC

- Plateau à Caen: Saint-Lô, Caen, La Guerche et Montigny-le-Bretonneux

- Plateau à Sénart: Sénart, Gif-sur-Yvette, Savigny-sur-orge et Clermont-Ferrand

Championnat de France AAA

- Plateau à Paris: PUC, Montigny-le-Bretonneux, Thiais et Vauréal

- Bye accordé à Pineuilh (Champion de France 2012) pour la finale

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la répartition et les lieux des plateaux préliminaires des Championnats de France A, AA et AAA 2013 et fixe la date de communication des engagements arbitres au 31 août 2013.

Coupe de France Rookie 2013 :

Le Comité Directeur, après échange avec le Club des Squales de Vauréal et la Commission Fédérale Jeunes et devant le faible nombre d'équipes inscrites, décide de reporter la Coupe de France Rookie, initialement prévue les 29 et 30 juin, au 28 et 29 septembre 2013 et prolonge le délai d'inscription jusqu'au 31 août 2013.

11h30. Arrivée de Miriam ROMERO et Didier SEMINET. Le quorum passe à 9 membres.

Pratique jeune:

Le Directeur Technique National informe le Comité Directeur que la Direction Technique Nationale souhaite mettre en place des Beeball Days ainsi qu'un planning d'intervention sur le territoire. Williams CASACOLI sera la personne en charge de l'ensemble des opérations Jeunes pour le compte de la DTN.

Le Président précise que la Commission Fédérale Scolaire et Universitaire, par l'intermédiaire de son Président Armand VARNAT, est en contact avancé avec l'USEP National et que les deux entités se rapprochent d'une convention de partenariat. La Fédération laissera le choix à l'USEP National concernant la pratique proposée en milieu scolaire: Beeball ou Tag Baseball.

Pause déjeuner à 12h15. Départ de Paul NGUYEN. Reprise des débats à 13h45.

9. Commission Fédérale Scoring et Statistiques

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la candidature de Michel DUSSART à la présidence de la Commission Fédérale Scoring et Statistiques.

10. Commission Nationale Arbitrage Baseball

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la proposition de modification des Règlements Généraux de l'Arbitrage Baseball.

11. Contrat Egencia

Le Trésorier Général Adjoint propose au Comité Directeur de modifier le contrat liant la Fédération à l'agence de voyages EGENCIA. Il apparaît que le Pack Premium intégré au contrat signé en 2010 n'est plus utile et que la Fédération peut réaliser une économie de 418.60€ TTC en revenant au contrat de base.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la modification du contrat.

12. Indemnité de sujétion des Directeurs Technique Nationaux

Le Président informe le Comité Directeur que l'ancien Directeur Technique National, Jean-Marc SEURIN, a demandé à la Fédération de lui régler l'indemnité de sujétion dévolue au DTN jusqu'au 31 mai 2013.

Il précise que Boris ROTHERMUNDT a été nommé DTN par intérim par le Ministère des Sports à compter du 1^{er} mars 2013 et fait part au Comité Directeur de son étonnement devant le fait que Jean-Marc SEURIN ait obtenu la signature d'un arrêté prolongeant ses fonctions jusqu'au 31 mai 2013 auprès du Ministère des Sports.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité moins une abstention la répartition de l'indemnité de sujétion dévolue au Directeur Technique Nationale de la façon suivante :

1^{er} janvier au 28 février 2013 : Jean-Marc SEURIN
1^{er} mars à la date de nomination de Stephen LESFARGUES : Boris ROTHERMUNDT
A compter de la date de sa nomination : Stephen LESFARGUES

13. Trésorerie, Comptes bancaires des Pôles France et Espoir

Le Trésorier Général donne lecture de la situation de la trésorerie et du budget réalisé au 30 juin 2013. Après le premier semestre 2013 et bien que la subvention du Ministère des Sports ait baissé de

17.000€ par rapport à 2012, la trésorerie s'est améliorée.

Le Trésorier Général souhaite que les Pôles France et Espoir aient chacun un compte en banque lié au compte principal HSBC de la Fédération afin que la Fédération puisse y effectuer les versements de la quote-part de la Convention d'Objectifs et suivre l'évolution de leur trésorerie.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la proposition du Trésorier Général.

14. Conventions Pôle France/Espoir Baseball

Le Président informe le Comité Directeur que 4 joueurs des Pôles France sont concernés par l'indemnité de formation pour avoir évolué en Championnat de France de Division 1 avec le club dans lequel ils ont été transférés. Il s'agit de Yoann VAUGELADE, Minh VALLON, Daniel PATRICE et Jonathan MOTTAY.

Le Comité Directeur demande aux services administratifs de la Fédération de prendre attache avec les joueurs concernés afin de récupérer l'indemnité prévue par les Règlements et d'organiser sa répartition entre les Pôles France, Espoir et les Clubs formateurs.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la proposition de modification des Conventions Pôle Espoir et Pôle France Baseball sous réserve de la modification du fait que c'est le joueur qui a à sa charge l'indemnité de formation en cas de signature d'un contrat professionnel. En cas de transfert dans un club de Division 1 l'indemnité est bien elle à la charge du club recevant. Le club formateur devient la résultante des clubs dans lequel le joueur a été licencié et l'indemnité est répartie au prorata temporis.

15. Modification des critères d'affiliation et de l'aide à la création de club

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la proposition de modification des Articles 3 et 5 des Règlements Généraux modifiant le nombre de licences nécessaires à l'affiliation à 12 de tout type ainsi que de la suppression de la radiation automatique des clubs après une année de mise en sommeil. Celle-ci est prorogable chaque année sur demande du club concerné.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la proposition de modification de l'Aide à la Création de Club et acte l'offre de 12 primo licences compétition à tout club nouvellement affilié. Le nouveau mécanisme d'aide, qui annule et remplace

le précédent, prend effet à compter du 1^{er} septembre 2013.

16. Projet Fédéral et Plan de Féminisation

Le Comité Directeur valide à l'unanimité les Projet Fédéral et Plan de Féminisation proposés à l'issue d'un travail commun entre les élus et les cadres de la Direction Technique Nationale.

Le Comité Directeur demande à la Direction Technique Nationale de prendre en compte les axes stratégiques de ces documents dans l'élaboration du Parcours d'Excellence Sportive 2013-2017.

17. Consultations partenariats

Le Comité Directeur remercie Aliénor TOUMIT pour son travail sur la consultation « équipementier » et « habilleur » pour la période 2014-2016, valide les deux appels d'offre et le retro planning suivant :

- 1^{er} juillet 2013 : lancement de la consultation
- 30 septembre 2013: clôture de la consultation
- octobre 2013: étude des réponses
- 1er novembre au 31 décembre 2013: choix des partenaires
- 1er janvier 2014: début des contrats de partenariats "équipementier" et "habilleur"

18. Equipes de France 12U et 15U

La Direction Technique Nationale informe le Comité Directeur que les Collectifs France Baseball 12U et 15U seront en tournée en Espagne pendant la Toussaint 2013.

La Direction Technique Nationale précise qu'elle étudie la possibilité que cette période de vacances communes devienne un moment réservé aux Equipes de France Baseball Jeunes. C'est une période où peu de matchs sont joués et l'activité dans les clubs est réduite ou moins intense. Cela permettrait aussi d'avoir une continuité de l'activité sans déborder sur les grosses périodes de tournois organisés par les clubs, notamment pendant les vacances d'été.

Le Directeur Technique National précise qu'il va formaliser, dans le prochain Parcours d'Excellence Sportive pour l'Olympiade 2013-2016, la mise en place d'un programme pour l'Equipe de France 15U, la participation au U15 European Championship Qualifier 2014 et, qu'en cas de victoire, la France se porte candidate pour l'organisation du Championnat d'Europe en 2015.

19. Evénements et calendrier

Le Comité Directeur valide les dates des 14 septembre et 7 décembre 2013 pour ses prochaines réunions.

Rencontre annuelle des dirigeants

Le Directeur Technique National propose la date du 9 et 10 novembre 2013 pour le séminaire qui permettra d'échanger sur le Plan de Développement avec les Présidents de Ligues et Comités Départementaux. Cette réunion n'aura pas pour but d'exposer et de faire découvrir le Plan de Développement aux participants mais bien de finaliser avec eux les travaux menés en amont, par la DTN et la Commission Fédérale Développement en lien avec les Ligues et CDs, ainsi que de définir les interactions entre les différents acteurs.

Colloque des entraîneurs

La Direction Technique Nationale et la Commission Fédérale Formation vont mettre en place cette action les 16 et 17 novembre afin que la Fédération puisse bénéficier de l'intervention de Ron WOLFORTH (International Sports Group). Le colloque aura donc une dominante "pitching" (lancer), tous niveaux de jeu et toutes catégories d'âges confondus. L'organisation proposée serait

composée de séances plénières et de groupes de travail à thème variés qui répondront aux attentes des participants.

European Big League Tour

Si la France est retenue pour l'European Big League Tour 2013, l'événement se tiendrait les 16 et 17 ou 23 et 24 novembre 2013.

Francophonie

Le Président informe le Comité Directeur que le Ministère des Sports a répondu favorablement à la demande de financement présentée par la Fédération pour l'aide à l'organisation du Congrès fondateur de l'Association Francophone de Baseball et Softball. La Fédération va se rapprocher des Fédérations internationales de baseball et softball, qui avaient validé le projet présenté par la Fédération Française de Baseball et Softball, pour connaître le montant de l'aide qu'ils peuvent y apporter et prendre une décision finale sur la tenue du Congrès.

La date envisagée serait les 30 novembre et 1er décembre 2013.



2013

Fédération Française de Baseball et Softball

2013

PROCES-VERBAUX *avril/mai/juin 2013*

Recueil des délibérations du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

**ANNEXE REGLEMENTATION DU COMITE DIRECTEUR
DU 20 AVRIL 2013**

Cette annexe a été établie dans le respect des décisions prises par le Comité Directeur du 20 avril 2013: Procès-verbal point IX Commission Fédérale Jeunes, 1er alinéa.



**Règlement du Championnat de
France A 2013
(phases préliminaires et phase
finale)**

Sommaire

<i>Les clubs</i>	33
<i>Les joueurs</i>	33
<i>Les compétitions</i>	33
<i>Les balles</i>	33
<i>Les battes</i>	33
<i>Le terrain</i>	33
<i>Les matchs</i>	33
<i>Gestion des lanceurs</i>	34
<i>Gestion des receveurs</i>	35
<i>Les plateaux</i>	35
<i>Règles de jeu</i>	35
Fédération Française de Baseball et Softball	Erreur ! Signet non défini.

Les clubs

Les clubs admis en phases préliminaires sont ceux désignés par la fédération après acceptation de leur candidature.

Seules les ententes homologuées par la fédération, conformément à l'article 6.01 des RGES 2013, sont acceptées

Les joueurs

Seuls les joueurs inscrits dans le club au 30 juin 2013, ou prêtés conformément à l'article 32 des RGES 2013, sont admis à participer aux phases préliminaires et à la phase finale du championnat de France 2013.

Conformément à la Circulaire Sportive 2012/5 les joueurs admis à participer aux compétitions de baseball A 2013 sont nés en 2001, 2002, 2003 et 2004.

Les arbitres en accord avec les directives de la CNAB vérifieront les licences et les certificats médicaux ou les rosters iclub pour l'ensemble des compétiteurs.

Les compétitions

Les phases préliminaires sont prévues les 21 et 22 septembre 2013.

Les phases finales sont prévues les 05 et 06 octobre à Rouen.

Les balles

Les balles de la compétition sont les balles Kenko en caoutchouc de type « World B » de 8,75 pouces

Les battes

Les battes homologuées pour la compétition doivent avoir une longueur max de 32 pouces, un barrel max de 2 pouces 1/4 et présenter un ratio entre -10 et -13.

Le terrain

18,29 m entre les bases, lanceur à 14,00m, champs à 61m minimum, backstop entre 5 et 9,10 m

Double base en première base.

Les matchs

Les matchs se font en 5 manches. (4 manche ½ si l'équipe home team mène au score).

5 points maximum par manches, tous les points marqués sur la dernière action de jeu seront comptabilisés

La 5^{ème} manche est ouverte sans limitation du nombre de points.

La « Mercy rule » sera appliquée à la fin de la 4^{ème} manche s'il y a 10 points d'écart ou plus.

Il n'y a pas d'égalité. En cas de besoin dès la 6^{ème} manche la règle du tie-break s'applique (au choix du manager de mettre le coureur souhaité en 2^{ème} base puis le suivant du line-up en première puis le suivant du line-up à la frappe, et ceci jusqu'à la fin du match)

Gestion des lanceurs

Les lanceurs seront soumis aux règles en vigueur actuellement.

Tableau de protection des lanceurs

Lanceur né en	Nombre de lancers maximum autorisé	Pas de repos nécessaire	1 jour de repos obligatoire	2 jours de repos obligatoires	3 jours de repos obligatoires	4 jours de repos obligatoires
2001, 2002 et 2003	75	1 à 20	21 à 35	36 à 50	51 à 65	66 à 75

Les joueurs nés en 2004 ne peuvent occuper le poste de lanceur.

Les lancers d'échauffement ne sont pas comptabilisés.

Un lanceur ayant atteint son **nombre de lancers maximum autorisé** peut terminer le batteur en cours.

Un lanceur peut lancer plusieurs matchs la même journée mais les lancers sont additionnés et le total est ramené au tableau général pour déterminer les périodes de repos.

Le non respect de ces règles entraîne le forfait de l'équipe pour ce match.

L'organisateur prévoira un responsable du comptage par match.

Pour les plateaux préliminaire, l'organisateur après en avoir référé à la Commission Fédérale Jeunes et reçu son aval peut prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer l'égalité des chances des équipes présentes en cas de modifications du déroulement normal du programme (4 équipes par plateau préliminaire, 1 match le samedi, 2 matchs le dimanche)

Pour le plateau final, ce rôle est dévolu au Commissaire Technique désigné.

Gestion des receveurs

Tableau de protection des receveurs

Receveur né en	Nombre de manches maximum autorisé	Pas de repos nécessaire	1 jour de repos obligatoire	2 jours de repos obligatoires
01, 02 et 03	6	4	5	6

Les joueurs nés en 2004 ne peuvent occuper le poste de receveur.

Un receveur peut catcher plusieurs matchs la même journée mais les manches sont additionnées et le total est ramené au tableau général pour déterminer les périodes de repos.

Le non respect de ces règles entraîne le forfait de l'équipe pour ce match.

Les plateaux

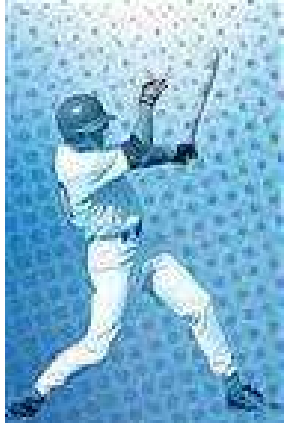
Sur le plateau à 4 clubs, chaque club rencontre les autres clubs. Le gagnant est celui qui a le plus de victoires. Si le départage ne peut être fait, on appliquera la règle du TQB pour les clubs en départage la règle s'appliquera sur l'ensemble des matchs de la compétition.

Sur les plateaux à 3 clubs, chaque club rencontre les autres clubs en format round robin. Si le départage ne peut être fait, on appliquera la règle du TQB pour les clubs en départage la règle s'appliquera sur l'ensemble des matchs de la compétition.

Sur le plateau à 2 clubs, le gagnant du plateau sera le club qui remportera 2 victoires (3 matchs maximum)

Règles de jeu

Les règles de jeu officielles sont REGLES OFFICIELLES DU BASEBALL édité par la Fédération Française de Baseball et Softball, elles seront complétées par les règles spécifiques pour les catégories Jeunes (à paraître).



**Règlement du Championnat de
France AA 2013
(phases préliminaires et phase
finale)**

Sommaire

<i>Les clubs</i>	38
<i>Les joueurs</i>	38
<i>Les balles</i>	38
<i>Les battes</i>	38
<i>Le terrain</i>	38
<i>Les matchs</i>	38
<i>Gestion des lanceurs</i>	39
<i>Gestion des receveurs</i>	40
<i>Les plateaux</i>	40
<i>Règles de jeu</i>	40
Fédération Française de Baseball et Softball	Erreur ! Signet non défini.

Les clubs

Les clubs admis en phases préliminaires sont ceux désignés par la fédération après acceptation de leur candidature.

Seules les ententes homologuées par la fédération, conformément à l'article 6.01 des RGEs 2013, sont acceptées

Les joueurs

Seuls les joueurs inscrits dans le club au 30 juin 2013, ou prêtés conformément à l'article 32 des RGEs 2013, sont admis à participer aux phases préliminaires et à la phase finale du championnat de France 2013.

Conformément à la Circulaire Sportive 2012/5 les joueurs admis à participer aux compétitions de baseball AA 2013 sont nés en 1998, 1999, 2000 et 2001.

Les arbitres en accord avec les directives de la CNAB vérifieront les licences et les certificats médicaux ou les rosters iclub pour l'ensemble des compétiteurs.

Les balles

Les balles de la compétition sont les balles Kenko en caoutchouc de type « World A » de 9 pouces de circonférence.

Les battes

Les battes homologuées pour la compétition doivent avoir une longueur max de 33 pouces, un barrel max de 2 pouces 5/8 et présenter un ratio entre -5 et -10.

Le terrain

23 m entre les bases, lanceur à 16,45m (14 m pour les lanceurs nés en 2001), champs à 75m minimum, backstop entre 5 et 9,10 m

Double base en première base.

Les matchs

Les matchs se font en 6 manches.

5 points maximum par manches, la 5^{ème} et la 6^{ème} sont des manches ouvertes sans limitation du nombre de points.

Il n'y a pas d'égalité. En cas de besoin dès la 7^{ème} manche la règle du tie-break s'applique (au choix du manager de mettre le coureur souhaité en 2^{ème} base puis le suivant du line-up en première puis le suivant du line-up à la frappe, et ceci jusqu'à la fin du match)

Gestion des lanceurs

Les lanceurs seront soumis aux règles en vigueur actuellement.

Tableau de protection des lanceurs

Lanceur né en	Nombre de lancers maximum autorisé	Pas de repos nécessaire	1 jour de repos obligatoire	2 jours de repos obligatoires	3 jours de repos obligatoires	4 jours de repos obligatoires
1998, 1999, 2000	85	1 à 25	26 à 40	41 à 55	56 à 70	71 à 85
2001	75	1 à 20	21 à 35	36 à 50	51 à 65	66 à 75

Les lancers d'échauffement ne sont pas comptabilisés.

Un lanceur ayant atteint son **nombre de lancers maximum autorisé** peut terminer le batteur en cours.

Un lanceur peut lancer plusieurs matchs la même journée mais les lancers sont additionnés et le total est ramené au tableau général pour déterminer les périodes de repos.

Le non respect de ces règles entraîne le forfait de l'équipe pour ce match.

L'organisateur prévoira un responsable du comptage par match.

Pour les plateaux préliminaire, l'organisateur après en avoir référé à la Commission Fédérale Jeunes et reçu son aval peut prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer l'égalité des chances des équipes présentes en cas de modifications du déroulement normal du programme (4 équipes par plateau préliminaire, 1 match le samedi, 2 matchs le dimanche)

Pour le plateau final, ce rôle est dévolu au Commissaire Technique désigné.

Gestion des receveurs

Tableau de protection des receveurs

Receveur né en	Nombre de manches maximum autorisé	Pas de repos nécessaire	1 jour de repos obligatoire	2 jours de repos obligatoires
98, 99 et 00	7	5	6	7
2001	6	4	5	6

Un receveur peut catcher plusieurs matchs la même journée mais les manches sont additionnées et le total est ramené au tableau général pour déterminer les périodes de repos.

Le non respect de ces règles entraîne le forfait de l'équipe pour ce match.

Les plateaux

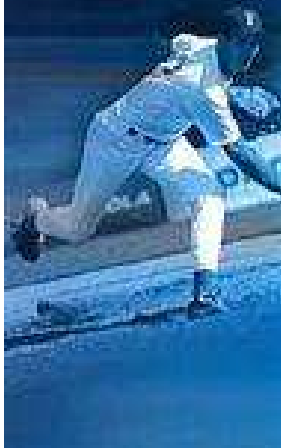
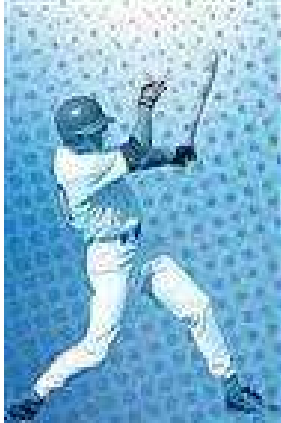
Sur le plateau à 4 clubs, chaque club rencontre les autres clubs. Le gagnant est celui qui a le plus de victoires. Si le départage ne peut être fait, on appliquera la règle du TQB pour les clubs en départage la règle s'appliquera sur l'ensemble des matchs de la compétition.

Sur les plateaux à 3 clubs, chaque club rencontre les autres clubs en format round robin. Si le départage ne peut être fait, on appliquera la règle du TQB pour les clubs en départage la règle s'appliquera sur l'ensemble des matchs de la compétition.

Sur le plateau à 2 clubs, le gagnant du plateau sera le club qui remportera 2 victoires (3 matchs maximum)

Règles de jeu

Les règles du jeu officielles sont REGLES OFFICIELLES DU BASEBALL édité par la Fédération Française de Baseball et Softball, elles seront complétées par les règles spécifiques pour les catégories Jeunes (à paraître).



**Règlement du Championnat de
France AAA 2013
(phases préliminaires et phase
finale)**

Sommaire

<i>Les clubs</i>	43
<i>Les joueurs</i>	43
<i>Les balles</i>	43
<i>Les battes</i>	43
<i>Le terrain</i>	43
<i>Les matchs</i>	43
<i>Gestion des lanceurs</i>	44
<i>Gestion des receveurs</i>	45
<i>Les plateaux</i>	45
<i>Règles de jeu</i>	45
Fédération Française de Baseball et Softball	Erreur ! Signet non défini.

Les clubs

Les clubs admis en phases préliminaires sont ceux désignés par la fédération après acceptation de leur candidature.

Seules les ententes homologuées par la fédération, conformément à l'article 6.01 des RGEs 2013, sont acceptées

Les joueurs

Seuls les joueurs inscrits dans le club au 30 juin 2013, ou prêtés conformément à l'article 32 des RGEs 2013, sont admis à participer aux phases préliminaires et à la phase finale du championnat de France 2013.

Conformément à la Circulaire Sportive 2012/5 les joueurs admis à participer aux compétitions de baseball AAA 2013 sont nés en 1995, 1996, 1997 et 1998.

Les arbitres en accord avec les directives de la CNAB vérifieront les licences et les certificats médicaux ou les rosters iclub pour l'ensemble des compétiteurs.

Les balles

Les balles de la compétition sont les balles dures en cuir de 9 pouces de circonférence.

Les battes

Les battes homologuées pour la compétition doivent avoir une longueur max de 34 pouces, un barrel min de 2 pouces 5/8, max de 2 pouces 3/4 et présenter un ratio entre 0 et -3.

Le terrain

27,43 m entre les bases, lanceur à 18,44m (16,45 m pour les lanceurs nés en 1998), champs à 90m minimum, backstop entre 9,10 m et 18,29

Les matchs

Les matchs se font en 7 manches.

Il n'y a pas d'égalité. En cas de besoin dès la 8^{ème} manche la règle du tie-break s'applique (au choix du manager de mettre le coureur souhaité en 2^{ème} base puis le suivant du line-up en première puis le suivant du line-up à la frappe, et ceci jusqu'à la fin du match)

Gestion des lanceurs

Les lanceurs seront soumis aux règles en vigueur actuellement.

Tableau de protection des lanceurs

Lanceur né en	Nombre de lancers maximum autorisé	Pas de repos nécessaire	1 jour de repos obligatoire	2 jours de repos obligatoires	3 jours de repos obligatoires	4 jours de repos obligatoires
1995, 1996, 1997	95	1 à 30	31 à 45	46 à 60	61 à 75	76 à 95
1998	85	1 à 25	26 à 40	41 à 55	56 à 70	71 à 85

Les lancers d'échauffement ne sont pas comptabilisés.

Un lanceur ayant atteint son **nombre de lancers maximum autorisé** peut terminer le batteur en cours.

Un lanceur peut lancer plusieurs matchs la même journée mais les lancers sont additionnés et le total est ramené au tableau général pour déterminer les périodes de repos.

Le non respect de ces règles entraîne le forfait de l'équipe pour ce match.

L'organisateur prévoira un responsable du comptage par match.

Pour les plateaux préliminaire, l'organisateur après en avoir référé à la Commission Fédérale Jeunes et reçu son aval peut prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer l'égalité des chances des équipes présentes en cas de modifications du déroulement normal du programme (4 équipes par plateau préliminaire, 1 match le samedi, 2 matchs le dimanche)

Pour le plateau final, ce rôle est dévolu au Commissaire Technique désigné.

Gestion des receveurs

Tableau de protection des receveurs

Receveur né en	Nombre de manches maximum autorisé	Pas de repos nécessaire	1 jour de repos obligatoire	2 jours de repos obligatoires
95, 96 et 97	8	6	7	8
1998	7	5	6	7

Un receveur peut catcher plusieurs matchs la même journée mais les manches sont additionnées et le total est ramené au tableau général pour déterminer les périodes de repos.

Le non respect de ces règles entraîne le forfait de l'équipe pour ce match.

Les plateaux

Sur le plateau à 4 clubs, chaque club rencontre les autres clubs. Le gagnant est celui qui a le plus de victoires. Si le départage ne peut être fait, on appliquera la règle du TQB pour les clubs en départage la règle s'appliquera sur l'ensemble des matchs de la compétition.

Sur les plateaux à 3 clubs, chaque club rencontre les autres clubs en format round robin. Si le départage ne peut être fait, on appliquera la règle du TQB pour les clubs en départage la règle s'appliquera sur l'ensemble des matchs de la compétition.

Sur le plateau à 2 clubs, le gagnant du plateau sera le club qui remportera 2 victoires (3 matchs maximum)

Règles de jeu

Les règles du jeu officielles sont REGLES OFFICIELLES DU BASEBALL édité par la Fédération Française de Baseball et Softball, elles seront complétées par les règles spécifiques pour les catégories Jeunes (à paraître).



2013

Fédération Française de Baseball et Softball

2013

PROCES-VERBAUX *avril/mai/juin 2013*

Recueil des délibérations du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

ANNEXE REGLEMENTATION DU COMITE DIRECTEUR DU 29 JUIN 2013

Cette annexe a été établie dans le respect des décisions prises par le Comité Directeur du 29 juin 2013: Procès-verbal point X Commission Nationale Arbitrage Baseball, point XIV Conventions Pôle France/Espoir Baseball, point XVI Projet Fédéral et Plan de Féminisation.

ANNEXE 1 - RGAB

Proposé par la CNAB et voté par le Comité Directeur du 29 juin 2013

PREAMBULE

Les Règlements Généraux Arbitrage Baseball sont subordonnés aux règles Officielles de baseball.

Les différents textes fédéraux concernant particulièrement les arbitres sont les suivants :

- Règlements Généraux de la Fédération : articles 32 à 37, 44 et 48 à 54,
- Barème des sanctions sportives : Annexe 1 du Règlement Disciplinaire fédéral,
- Procédure disciplinaire après expulsion : Annexe 2 du même règlement,
- Notification de convocation devant la Commission Fédérale de Discipline,
- Rapport d'Expulsion,
- Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball:
 - o Articles 3, 15, 17 à 20, 22, 24 à 33, 35, 38 et 39, 41 à 43, ~~47~~ et 48,
- Annexes 1, 2, 9 et 12 des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball,
- Formulaire Protêt – réclamation – contestation,
- Rapport de Match.

ARTICLE 7

NOMINATION / REQUISITION

Les arbitres s'engagent à répondre aux convocations qu'ils recevront.

L'absence à ces convocations fait l'objet de sanctions de la part de la C.N.A.B.

Les arbitres, également joueurs, ne peuvent faire prévaloir leur appartenance à une équipe pour refuser de répondre à une convocation.

Extraits de l'article 35 des Règlements Généraux de la Fédération

« L'arbitre désigné par la Commission Arbitrage concernée pour une épreuve organisée sous l'égide de la Fédération peut en cas d'absence, être remplacé par tout autre arbitre officiel du cadre actif de la Fédération présent sur le lieu de la rencontre et non inscrit sur la feuille de match à un autre titre. »

« Les arbitres du cadre national sont tenus de prêter leur concours aux régions auxquelles ils sont rattachés, mais restent à la disposition prioritaire de la Commission Nationale Arbitrage concernée pour les épreuves fédérales. »

Les arbitres internationaux restent à la disposition prioritaire de la C.E.B. et/ou de l'I.B.A.F

Si les arbitres désignés, faute d'avoir été remboursés et indemnisés avant la rencontre concernée par les Clubs, refusent d'arbitrer selon les dispositions de l'article 4 du présent règlement, aucune réquisition d'un arbitre plus conciliant, telle que définie à l'article 20.03.08 des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball, ne pourra avoir lieu, si le ou les clubs ne remplissent pas leurs obligations financières.

ARTICLE 12

LES C.R.A.B.

Chaque Ligue Régionale doit mettre en place une Commission Régionale Arbitrage Baseball.

Le Président de la C.R.A.B. sera le responsable des arbitres de sa région.

Le Président de la Ligue transmet à la C.N.A.B. la composition de la C.R.A.B.

La C.R.A.B. est subordonnée à la C.N.A.B.

Elle respecte les Règlements et les directives de la C.N.A.B.

La prise de fonction à un poste régional ne donne aucune qualification particulière autre que celle du grade actuel de l'arbitre, en particulier d'un droit au grade supérieur sans avoir suivi la formation adéquate.

La C.R.A.B. est :

- La représentante de ses arbitres auprès de la C.N.A.B.,
- La représentante de la C.N.A.B. auprès des arbitres de sa région,
- Elle tient à jour le rôle des arbitres de sa région et elle envoie un extrait à la C.N.A.B. en fin d'année (toute proposition de mise en réserve d'un arbitre licencié devant être motivé et pouvant faire l'objet d'une intervention d'un Instructeur CNAB extérieur aux frais de la Ligue Régionale),
- Elle transmet aux arbitres le courrier et les directives de la C.N.A.B.,
- Elle propose les Instructeurs d'Arbitres Auxiliaires,
- Elle demande et organise les stages d'Arbitres Jeunes et/ou Auxiliaires, d'Arbitres Départementaux et d'Arbitres Régionaux Baseball,
- Elle délivre les diplômes d'Arbitres Jeunes et/ou Auxiliaires Baseball,
- Elle assure le suivi des Arbitres Jeunes et/ou Auxiliaires,
- Elle intervient dans les championnats régionaux,
- Elle gère l'arbitrage du ou des championnats,
- Elle s'assure que les rencontres sont arbitrées par un arbitre officiel Baseball du cadre actif,
- Elle établit les nominations sus-indiquées lors du ou des championnats de la Ligue,
- Elle fait le compte des rencontres arbitrées par chacun des arbitres,
- Elle propose à la C.N.A.B. les arbitres pour une formation supérieure,
- Elle aide les nouveaux Clubs à être en règle pour l'arbitrage,
- Elle saisit la C.N.A.B. pour demander une sanction pour un arbitre,
- Elle saisit la C.N.A.B. pour tout problème qui se pose à elle et qui dépasse son autorité,
- Elle transmet des comptes-rendus à la C.N.A.B. et au Président de la Ligue.

COURRIER

Elle communique à la C.N.A.B. régulièrement :

- un extrait du rôle des arbitres,
- la liste de ses arbitres Jeunes et Auxiliaires,
- les comptes-rendus des réunions de la C.R.A.B.,
- le nombre de rencontres arbitrées par chacun,
- les demandes d'agrément des stages AA/AJ, AD et AR.
-

Elle communique à la C.N.A.B. occasionnellement :

- les propositions pour les formations supérieures,
- les problèmes auxquels elle se trouve confrontée,
- les demandes de sanctions en cas de faute.

ANNEXE 2 - CONVENTIONS POLES FRANCE ET ESPOIRS BASEBALL

Proposées par la DTN et votées par le Comité Directeur du 29 juin 2013

CONVENTION de HAUT-NIVEAU du joueur intégrant Le Pôle France Baseball de

Vu le code du sport, notamment ses articles L 231-3, L 231-6, D.221-17, R.221-26 et A. 231-3 à 231-8;

Vu l'instruction **09-028 JS du 19 février 2009** relative à l'élaboration du Parcours de l'Excellence Sportive.

ENTRE

D'une part

La Fédération Française de Baseball et Softball, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Sise au 41 rue de Fécamp, 75012 PARIS

Représentée par son Directeur Technique National, **Jean-Marc SEURIN,**

ET

Monsieur

Née le

Demeurant ci-dessous dénommée : le joueur

Représenté par son représentant légal, Madame ou Monsieur

Demeurant :

PREAMBULE :

En référence au Règlement du Parcours de l'Excellence Sportive 2013/2017,

1. La Fédération Française de Baseball et Softball, par délégation ministérielle, est notamment chargée de développer le Baseball sur le territoire français et de procéder aux différentes sélections des collectifs de joueurs pour les équipes de France, 18U, 21U et Seniors.
2. La Fédération, par le biais du Pôle Baseball de propose de dispenser une formation sportive de qualité à de jeunes licenciés qui possèdent le potentiel pour effectuer une carrière de joueur de Haut-Niveau.

Le support de jeu dans le cadre de cette formation est la participation au championnat **Division 1 ou Division 2** avec l'équipe fédérale.

3. Le joueur sélectionné qui souhaite intégrer ce Pôle doit signer une Convention qui détermine les conditions de la formation sportive et scolaire et la sortie du joueur vers un club, **une université étrangère ou le monde professionnelle**.
4. Le joueur qui souhaite pour progresser sportivement, bénéficier des moyens matériels et humains mis à sa disposition, ainsi que des compétences de la Fédération afin d'obtenir les meilleures chances d'effectuer une carrière sportive au plus haut niveau.
5. La Fédération accepte de s'investir dans la formation du joueur et de participer financièrement à celle-ci, compte tenu du fait que le joueur présente sportivement un potentiel et des qualités permettant d'envisager une carrière de joueur de Haut Niveau.
Par la même, la Fédération contribue au développement du Baseball français conformément à ses missions, tant en direction des clubs que des diverses équipes nationales représentatives de notre pays.
6. Classification des athlètes : Le joueur du Pôle pourra être inscrit en catégorie « Espoir », « Jeune » ou « Senior » sur les listes de sportifs de Haut Niveau du Ministère des Sports. L'inscription sur les listes de Haut-Niveau est renouvelable tous les ans sur proposition du Directeur Technique National, elle n'est pas pour autant acquise automatiquement.
7. L'intégration du joueur au sein du Pôle de formation présente pour les parties un intérêt commun.
8. Le joueur atteste avoir pris connaissance du règlement du Parcours de l'Excellence Sportive et s'engage à respecter l'ensemble des conditions qui y sont mentionnées pour la saison sportive et scolaire 2013-2014.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente Convention a pour objet de déterminer et définir les conditions dans lesquelles le joueur bénéficiera, d'une part, d'une formation sportive délivrée par la Fédération au sein du Pôle France Baseball, implanté auet d'autre part, d'une formation scolaire et/ou universitaire dispensée par leet les Etablissements associés ou privés.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente Convention entre en vigueur à l'entrée du joueur au Pôle France Baseball durant la période du 1 septembre 2013 au 30 juin 2014.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE LA FEDERATION

Un exemplaire signé devra être retourné au Directeur Technique National.

En cas de non respect des dispositions de ces règlements, le joueur pourra se voir sanctionné dans les conditions fixées à l'article 4 du paragraphe 4-3 du Règlement du Parcours de l'Excellence Sportive.

~~Au cours de sa formation, sportive, à l'issue de celle-ci, et durant l'année qui suit la sortie du Pôle, lorsque le joueur intègre un club français différent du club dans lequel il était licencié à son entrée en Pôle, il doit s'acquitter d'une indemnité de formation.~~

~~Le joueur s'engage à en informer tout club avec lequel il serait amené à contracter.~~

~~Le calcul de cette indemnité se fera selon les modalités définies à l'article 5-4 du Règlement du Parcours de l'Excellence Sportive~~

ARTICLE 6 : SUIVI MEDICAL

Défini à l'article 4 - paragraphes 4-2 du Règlement du Parcours de l'Excellence Sportive.

ARTICLE 7 : COUT DE LA FORMATION

La formation dispensée du joueur est évaluée à un coût de 8 000€(huit mille euros) annuel révisable chaque année.

~~Un dispositif d'aide au sein du pôle France permet de limiter le coût d'inscription conformément à l'article 2.1 du Règlement du Parcours de l'Excellence Sportive.~~

ARTICLE 8 : SORTIE DU POLE FRANCE BASEBALL ET INDEMNITE DE FORMATION

Au cours de sa formation, sportive, à l'issue de celle-ci et durant l'année qui suit la sortie du Pôle si le bénéficiaire entend continuer l'activité baseball en changeant de club amateur ou pour "un contrat professionnel" avec un autre club, ~~le club amateur qu'il rejoindra ou professionnel dans lequel il s'engagera~~ il sera redevable d'une indemnité de formation.

La demande de mutation ou la signature du contrat professionnel est subordonnée à l'accord du Directeur Technique National.

Le calcul des indemnités de formation est défini à l'article 5-4 du Règlement du Parcours de l'Excellence Sportive qui lui a été communiqué lors de son intégration au Pôle France :

~~A) Notion de club formateur~~

~~Le Club formateur est la résultante des clubs dans lesquels le joueur a été ou est licencié.~~

~~A) B) Un joueur étant passé par un Pôle Espoir puis/ou par un Pôle France, sera redevable d'une indemnité de formation si il souhaite intégrer un collectif de Division 1 l'année suivant sa sortie du Pôle.~~

~~Lorsqu'un joueur d'un Pôle Espoir puis/ou d'un Pôle France et intègre un Collectif de Division 1 pendant sa scolarité ou l'année suivant sa sortie du Pôle, le club dans lequel il est muté est redevable d'une indemnité de formation.~~

Le montant de l'indemnité correspondra à la somme forfaitaire de 1500€ quel que soit le nombre d'années passées en Pôle.

La répartition de cette somme est la suivante:

Si le joueur est passé du club de formation à un Pôle Espoir puis (ou non) à un Pôle France:

- 1.000 € pour **le ou les club(s) formateur(s)** du joueur.
- 500€ pour le Pôle Espoir.

Si le joueur est passé du club de formation au Pôle France directement:

- 1.000 € pour **le ou les club(s) formateur(s)** du joueur.
- 500€ pour le Pôle France.

B) C) Lorsqu'un joueur ~~étant~~ **passé par un** Pôle Espoir puis/ou par un Pôle France signe un contrat professionnel dans les 3 ans suivant sa sortie du Pôle France, le club contractualisant le joueur est redevable d'une indemnité de formation d'un montant de: 2.500€ par joueur.

La répartition de cette somme est la suivante:

Si le joueur est passé du club de formation à un Pôle Espoir puis (ou non) à un Pôle France:

- 1.500 € pour **le ou les club(s) formateur(s)** du joueur.
- 1.000€ pour le Pôle Espoir.

Si le joueur est passé du club de formation au Pôle France directement:

- 1.500 € pour **le ou les club(s) formateur(s)** du joueur.
- 1.000€ pour le Pôle France.

En cas de non-respect de ces obligations, la convention sera considérée comme rompue de plein droit et le ~~joueur~~ **club amateur ou professionnel** sera redevable envers la Fédération et le Pôle France Baseball du coût de sa formation.

Conformément à l'article 7 de la présente Convention, le coût de la formation sera égal au coût annuel. **De plus, aucune demande de mutation ou de prêt ne sera accepter jusqu'à la régularisation de l'indemnité de formation.**

ARTICLE 9 : RESILIATION ANTICIPEE DE LA CONVENTION

En cas de non respect des obligations de la Convention, elle sera considérée comme résiliée de plein droit. La Fédération se réserve le droit de demander des dommages et intérêts calculés en fonction du préjudice subi.

Le joueur pourra, à chaque fin de saison sportive et à condition de prévenir le Directeur Technique National au moins deux mois avant par lettre recommandée avec avis de réception, quitter la formation et par la même résilier la présente Convention.

Dans cette hypothèse, le joueur sera redevable pendant les 3 saisons sportives suivantes, envers la Fédération au profit du Pôle France Baseball, du coût de sa formation, calculée en raison des années de formation effectuées. Le coût de la formation est défini à l'article 7 de la présente convention.

Le Directeur Technique National mettra en place chaque année au mois de mars, une commission chargée d'évaluer la poursuite du projet de formation et pourra au terme de chaque saison sportive, sous réserve de respecter un préavis de deux mois, mettre fin à la formation du joueur au sein du Pôle et par la même mettre un terme à la présente Convention.

Cette commission est composée de la façon suivante :

- DTN
- Manager Senior
- Manager 21U
- Manager 18U
- CTN Responsable du Pôle France

Le maintien ou l'évolution du joueur au sein de la filière d'accès au Haut Niveau dépendra des critères suivants :

- Son niveau scolaire.
- Son comportement au sein du Pôle d'accueil.
- Ses capacités d'adaptation et de progression en rapport avec l'objectif mentionné à l'article 1 de la dite Convention.
- Ses performances réalisées en compétition comme à l'entraînement.
- Sa capacité à s'intégrer dans un collectif et à répondre efficacement aux sollicitations de l'entraîneur.
- Sa capacité à respecter le règlement intérieur du Pôle.
- Sa motivation à rendre le groupe plus fort à l'entraînement et en compétition.
- Sa résistance à l'effort et au stress.

Un bilan sportif semestriel et un bilan scolaire trimestriel sont effectués en janvier seront communiqués au joueur, à ses représentants légaux et à la Fédération par les entraîneurs.

Toutefois, si le joueur se fait exclure du Pôle Baseball, en vertu de l'application du Règlement Intérieur, et sauf décision contraire du Directeur Technique National après avis du Président de la Fédération, il sera redevable envers la Fédération et le Pôle Baseball du coût de sa formation calculée en raison des années de formation effectuées. Le coût de la formation est défini à l'article 7 de la présente Convention.

ARTICLE 10 : STATUT DU JOUEUR

A son entrée au Pôle France Baseball, le joueur sera titulaire d'une licence fédérale ~~avec son club d'origine au sein du club dans lequel il est licencié pour l'année en cours (est considéré comme club d'origine le club pour lequel il est licencié lors de son entrée en Pôle).~~

Un joueur peut cependant demander un prêt ou une mutation dans certaines circonstances :

- ✓ soit participer à une compétition de niveau plus élevé,
- ✓ soit un déménagement de la famille l'amenant à changer de région,
- ✓ soit un éloignement du club d'origine ne permettant pas une pratique compétitive régulière.

Ce prêt ou cette mutation ne pourra être accordé qu'après l'obtention de ces trois conditions :

- ✓ avis favorable du club,
- ✓ accord des parents ou du représentant légal,
- ✓ avis favorable du Directeur Technique National.

Si la mutation se fait en direction d'un club de Division 2 ou de niveau inférieur, il n'y a pas d'indemnité de formation.

Dès que le joueur **figure sur une feuille de match de Championnat de France de Division 1 ou d'une feuille de match de Challenge de France**, une indemnité de mutation est appliquée.

Les modalités d'application de l'indemnité de mutation vers un club de Division 1, sont définies par **l'article 8** et les articles 5.3 et 5.4 du « Règlement du PES ».

Fait à le

Pour le Club à l'entrée en Pôle

Le joueur

Pour la Fédération

Le Président

Le DTN

Le(s) représentant(s) légal(aux)

<p style="text-align: center;">CONVENTION de HAUT-NIVEAU du joueur intégrant Le Pôle Espoir Baseball de</p>
--

Rédigée dans le respect des dispositions du code du sport, notamment ses articles L 231-3, L 231-6, D.221-17, R.221-26 et A. 231-3 à 231-8 ; et de l'instruction **09-028 JS du 19 février 2009** relative à l'élaboration du Parcours de l'Excellence Sportive.

ENTRE

D'une part

La Fédération Française de Baseball et Softball, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Sise au 41 rue de Fécamp, 75012 PARIS

Représentée par son Directeur Technique National,

ET

Monsieur

Née le

Demeurant ci-dessous dénommée : le joueur

Représenté par son représentant légal, Madame ou Monsieur

Demeurant :

PREAMBULE :

En référence au Règlement du Parcours de l'Excellence Sportive **2013/2017**,

9. La Fédération Française de Baseball et Softball, par délégation ministérielle, est notamment chargée de développer le Baseball sur le territoire français et de procéder aux différentes sélections des collectifs de joueurs pour les équipes de France, 15U et 18U.
10. La Fédération, par le biais du Pôle Espoir Baseballpropose de dispenser une formation sportive de qualité à de jeunes licenciés qui possèdent le potentiel pour effectuer une carrière de joueur de Haut-Niveau.
Le support de jeu dans le cadre de cette formation est la participation au programme sportif de l'équipe du Pôle Espoir Baseball
11. Le joueur sélectionné qui souhaite intégrer ce Pôle doit signer une Convention qui détermine les conditions de la formation sportive et scolaire, et la sortie du joueur vers un club.
12. Le joueur qui souhaite pour progresser sportivement, bénéficier des moyens matériels et humains mis à sa disposition, ainsi que des compétences de la Fédération afin d'obtenir les meilleures chances d'effectuer une carrière sportive au plus haut niveau.
13. La Fédération accepte de s'investir dans la formation du joueur et de participer financièrement à celle-ci, compte tenu du fait que le joueur présente sportivement un potentiel et des qualités permettant d'envisager une carrière de joueur de Haut Niveau.
Par la même, la Fédération contribue au développement du Baseball français conformément à ses missions, tant en direction des clubs que des diverses équipes nationales représentatives de notre pays.
14. Classification des sportifs : Le joueur du Pôle pourra être inscrit en catégorie Espoir ou « Jeune » sur les listes du Ministère chargé des Sports. L'inscription sur les listes est renouvelable tous les ans sur proposition du Directeur Technique National, elle n'est pas pour autant acquise automatiquement.
15. L'intégration du joueur au sein du Pôle de formation présente pour les parties un intérêt commun.
16. Le joueur atteste avoir pris connaissance du règlement du Parcours de l'Excellence Sportive et s'engage à respecter l'ensemble des conditions qui y sont mentionnées pour la saison sportive et scolaire en cours.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente Convention a pour objet de déterminer et définir les conditions dans lesquelles le joueur bénéficiera, d'une part, d'une formation sportive délivrée par la Fédération au sein du Pôle Espoir Baseball, implanté au et d'autre part, d'une formation scolaire et/ou universitaire dispensée par le et les Etablissements associés ou privés.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente Convention entre en vigueur à l'entrée du joueur au Pôle Espoir Baseball deaudurant la période du 1 septembre 2013 au 30 juin 2014

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE LA FEDERATION

La Fédération et le Pôle Espoir Baseball dedans le cadre de leur action de formation s'engagent à mener les actions suivantes en faveur du joueur :

- A dispenser une formation sportive,
- A dispenser une formation scolaire et/ou universitaire,

- A préparer, en coordination avec le joueur et ses représentants légaux si nécessaire, la sortie sportive du Pôle Espoir Baseball vers un groupement sportif répondant aux besoins du joueur afin qu'il continue sa progression et son évolution sportive,
- A loger le joueur, à prendre **une partie à sa charge de** l'hébergement et la pension du joueur,
- A mettre à la disposition du joueur, une partie de l'équipement sportif nécessaire à la pratique du baseball.
- Les effets personnels et fournitures scolaires restent à la charge du joueur.
- Assurer, par convention avec l'établissement d'accueil de la structure, la réalisation du suivi médical obligatoire et des soins réguliers.

ARTICLE 4 : MODALITES DE LA FORMATION

3) La Fédération s'engage :

- A assurer la formation sportive, sous la responsabilité technique du coordonateur du Pôle.
- A procurer une formation sportive de qualité au joueur avec la possibilité de participation dans un Championnat fédéral.
- A mettre à la disposition du joueur, tous les moyens humains et techniques dont bénéficie le Pôle Espoir Baseball.

4) La formation scolaire

Dans l'hypothèse où les modalités précises de la formation scolaire ne pourraient pas être définitivement arrêtées à la date de la signature de la présente Convention, les parties s'engagent, dans un délai de 3 mois, à les définir par voie d'avenant.

- intitulé de la formation :

- lieu de la formation :

- modalités de prise en charge de la formation :

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DU JOUEUR

Le joueur s'engage :

- A suivre les recommandations des managers nationaux.
- A se conformer aux dispositions du Règlement Intérieur et du Parcours de l'Excellence Sportive, dont un exemplaire lui sera remis lors de la signature de la présente convention. Un exemplaire signé devra être retourné au Directeur Technique National.

En cas de non respect des dispositions de ces règlements, le joueur pourra se voir sanctionné dans les conditions fixées à l'article 4 du paragraphe 4-3 du Règlement du Parcours de l'Excellence Sportive.

~~Au cours de sa formation, sportive, à l'issue de celle-ci, et durant l'année qui suit la sortie du Pôle, lorsque le joueur intègre un club français différent du club dans lequel il était licencié à son entrée en Pôle, il doit s'acquitter d'une indemnité de formation.~~

~~Le joueur s'engage à en informer tout club avec lequel il serait amené à contracter. Le calcul de cette indemnité se fera selon les modalités définies à l'article 5-4 du Règlement du Parcours de l'Excellence Sportive.~~

ARTICLE 6 : SUIVI MEDICAL

Défini à l'article 4 - paragraphes 4-2 du Règlement du Parcours de l'Excellence Sportive.

ARTICLE 7 : COUT DE LA FORMATION

La formation dispensée du joueur est évaluée à un coût de 8 000€ (*huit mille euros*) annuel révisable chaque année.

Un dispositif d'aide au sein du pôle France permet de limiter le coût d'inscription conformément à l'article 2.1 du Règlement du Parcours de l'Excellence Sportive.

ARTICLE 8 : SORTIE DU POLE ESPOIR BASEBALL ET INDEMNITE DE FORMATION

Au cours de sa formation, sportive, à l'issue de celle-ci et durant l'année qui suit la sortie du Pôle si le bénéficiaire entend continuer l'activité baseball en changeant de club amateur ou pour "un contrat professionnel" avec un autre club, **le club amateur qu'il rejoindra ou professionnel dans lequel il s'engagera** ~~il~~ sera redevable d'une indemnité de formation.

La demande de mutation ou la signature du contrat professionnel est subordonnée à l'accord du Directeur Technique National.

Le calcul des indemnités de formation est défini à l'article 5-4 du Règlement du Parcours de l'Excellence Sportive qui lui a été communiqué lors de son intégration au Pôle France :

A) Notion de club formateur

Le Club formateur est la résultante des clubs dans lesquels le joueur a été ou est licencié.

~~A) B) Un joueur étant passé par un Pôle Espoir puis/ou par un Pôle France, sera redevable d'une indemnité de formation si il souhaite intégrer un collectif de Division 1 l'année suivant sa sortie du Pôle.~~

Lorsqu'un joueur d'un Pôle Espoir puis/ou d'un Pôle France intègre un Collectif de Division 1 pendant sa scolarité ou l'année suivant sa sortie du Pôle, le club dans lequel il est muté est redevable d'une indemnité de formation.

Le montant de l'indemnité correspondra à la somme forfaitaire de 1500€ quel que soit le nombre d'années passées en Pôle.

La répartition de cette somme est la suivante:

Si le joueur est passé du club de formation à un Pôle Espoir puis (ou non) à un Pôle France:

- 1.000 € pour **le ou les club(s) formateur(s)** du joueur.
- 500€ pour le Pôle Espoir.

Si le joueur est passé du club de formation au Pôle France directement:

- 1.000 € **pour le ou les club(s) formateur(s)** du joueur.
- 500€ pour le Pôle France.

~~B) C)~~ C) Lorsqu'un joueur **étant passé par un** Pôle Espoir puis/ou par un Pôle France signe un contrat professionnel dans les 3 ans suivant sa sortie du Pôle France, le club contractualisant le joueur est redevable d'une indemnité de formation d'un montant de: 2.500€ par joueur.

La répartition de cette somme est la suivante:

Si le joueur est passé du club de formation à un Pôle Espoir puis (ou non) à un Pôle France:

- 1.500 € pour le ou les club(s) formateur(s) du joueur.

- 1.000€ pour le Pôle Espoir.

Si le joueur est passé du club de formation au Pôle France directement:

- 1.500 € pour le ou les club(s) formateur(s) du joueur.

- 1.000€ pour le Pôle France.

En cas de non-respect de ces obligations, la convention sera considérée comme rompue de plein droit et le ~~joueur~~ club amateur ou professionnel sera redevable envers la Fédération et le Pôle France Baseball du coût de sa formation.

Conformément à l'article 7 de la présente Convention, le coût de la formation sera égal au coût annuel. De plus, aucune demande de mutation ou de prêt ne sera accepter jusqu'à la régularisation de l'indemnité de formation.

ARTICLE 9 : RESILIATION ANTICIPEE DE LA CONVENTION

En cas de non respect des obligations de la Convention, elle sera considérée comme résiliée de plein droit. La Fédération se réserve le droit de demander des dommages et intérêts calculés en fonction du préjudice subi.

Le joueur pourra, à chaque fin de saison sportive et à condition de prévenir le Directeur Technique National au moins deux mois avant par lettre recommandée avec avis de réception, quitter la formation et par la même résilier la présente Convention.

Dans cette hypothèse, le joueur sera redevable pendant les 3 saisons sportives suivantes, envers la Fédération au profit du Pôle Espoir Baseball, du coût de sa formation, calculée en raison des années de formation effectuées. Le coût de la formation est défini à l'article 7 de la présente convention.

Le Directeur Technique National mettra en place chaque année au mois de mars, une commission chargée d'évaluer la poursuite du projet de formation et pourra au terme de chaque saison sportive, sous réserve de respecter un préavis de deux mois, mettre fin à la formation du joueur au sein du Pôle et par la même mettre un terme à la présente Convention.

Cette commission est composée de la façon suivante :

- Directeur Technique National
- Manager 15U
- Manager 18U
- Coordonnateur du Pôle Espoir

Le maintien ou l'évolution du joueur au sein du Parcours de l'Excellence Sportive dépendra des critères suivants :

- Son niveau scolaire.
- Son comportement au sein du Pôle d'accueil.
- Ses capacités d'adaptation et de progression en rapport avec l'objectif mentionné à l'article 1 de la dite Convention.

- Ses performances réalisées en compétition comme à l'entraînement.
- Sa capacité à s'intégrer dans un collectif et à répondre efficacement aux sollicitations de l'entraîneur.
- Sa capacité à respecter le règlement intérieur du Pôle.
- Sa motivation à rendre le groupe plus fort à l'entraînement et en compétition.
- Sa résistance à l'effort et au stress.

Un bilan sportif semestriel et un bilan scolaire trimestriel sont effectués en janvier seront communiqués au joueur, à ses représentants légaux et à la Fédération par les entraîneurs.

Toutefois, si le joueur se fait exclure du Pôle Baseball, en vertu de l'application du Règlement Intérieur, et sauf décision contraire du Directeur Technique National après avis du Président de la Fédération, il sera redevable envers la Fédération et le Pôle Baseball du coût de sa formation calculée en raison des années de formation effectuées. Le coût de la formation est défini à l'article 7 de la présente convention.

ARTICLE 10 : STATUT DU JOUEUR

A son entrée au sein du Pôle de formation, le joueur sera titulaire d'une licence fédérale ~~avec son club d'origine~~ au sein du club dans lequel il est licencié pour l'année en cours (~~est considéré comme club d'origine le club pour lequel il est licencié lors de son entrée en Pôle~~).

Un joueur peut cependant demander un prêt ou une mutation dans certaines circonstances :

- soit participer à une compétition de niveau plus élevé,
- soit un déménagement de la famille l'amenant à changer de région,
- soit un éloignement du club d'origine ne permettant pas une pratique compétitive régulière.

Ce prêt ou cette mutation ne pourra être accordé qu'après l'obtention de ces trois conditions :

- avis favorable du club,
- accord des parents ou du représentant légal,
- avis favorable du Directeur Technique National.

Si la mutation se fait en direction d'un club de Division 2 ou de niveau inférieur, il n'y a pas d'indemnité de formation.

Dès que le joueur ~~figure sur une feuille de match de Championnat de France de Division 1 ou d'une feuille de match de Challenge de France~~, une indemnité de mutation est appliquée.

Les modalités d'application de l'indemnité de mutation vers un club de Division 1, sont définies ~~par l'article 8~~ et les articles 5.3 et 5.4 du Règlement du Parcours de l'Excellence Sportive.

Fait à _____ le _____

Pour le Club

Le joueur

Pour la Fédération

Le Président

Le DTN

Le(s) représentant(s) légal(aux)

ANNEXE 3 - REGLEMENTS GENERAUX

Proposé par le Secrétariat Général et voté par le Comité Directeur du 29 juin 2013

Exposé des Motifs: Projet d'assouplissement des critères d'affiliation et de conditions de mise en sommeil afin de répondre à une demande des clubs et à l'évolution observée dans les autres fédérations sportives.

ARTICLE 3: AFFILIATIONS

L'affiliation prononcée par le Bureau fédéral ou le Comité Directeur dans les conditions prévues à l'article 1er du Règlement Intérieur, ne peut devenir définitive que si, dans le délai d'un mois après la décision d'affiliation, le Club intéressé s'est vu délivrer 12 licences joueurs compétition ou ~~20~~ 12 licences loisirs au moins par la Fédération.

ARTICLE 5: MODIFICATIONS DES STATUTS ET DU COMITE DE DIRECTION D'UN CLUB. FUSION - ENTENTES - MISES EN SOMMEIL

Modification apportée au point E) Mises en sommeil (les autres sections restant inchangées)

Tout Club affilié à la Fédération depuis plus d'une année complète, lorsqu'il rencontre des difficultés de recrutement ne lui permettant pas d'atteindre le quota minimum de licenciés exigé par la réglementation fédérale (12 licences compétition ou ~~20~~ 12 licences loisirs), ou bien lorsqu'il ne peut mettre en place une équipe pouvant concourir dans une compétition officielle ou participer à des rencontres amicales, peut, à sa demande, être placé en situation de « Mise en Sommeil » par le Comité Directeur fédéral.

La mise en sommeil d'un Club ne pourra être décidée par le Comité Directeur fédéral que si le club concerné a payé la cotisation annuelle de l'année où il en fait la demande.

La situation de mise en sommeil est délivrée pour une durée ~~maximum~~ de 12 mois et ~~n'est pas~~ renouvelable sur demande adressée par le Club à la Fédération.

La situation de mise en sommeil interdit au Club bénéficiant de ce statut de faire participer une ou des équipes à toute rencontre officielle ou amicale, sous peine de radiation immédiate.

ANNEXE 4 - PROJET FEDERAL ET PLAN DE FEMINISATION

Voté par le Comité Directeur du 29 juin 2013

Projet Fédéral FFBS

2013-2017



Édito

Les dernières élections fédérales de janvier 2013 ont mis en évidence le soutien que l'ensemble des clubs français apporte à notre nouvelle politique fédérale menée depuis 2010.

J'ai souhaité avec le nouveau comité directeur, que nous formalisions des engagements à travers un projet fédéral 2013-2017 qui permettra à tous les acteurs des sports de batte en France, d'œuvrer dans le même sens, au service de nos disciplines favorites.

Quatre objectifs majeurs ont été dégagés afin de mieux identifier les orientations stratégiques de la FFBS :

- ✓ Favoriser l'accessibilité au plus grand nombre et le développement des clubs avec la notion forte de service au cœur des relations.
- ✓ La Performance du haut niveau avec un nouveau parcours d'excellence sportive pour 2013-2017
- ✓ Créer une dynamique associative auprès de l'ensemble des licenciés avec une restructuration fédérale
- ✓ Promouvoir les sports de battes, nos actions et notre image avec des moyens et outils de communication efficace

La Fédération Française de Baseball et Softball va fortement évoluer dans les prochaines années pour s'adapter aux enjeux de modernité et à notre souci d'optimiser nos actions en fonction de nos moyens.

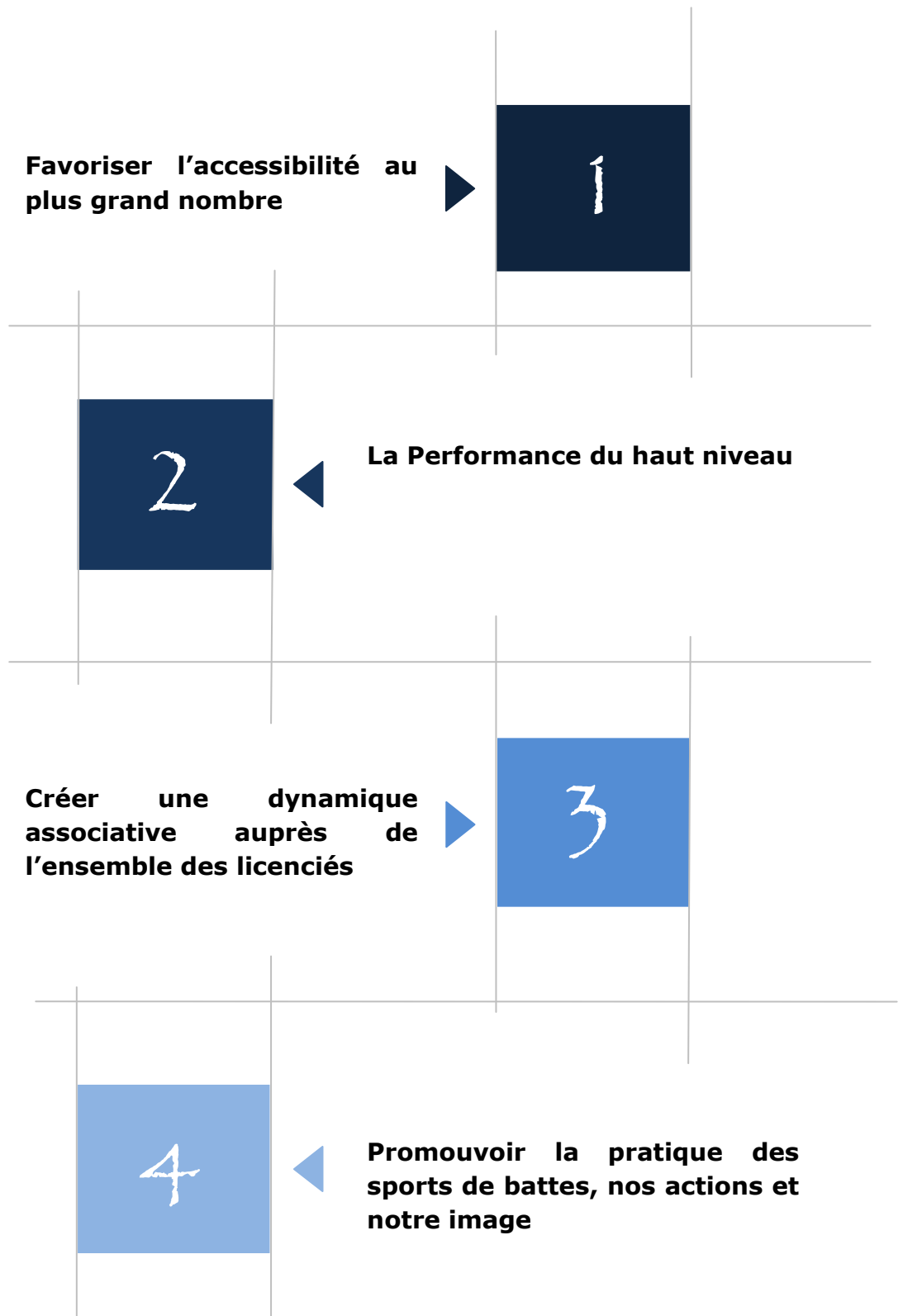
Nous aurons besoin de la mobilisation de tous les acteurs de notre Fédération pour faire de la FFBS, une fédération exemplaire sur son fonctionnement et ses objectifs.



Didier Seminet, Président FFBS

FFBS 2013 - 41 rue de Fécamp, 75012 Paris

Finalités de la FFBS



Les objectifs stratégiques

1

Favoriser l'accessibilité au plus grand nombre **et le développement des clubs**

Enjeux

Face à l'évolution des pratiquants et de leurs attentes, la FFBS souhaite enrichir son offre et l'adapter pour répondre aux attentes d'un public le plus large possible.

Le travail des ligues, comités départementaux et des clubs sera donc de favoriser l'accueil de tous. Cette accessibilité s'adresse à la fois à la pratique

- Adapter les formes de pratique aux attentes de chacun
 - ✓ Donner une possibilité d'accompagner les projets d'installations de surface de jeu mais aussi de l'espace de vie du club et d'accueil du public
 - ✓ Diversifier l'offre et valoriser toutes les formes de pratique (Beeball, Baseball féminin, Softball jeune, Bip Baseball, ...)
 - ✓ Formaliser des contenus techniques et pédagogiques adaptés à chaque public (scolaire, féminine, Handicap, ...)
 - ✓ Sensibiliser les établissements scolaires aux sports de battes

Mettre en place un plan de féminisation FFBS

- ✓ Sensibiliser à la fonction de dirigeantes.
- ✓ Favoriser l'accès aux formations des arbitres, des scoreuses et des cadres techniques et pédagogiques.

■ Mettre en place un service de qualité pour le plus grand nombre

✓ *Améliorer la qualité de l'accueil des associations pour un meilleur service aux licenciés (professionnaliser l'encadrement, structuration, simplification administrative et réglementaire)*

✓ *Encourager la création des clubs satellites (multiplier les structures d'accueil, organiser des championnats de proximité, passerelles entre l'école et l'association, aménagement des règlements fédéraux, ...)*

✓ *Faciliter et aider à la création de clubs (aide administrative, financière, ...)*

✓ *Développer les partenariats sur le territoire autour de projets sur les sports de bates (sport en entreprise, Bip Baseball, Beeball day...)*

✓ *Valider des conventions nationales auprès du sport en entreprise, UNSS, USEP, la FFSU, ...*

Les objectifs stratégiques

2

Accompagner les athlètes vers le haut niveau et s'inscrire dans les meilleures nations au niveau Européen

Enjeux

La FFBS a pour ambition de permettre à ces licenciés d'évoluer à leur plus haut niveau en offrant une pratique diversifiée et adaptée aux attentes de chacun.

Le nouveau Parcours d'Excellence Sportif (PES) 2013-2017, le plan de développement fédéral, le travail en commun avec les ligues, les comités et les clubs doivent nous permettre d'améliorer notre classement internationale.

- Structurer la filière de haut niveau
 - ✓ *Refonte du Parcours d'Excellence Sportive pour 2013-2017 en fonction du bilan 2009/2013 et des perspectives 2018 voire JO 2020.*
 - ✓ *Restructurer nos actions, moyens et outils au service du haut-niveau afin de tenir un cap pour nos EDF (programmes, staffs, budgets)*
 - ✓ *Définir une stratégie de développement de l'athlète à long terme.*
 - ✓ *Initier un programme de détection jeune et d'accompagnement vers le PES*
 - ✓ *Mettre en place un accompagnement hors pôle pour nos athlètes seniors. (suivi social, suivi médical, suivi sportif dans les clubs)*
 - ✓ *Harmoniser le calendrier sportif fédéral avec nos programmes EDF (détection, stages, compétitions) dans une logique de pérennisation des formules sportives à long terme.*
 - ✓ *Renforcer la filière à travers la coordination des Pôles et la relation avec les clubs (conventionnement). Augmenter le niveau des championnats (structuration, encadrement, moyens financiers, ...)*
 - ✓ *Dynamiser la formation de l'encadrement technique et pédagogique (refonte des diplômes fédéraux, mise en place du colloque annuel des entraîneurs, de la formation continu des entraîneurs, ...)*

Les objectifs stratégiques

■ **Associer nos ressources extérieures pour l'accès au haut niveau**

- ✓ *Favoriser les échanges et étendre notre réseau avec des nations importantes (structuration de la Délégation Asiatique et de la Délégation Amérique du Nord, structuration Saint Martin).*
- ✓ *Collaborer avec les nations de proximité (Allemagne, Espagne, Pays-Bas, ...)*
- ✓ *Renforcer nos liens avec les programmes universitaires outre atlantique et les franchises professionnelles.*
- ✓ *Renforcer nos liens avec la Confédération Européenne de Baseball et de la Fédération Européenne de Softball et accompagner la World Baseball Softball Confederation (WBSC) pour le retour aux JO pour 2020.*
- ✓ *Création de l'association de francophonie baseball et softball.*

■ **Mettre en place des passerelles entre les structures fédérales**

- ✓ *Créer une dynamique forte entre les ligues et la DTN*
- ✓ *Mettre en place des ETR dans les régions ciblées à fort dynamismes*
- ✓ *Renforcer et structurer les échanges avec la Nouvelle Calédonie et Saint Martin*
- ✓ *Créer une dynamique d'organisation d'évènements nationaux et internationaux dans le but d'améliorer nos infrastructures et valoriser nos partenariats institutionnels*

Les objectifs stratégiques

3

Créer une dynamique associative auprès de l'ensemble des licenciés

Enjeux

Conscient que la réussite des clubs et le bon fonctionnement ne peuvent se passer de l'implication et de la mobilisation de ces bénévoles, la FFBS doit parvenir à organiser son fonctionnement et à instaurer une dynamique qui permet de construire un juste équilibre entre professionnalisme et bénévolat.

Au-delà de cette dynamique, les clubs doivent apparaître comme un lieu de vie, de rencontre qui favorise le lien social entre les différents publics et les différentes générations. La fédération doit s'organiser en interne au niveau du siège pour répondre à sa mission statutaire.

- Recruter et mobiliser des bénévoles
 - ✓ Sensibiliser et accompagner les licenciés vers l'encadrement technique et pédagogique
 - ✓ Mettre en place des actions de formation et de suivi pour les arbitres, les scoreurs et les dirigeants
- Renforcer les liens entre les structures
 - ✓ Créer un véritable relais de la politique fédérale dans toutes les régions et départements
 - ✓ Améliorer le service aux ligues, aux comités, aux clubs et aux licenciés
 - ✓ Identifier et développer les chemins de communication interne et externe
- Structurer le mode de fonctionnement de la fédération dans une optique de professionnalisation de ses démarches
 - ✓ Formaliser les procédures et les missions de chacun autour d'un organigramme défini
 - ✓ Clarifier les relations entre la DTN et les organes fédéraux
 - ✓ Réorganiser les commissions en fonction de la politique fédérale et des objectifs à atteindre.
 - ✓ Optimiser les temps d'échanges autour de la stratégie de la fédération (lien avec le plan de développement)

Les objectifs stratégiques

4

Promouvoir les sports de battes, nos actions et notre image

Enjeux

Le Baseball reste un sport marginal au plan national malgré les valeurs défendues et reconnues par tous. Le travail de la FFBS est donc d'amener le plus grand nombre à découvrir les sports de battes.

■ **Optimiser les outils de communication existants**

- ✓ *Définir une stratégie de communication claire*
- ✓ *Optimiser les moyens de diffusion interne et externe*
- ✓ *Refonte du site internet de la fédération*

■ **Mettre en place des actions de promotion de la pratique**

- ✓ *Sensibiliser et capter de nouveaux publics*
- ✓ *Développer la boutique fédérale*
- ✓ *Organiser des événements de promotion*



2013

Fédération Française de Baseball et Softball

2013

PROCES-VERBAUX août/septembre 2013

Recueil des délibérations du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

Bureau Fédéral téléphonique Du 28 août 2013

Membres ayant participé à la téléconférence :
Philippe BOUCHARD, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Michel DUSSART, Paul NGUYEN, Didier SEMINET.

Membres n'ayant pas participé: David MEURANT, Jean-Marie MEURANT.

Assistent: François COLLET, Stephen LESFARGUES.

Conformément aux dispositions de l'article 47-1 du Règlement Intérieur, ce Bureau téléphonique a été convoqué 5 jours avant la date de la conférence téléphonique par courrier électronique adressé aux Membres du Bureau Fédéral, et l'ordre du jour ainsi que les documents nécessaires à l'examen des questions qu'il comporte ont été transmis en pièces jointes du dit courrier électronique.

Il est constaté que 5 de ses Membres y participant, le Bureau Fédéral, sous la Présidence de Monsieur Didier SEMINET, peut valablement délibérer par voie de téléconférence.

1. Commission Nationale Sportive Baseball

Championnat de France de Nationale 2 2013:

Le Secrétaire Général informe le Bureau Fédéral que la Commission Nationale Sportive Baseball a modifié la formule du Championnat de France de Nationale 2 en raison des inscriptions enregistrées des clubs. Celle-ci passe de 6 à 4 poules de 4 équipes en phase de poule et les 1/4 de finales se jouent en série au meilleur des trois matchs de 7 manches et non plus en plateau triangulaire à 4 poules de 3 équipes. Le reste de la formule est inchangé.

Le Bureau Fédéral valide les modifications proposées à l'unanimité.

Coupe de France Rookie 2013:

Le Secrétaire Général informe le Bureau Fédéral que le club de Vauréal souhaite déplacer la Coupe de France Rookie 2013 des 21 et 22 septembre aux 12 et 13 octobre. Il précise que la Commission Fédérale Jeunes a donné son aval pour cette modification.

Le Bureau Fédéral valide à l'unanimité le changement de date proposé.

Challenge de France 2014:

Le Secrétaire Général informe le Bureau Fédéral que deux clubs ont candidaté à l'accueil du Challenge de France 2014: Rouen et Toulouse.

Le Bureau Fédéral propose de rendre l'entrée à la compétition payante sur choix du club organisateur et, le cas échéant, prévoit que le club organisateur reverse 25% des recettes de billetterie à la Fédération.

Le Bureau Fédéral valide à l'unanimité le Cahier des charges technique du Challenge de France présenté par la Commission Nationale Sportive Baseball sous réserve de la modification précitée.

Le Bureau Fédéral demande au Secrétaire Général de communiquer aux deux clubs candidats le nouveau Cahier des Charges et de leur demander de déposer un dossier de candidature répondant à ce cahier des charges avant le 1er septembre 2013 pour étude par le Comité Directeur du 14 septembre 2013.

2. European Big League Tour

Le Président informe le Bureau Fédéral que l'European Big League Tour a retenu la candidature

de la Fédération Française de Baseball et Softball pour l'accueil d'une étape du Tour 2013.

Les dates retenues sont les 23 et 24 novembre 2013, l'événement se déroulera à l'INSEP et accueillera cinq joueurs professionnels de la Major League Baseball pour des ateliers avec les jeunes licenciés de la Fédération.

Le Bureau Fédéral valide à l'unanimité l'agrément proposé par l'EBLT, ce dernier ayant reçu l'aval de la Commission Fédérale Juridique.

3. Demande de l'ARJEL

Le Secrétaire Général informe le Bureau Fédéral que l'ARJEL a sollicité l'avis de la Fédération quant à l'ajout sur la liste des paris autorisés la Classique mondiale de baseball (WBC) et le Championnat de baseball coréen (KBO) demandée par le PMU.

Le Secrétaire Général précise que l'ARJEL autorise déjà les paris sur la Major League Baseball et la Nippon Professional Baseball.

Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de rendre un avis favorable sur cette demande à l'ARJEL.

4. Fusion absorption Loup Garou Softball Club / AS Brévannes Baseball Softball Caribous

Le Secrétaire Général informe le Bureau Fédéral de la fusion absorption du Loup Garou Softball Club, n° d'affiliation 093020, par l'AS Brévannes Baseball Softball Caribous, n° d'affiliation 094004 et autorise, conformément aux Règlements de la Fédération, la mutation libre à titre gracieuse des licenciés du Loup Garou Softball Club vers l'AS Brévannes Baseball Softball Caribous.

5. Autorisation de tournoi

Le Bureau Fédéral valide à l'unanimité la demande d'autorisation de tournoi suivante:

- Tournoi des Los Padres de Clamart, softball senior, 28 et 29 septembre 2013.

6. Participation de Limeil-Brévannes à l'ISF Co-Ed Slow Pitch World Cup Softball 2014

Le Secrétaire Général informe le Bureau Fédéral que le club de Limeil-Brévannes souhaite s'inscrire à l'ISF Co-Ed Slow Pitch World Cup Softball qui se déroule du 23 au 26 janvier 2014 aux Etats-Unis.

Le Bureau Fédéral valide à l'unanimité la participation de Limeil-Brévannes à cette compétition.

7. Conseil Fédéral d'Appel

Le Secrétaire Général informe le Bureau Fédéral qu'il va se rapprocher de la Commission Fédérale Juridique pour travailler sur la composition du Conseil conjointement avec son Président, Michel Touchard.

Comité Directeur Du 14 septembre 2013

Membres présents : Yves BLONDEL (13h45), Philippe BOUCHARD, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Michel DUSSART, Jean-Marie MEURANT, Mark MOODLEY, Tom NAGEL, Didier SEMINET, Thierry RAPHET, Miriam ROMERO (11h00), Armand VARNAT.

Membres absents excusés : Vincent BUISSON, Grégory FAGES, Sylviane GARCIA, Franck LECARPENTIER, David MEURANT, Benjamin MILGROM, Paul NGUYEN.

Assistent également : Williams CASACOLI, François COLLET, Stephen LESFARGUES, Andrew STRAPEC, Prebagarane BALANE.

Il est constaté que 9 Membres étant présents, le Comité Directeur peut valablement délibérer sous la présidence de Didier SEMINET.

1. Ouverture

La séance est ouverte à 10h, à la Maison des Associations du XIIe à Paris, sous la présidence de Didier SEMINET.

2. Ordre du jour

La Secrétaire Général rappelle l'ordre du jour.

3. Approbation des procès-verbaux des réunions du Comité Directeur du Bureau Fédéral

Le Secrétaire Général donne lecture des procès-verbaux du Comité Directeur du 29.06.13 et du Bureau Fédéral du 22.08.13.

Le Comité Directeur approuve les procès-verbaux à l'unanimité sous réserve des modifications demandées précitées.

Le Président de la Commission Fédérale Jeunes propose, en réponse à la lettre adressée par le Président de la Commission Fédérale

Réglementation en activité en 2012 au Président, de clarifier la situation sur l'évolution de la Règle 3.05.01 et demande la modification du Procès-verbal du Comité Directeur du 16 mars 2013 suivante :

En lieu et place de :

Commission Fédérale Jeunes

La Commission Fédérale Jeunes attire l'attention du Comité Directeur sur la modification de l'article 3.05.02 devenu article 3.05.02 sans vote dans les RGES 2013. Elle en demande la suppression.

De même elle demande l'abrogation de l'article 3.05.01 et 3.05.02 (ex 03) des mêmes RGES 2013 car dérogeant aux compétences exclusives de la Commission Fédérale Jeunes inscrites dans les articles 66 et 76 du Règlement Intérieur.

Enfin, elle demande la modification de l'article 3.04 comme suite : « néanmoins les compétitions AAA, AA, A, Rookie, Beeball, Teeball peuvent être mixtes. »

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité des modifications demandées.

Lire :

Commission Fédérale Jeunes

La Commission Fédérale demande la suppression des articles 3.05.01, 3.05.02 et 3.05.03 des RGES 2013.

Elle demande également la modification de l'article 3.04 comme suite : « néanmoins les compétitions AAA, AA, A, Rookie, Beeball, Teeball peuvent être mixtes. »

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité les modifications demandées.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité la modification présentée par la Commission Fédérale Jeunes.

4. Vie Fédérale

Affiliations/radiations :

Le Comité Directeur prononce l'affiliation du club suivant :

- Raptor Baseball Club, Président Sylvain MERCIER, siège social 11 rue du 11 novembre

1918, 62120 Bully-les-Mines, n° d'affiliation 062005,
BATS, Présidente Karine RIZZO, siège social 90 rue de la Mairie, 69124 Colombier-Saugnieu, n° d'affiliation 069023.

Autorisation de Tournois :

Le Comité Directeur valide à l'unanimité les tournois suivants:

Tournoi de Fleur, softball mixte, 28 et 29 septembre 2013 à Paris.

Démission de François Colombier :

Le Comité Directeur enregistre la démission de François COLOMBIER de son poste de membre du Comité Directeur et des Commissions dont il était membre.

Secrétariat Général:

En l'absence de candidat au poste de Secrétaire Général Adjoint, le Comité Directeur décide de remettre à sa prochaine réunion la nomination d'un remplaçant au SGA démissionnaire.

Le Secrétaire Général regrette l'absence répétée de nombreux membres du Comité Directeur et leur demande de prendre position quant à leur engagement en tant qu'élu de la Fédération.

Prêts:

Le Secrétaire Général demande au Comité Directeur de travailler sur une refonte de l'article 26 des Règlements Généraux. Il précise que cet article, modifié en début d'année, comporte des incohérences et n'est pas optimum pour favoriser le développement de la pratique du softball.

5. Actualité

Eric Gagné :

Le Président informe le Comité Directeur qu'Eric Gagné est venu en France du 9 au 12 septembre afin d'être présenté comme nouveau Manager de l'Equipe de France senior. Il a visité les installations des Pôles France de Toulouse et Espoir de Montpellier et est passé sur le plateau de LEQUIPE 21. L'Equipe de France sera en stage d'automne en Floride du 3 au 13 octobre 2013 pour le début de la préparation du Championnat d'Europe 2014.

Service Civique :

Le Secrétaire Général informe le Comité Directeur que la Fédération a été informée par le Secrétariat Général du Service Civique que sa demande d'agrément n'a pu aboutir en 2013 en raison d'un manque de financement du programme. En conséquence, la Fédération déposera une nouvelle demande d'agrément en 2014, celle-ci n'étant pas

certaine d'aboutir non plus en raison des difficultés rencontrées par l'Agence du Service Civique.

Saint-Martin :

Le Président informe le Comité Directeur qu'il a rencontré Daniel GIBBS, Député de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, afin de discuter du baseball à Saint-Martin. Ce dernier souhaite apporter son soutien aux efforts de développement de la pratique du baseball sur l'île. Le Président propose au Comité Directeur d'approuver l'envoi d'une délégation d'officiels à Saint-Martin pendant le premier trimestre 2014 afin de rencontrer les acteurs locaux et de structurer la pratique en mettant en place deux Clubs et une Ligue.

6. France Cricket

Le Président présente le Président de France Cricket, Prebougare BALANE, au Comité Directeur et lui souhaite bon courage ainsi qu'à l'équipe élue pour le mandat 2013-2017.

Le Président et le Président de France Cricket informent le Comité Directeur de leur souhait de mutualiser les ressources. Le Président de France Cricket doit s'enquérir, auprès de l'International Cricket Council, des conséquences de cette mutualisation.

11h00. Arrivée de Miriam ROMERO. Le quorum passe à 10 voix.

7. Direction Technique Nationale

Le Directeur Technique National présente, suite à la réunion DTN des 5 et 6 septembre, le nouvel organigramme de la Direction Technique Nationale ainsi que le schéma de la filière masculine du Parcours de l'Excellence Sportive 2013-2017.

Boris ROTHERMUNDT est nommé DTN Adjoint en charge du département « haut niveau », Williams CASACOLI est nommé DTN Adjoint en charge du département « développement, emploi et formation ».

Le Parcours de l'Excellence Sportive (PES) du Baseball et Softball va s'inscrire dans le projet global de la fédération concernant tant le haut niveau que l'ensemble des axes de développement fédéral, en cohérence avec les orientations de l'Etat.

Les structures participant au PES contribuent à la mise en œuvre de la politique sportive de la fédération. Cette politique sportive a pour objectif d'améliorer aussi la qualité de la formation de l'athlète au plus haut niveau tout en assurant le suivi médical et leur préparation à la vie professionnelle. Les structures participant au PES

permettent aujourd'hui de placer « le club au cœur du dispositif du haut niveau en reconnaissant celui-ci comme le levier principal de formation des joueurs et joueuses »

Le DTN indique qu'il souhaite que plusieurs Centres d'Entraînement Régionaux soient créés à moyen terme en Métropole et en Outre-mer pour un meilleur maillage du territoire. Le Pôle France Baseball de Toulouse devient le seul Pôle France jeune pour les 15-19 ans et le Pôle France de Rouen devient un Pôle France universitaire.

L'objectif est donc de se doter de moyens permettant de former à l'échéance 2020 une relève forte de l'Équipe de France Junior et d'augmenter les dispositifs de préparation des collectifs senior pour accélérer leurs progressions.

Le pôle France universitaire de Rouen, structure phare du PES accueillant les meilleures joueurs français âgés de 18 ans et plus, doit être le lieu de préparation des grands rendez-vous internationaux. Ainsi, le pôle France de Rouen ne s'adresse qu'aux meilleurs joueurs ayant apporté la preuve de leur niveau, de leur engagement dans la durée, de leur capacité d'évolution.

Toutes les conditions pour garantir et faire fructifier les conditions de réalisation d'un projet de haut niveau ambitieux (environnement, encadrement expert, suivi socioprofessionnel, valorisation des joueurs...) doivent être réunies et s'améliorer pour augmenter la pérennité d'un groupe performant.

Le collectif équipe de France 21U est suspendu au profit d'une équipe universitaire qui participerait aux « Universiades » en 2015 et 2017. Les autres collectifs de relève 18U, 15U et 12U sont conservés par la participation des collectifs aux championnats d'Europe. L'objectif premier sera de continuer d'améliorer le niveau de performance des joueurs/joueuses identifiés et favoriser l'éclosion de nouveaux sportifs à potentiel.

L'EDF BB 12U participera au Championnat d'Europe 2015 et l'EDF BB 15U participera au Qualifier du Championnat d'Europe 2014, permettant aux jeunes, d'engranger une expérience qui fait défaut aujourd'hui dans le but de développer le nombre de matchs internationaux de cette génération. L'objectif est de favoriser l'émergence d'une pratique compétitive dès la formation initiale des joueuses et joueurs de baseball et softball.

La Direction Technique Nationale précise qu'elle travaille avec la Commission Fédérale Jeunes afin de relancer les Interligues baseball et softball en 2014. Un projet sera présenté lors de la prochaine réunion du Comité Directeur.

La Direction Technique Nationale souhaite que l'équipe fédérale, qui évoluait en Championnat de France de Division 1 2013, évolue en Championnat de France de Division 2 en 2014 pour la prochaine olympiade. Le système de qualification des joueurs pour cette équipe sera présenté prochainement par la DTN à la CNSB et à l'ensemble des clubs.

La Direction Technique Nationale attire l'attention de la CNAB sur le fait que de nombreux joueurs, notamment en Division 1, fument aux abords des terrains, voir même sur les terrains, lors des rencontres officielles et demande à son Président de veiller à ce que ces agissements ne se reproduisent plus à l'avenir. Le Président de la CNAB indique que de nombreux rappels ont été effectués auprès des arbitres.

Le Directeur Technique National informe le Comité Directeur qu'Andy BERGLUND, de la Major League Baseball, a été missionné pour assister la DTN et la Fédération dans leurs missions. Le DTN remercie le Président pour son travail auprès de la MLB qui a permis d'obtenir la mise à disposition d'un chargé de mission par l'organisation américaine. Il aura pour mission le suivi des joueurs et des coaches dans les pôles France dans un premier temps. Il participera également aux stages de préparation des collectifs France. Enfin, il sera chargé de la mise en place de travaux de formation avec la CNAB.

Le projet sportif doit trouver sa place dans un projet fédéral ou le développement de la pratique, la formation et le sport de haut niveau interagissent en permanence.

La refonte du cursus de formation fédéral et la mise en place des nouveaux diplômés d'Etat nous permet d'envisager un travail de fond de nature à changer l'image de l'encadrement des jeunes dans les clubs, souvent confiés par défaut à quelqu'un de disponible mais pas nécessairement compétent.

Il importe par ailleurs qu'une image plus juste des contraintes d'une pratique compétitive qui veut tendre vers le haut niveau, soit partagée par l'ensemble des acteurs du baseball et softball français. Le regroupement régulier des plus jeunes encadrés par leurs entraîneurs sous la direction des entraîneurs nationaux est de nature à diffuser une éducation à la pratique d'un baseball ou softball compétitif tendant vers le haut niveau.

Le Président remercie le Directeur Technique National pour sa présentation et félicite la Direction Technique Nationale pour le travail mené dans sa réorganisation et sur le PES 2013-2017. Il informe le Directeur Technique National que le Comité Directeur va, d'ici la fin de l'année et en

coordination avec la DTN, formaliser un plan de développement pour la prochaine Olympiade.

Le Comité Directeur missionne, en l'absence de réponse du Président de la Commission Nationale Sportive Softball, Armand VARNAT pour représenter la Fédération à la réunion de la Direction Technique Nationale sur la filière féminine du PES 2013-2017 le 28 septembre 2013 au CREPS PACA. La DTN souhaite que la CNSS soit représentée lors de la réunion, à défaut de son Président, par l'un de ses membres. La DTN précise que c'est à l'occasion de cette réunion que la nouvelle Manager de l'Equipe de France softball senior, Céline LASSAIGNE, sera officiellement présentée.

12h00. Départ de Prebagarane BALANE.

8. Point financier

Le Trésorier Général remet au Comité Directeur les éléments financiers.

La situation au 30 septembre 2013 fait apparaître une utilisation de 75,17% du budget annuel.

Le total des charges s'élève à 719.574€, le produit des activités à 996.902€.

Le compte courant affiche un solde de 91.268€ pour 33.346€ à fin septembre 2012 résultant d'une baisse entre 2012 et 2013 des dépenses d'environ 77.000 € pondérée d'une baisse également des recettes de 24.000€.

Les comptes bancaires affectés aux pôles France ont été ouverts afin de suivre au jour le jour les flux financiers et anticiper les demandes d'avances.

1. FFBS - Pôle France Toulouse – Boris ROTHERMUNDT
2. FFBS - Pôle France Boulouris – Ghislaine ETHIER
3. FFBS - Pôle France Rouen – Sylvain VIREY
4. FFBS - Equipes de France – Stéphen LESFARGUES

Un cinquième compte sera ouvert pour les Collectifs EDF Jeunes géré par Williams CASACOLLI.

Le trésorier Général rappelle au Comité Directeur que les examens médicaux des sportifs figurants sur les listes des sportifs de Haut Niveau et Espoirs sont pris en charge par la FFBS sur la base de la différence restant à la charge après le remboursement de la sécurité sociale et de la mutuelle du licencié.

9. Commission Nationale Sportive Baseball

Challenge de France de baseball 2014 :

Le Président de la Commission Nationale Sportive Baseball informe le Comité Directeur que les clubs de Rouen et de Toulouse, candidats à l'organisation du Challenge de France 2014, n'ont pas rendu leur dossier de candidature dans les délais impartis. En conséquence, le Comité Directeur reporte à sa prochaine réunion l'attribution du Challenge de France 2014.

La DTN exprime sa volonté de travailler avec la CNSB et la CFJ pour la mise en place de quotas de protection des lanceurs jusqu'à 21 ans inclus dans les championnats seniors.

10. Commission Fédérale Jeunes

Championnat de France A 2013:

Après réunion, la Commission Fédérale Jeunes propose au Comité Directeur de :

- Suite au désistement du club des Arvernes de Clermont-Ferrand pour l'organisation du plateau préliminaire du Championnat de France A, d'attribuer le plateau au club de l'ABCVE Val d'Europe.
- Valider la demande d'entente entre les clubs de Cherbourg et de Moyon, droits sportifs au club de Moyon, pour le reste de la saison sportive.
- De ne pas accorder la demande de dérogation émise par le club ABCVE pour faire lancer et recevoir 3 joueurs nés en 2004 au Championnat de France A. Conformément au règlement en vigueur, les joueurs nés en 2004 peuvent participer au Championnat de France A mais pas au poste de receveur ou lanceur (annexes 3 des RGS 2013).

Le Comité Directeur valide à l'unanimité moins une voix et une abstention les propositions de la Commission Fédérale Jeunes.

Beeball:

La Commission Fédérale Jeunes indique au Comité Directeur qu'elle travaille avec la Direction Technique Nationale sur le projet Beeball.

Projet Miki House:

Le Président informe le Comité Directeur qu'il est en contact avec Miki House par le biais d'Arnaud FAU, ancien joueur professionnel pour l'équipe japonaise éponyme, pour l'organisation d'une série de matchs avec l'Equipe de France de baseball 12U.

11. Commission Fédérale Scolaire et Universitaire

Le Président de la Commission Fédérale Scolaire et Universitaire informe le Comité Directeur que la Fédération présentera un projet de convention

nationale avec l'Union Sportive de l'Enseignement du 1^{er} Degré fin septembre début octobre. L'USEP émet la possibilité que la convention englobe celle, déjà existante, avec France Cricket.

Le Directeur Technique National précise que la Fédération ne doit pas manquer l'opportunité donnée de promouvoir la pratique de nos disciplines à l'occasion de la réorganisation des cycles scolaires.

12. Commission Nationale Arbitrage Baseball

Le Président de la Commission Nationale Arbitrage Baseball informe le Comité Directeur de la participation, en tant qu'arbitre, de Nicolas MATHEY (Président de la CRAB Nouvelle-Calédonie) au Major League Baseball Australian Academy Program (MLBAAP) de Palm Meadows, Gold Coast (Australie) du 11 août au 18 août 2013. Son évaluation sur place sera utilisée pour fixer la note pratique de l'examen d'Arbitre National Baseball.

Il informe le Comité Directeur qu'une formation d'Instructeur Arbitrage Baseball se tiendra les 9 et 10 novembre 2013 à Sénart.

Le Comité Directeur valide le relevé de décisions du 13 septembre 2013 communiqué par la Commission Nationale Arbitrage Baseball. Gérald LACOSTE et Serge MAKOUCHETCHEV sont donc nommés Conseillers Fédéraux arbitrage Baseball.

13. Baseball Féminin

Le Président demande à Miriam ROMERO, membre de la Commission Fédérale Femme et Sport, de prendre le relai de la cellule de réflexion sur le baseball féminin senior (catégorie 19 et plus) dirigée par Tom NAGEL et de présenter une demande de modification des règlements pour 2014 lors de la prochaine réunion du Comité Directeur.

14. Commission Fédérale Financière

Le Président présente le Président de la Commission Fédérale Financière au Comité Directeur. Il indique qu'il l'a missionné sur une étude de la dette fédérale.

Le Président demande au Comité Directeur de réfléchir à une proposition d'augmentation du coût de la licence fédérale à soumettre au vote de l'Assemblée Générale. Il indique que l'étude du coût des licences dans les fédérations de sports collectifs montre que la Fédération se situe en deçà du coût

médian en usage. Il indique aussi que malgré une gestion saine et une astreinte à la rigueur budgétaire ces dernières années, la Fédération souffre toujours du poids de la dette et n'est pas en mesure d'investir efficacement dans le développement.

13h45. Arrivée d'Yves BLONDEL. Le quorum passe à 11 voix.

15. Commission Fédérale Médicale

Le Président de la Commission Fédérale Médicale informe le Comité Directeur que les indemnités dues aux médecins et kinésithérapeutes lors des regroupements des Equipes de France sont considérées comme défraiement de perte d'activité et donc non sujets aux cotisations URSSAF. Les indemnités sont par contre considérées comme primes pour les salariés et sont elles obligatoires à déclarer.



2013

Fédération Française de Baseball et Softball

2013

PROCES-VERBAUX *octobre à décembre 2013*

Recueil des délibérations du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

Bureau Fédéral téléphonique Du 1er octobre 2013

Membres ayant participé à la téléconférence:

Philippe BOUCHARD, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Michel DUSSART, Didier SEMINET.

Membres n'ayant pas participé: David MEURANT, Jean-Marie MEURANT, Paul NGUYEN.

Assistent: François COLLET, Stephen LESFARGUES.

Conformément aux dispositions de l'article 47-1 du Règlement Intérieur, ce Bureau téléphonique a été convoqué 5 jours avant la date de la conférence téléphonique par courrier électronique adressé aux Membres du Bureau Fédéral, et l'ordre du jour ainsi que les documents nécessaires à l'examen des questions qu'il comporte ont été transmis en pièces jointes du dit courrier électronique.

Il est constaté que 4 de ses Membres y participant, le Bureau Fédéral, sous la Présidence de Monsieur Didier SEMINET, peut valablement délibérer par voie de téléconférence.

I. Consultations

Consultations "Equipementier" et "Habilleur":

Le Secrétaire Général informe le Bureau Fédéral que le délai de réponse aux consultations Equipementier et Habilleur, fixé au 30 septembre 2013, est dépassé. En raison du faible nombre de réponses il propose au Bureau Fédéral de prolonger le délai au 31 octobre 2013.

Le Bureau Fédéral valide à l'unanimité la proposition du Secrétaire Général.

Consultation "Assurance":

Le Président informe le Bureau Fédéral que la Fédération doit lancer une consultation Assurance.

Après avoir rencontré le courtier de la Fédération, AIAC, ainsi que les sociétés Agepri Partenaires et MJM Conseil, le Président propose de confier la gestion de la Consultation à la société MJM Conseil qui présente le devis le moins onéreux (Agepri Partenaires: 2900 € HT, MJM Conseil: 2500 € HT) et mettra les courtiers en concurrence afin d'obtenir les meilleurs tarifs assurance pour la période 2014-2017.

Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de confier la consultation "Assurance" à la société MJM Conseil et valide le calendrier comme tel:

- 2 au 31 octobre 2013: diagnostic, proposition et établissement du cahier des charges
- 1er novembre 2013: lancement de la consultation
- 30 novembre 2013: clôture de la consultation et étude des offres
- Décembre 2013: choix de l'Assureur par la Fédération

Le Président précise que l'étude de la sinistralité de la Fédération sur la dernière olympiade semble indiquer que des économies conséquentes puissent être effectuées sur les contrats d'assurance.

II. Candidature française à l'accueil du Championnat d'Europe 12U 2014

Le Président indique au Bureau Fédéral que club des Hawks de La Guerche de Bretagne souhaite se porter candidat à l'accueil du Championnat d'Europe 12U en 2014.

Le Bureau Fédéral valide à l'unanimité la candidature du club de La Guerche de Bretagne et

soutiendra la candidature française auprès de la Confédération Européenne de Baseball.

III. Little League International

Le Président informe le Bureau Fédéral que la Little League International l'a nommé District Administrator pour la France auprès de l'organisation.

Il propose au Bureau Fédéral de valider le fait que les Champions de France Jeunes 2013 participeront aux Tournois Little League Baseball Europe dans les catégories Little League (9-12 ans, catégorie A), Senior League (14-16 ans, catégorie AA) et Big League (16-18 ans, catégorie AAA) ainsi que d'inclure dans la préparation du budget 2014 une aide de 1000€ par club pour la participation à ces compétitions.

Le Bureau Fédéral valide à l'unanimité la proposition du Président.

IV. Serveur fédéral

Le Secrétaire Général informe le Bureau Fédéral que le serveur de la Fédération ne fonctionne plus. Un audit gratuit réalisé par une société informatique indique que le serveur n'était ni correctement dimensionné ni correctement paramétré afin de répondre aux besoins de la Fédération.

Il donne lecture du devis présenté par la société 05Com pour l'installation d'un serveur de fichiers NAS pour un montant de 820.46 € TTC et propose au Bureau Fédéral de le valider.

Le Trésorier Général indique au Bureau Fédéral que l'ordinateur de la comptable donne des signes de défaillance et propose au Bureau de le remplacer pour un montant de 500€ TTC.

Le Bureau Fédéral valide à l'unanimité les propositions précitées.

Le Directeur Technique National indique au Bureau Fédéral qu'il souhaite que les deux PC portables des Directeurs Techniques Nationaux Adjoints, obsolètes, soient remplacés en 2014.

V. Budget 2013

Le Directeur Technique National demande au Bureau Fédéral d'acter le transfert des 8000 € d'excédent réalisés sur le poste du Pôle France Baseball de Rouen vers le poste Equipe de France senior baseball.

Le Bureau Fédéral valide à l'unanimité la proposition du DTN.

VI. Commission Nationale Arbitrage Baseball

Le Bureau Fédéral valide à l'unanimité le relevé de décisions du 24 au 27 septembre 2013 de la Commission Nationale Arbitrage Baseball présenté par son rapporteur, Fabien CARRETTE-LEGRAND.

VII. Demande de mutation de Jacques Boucheron

Le Secrétaire Général informe le Bureau Fédéral de la situation de Jacques BOUCHERON, licencié en 2013 au club des Templiers de Sénart et originaire de Nouvelle-Calédonie. Ce dernier repart jouer en Nouvelle-Calédonie pendant l'hiver et souhaiterait déroger aux Règlements et bénéficier de deux mutations extraordinaires, la première en octobre 2013, la seconde en mars 2014, afin de pouvoir jouer à nouveau avec Sénart en 2014.

Après réflexion, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de valider la dérogation et de missionner la Commission Fédérale de la Réglementation sur une modification des Règlements relatifs aux prêts et mutations visant à assouplir les règles s'appliquant aux licenciés originaires d'Outre-mer.

VIII. Emploi d'Avenir

A la suite de l'impossibilité pour la Fédération d'obtenir un agrément avec l'Agence du Service Civique faute de financements et dans l'optique de la professionnalisation des organes de la Fédération, le Président propose au Bureau Fédéral de lancer une enquête emploi dans les clubs, comités départementaux et ligues afin de connaître les besoins et d'étudier la possibilité de mise en place d'une convention nationale sur les Emplois d'Avenir avec le Ministère de la Jeunesse, de l'Education Populaire, des Sports et de la Vie Associative.

IX. Rencontre des dirigeants

Le Directeur Technique National informe le Bureau Fédéral que la réunion des dirigeants, initialement prévue les 9 et 10 novembre, se tiendra finalement les 30 novembre et 1er décembre 2013.

X. Retroplanning Assemblée Générale 2014

Le Secrétaire Général informe le Comité Directeur des travaux préparatifs du calendrier en vue de l'Assemblée Générale 2014.

En raison de la période des vacances d'hiver et de la reprise de la saison en mars, il propose de fixer la date de l'Assemblée Générale au 15 février 2014. En conséquence, le Comité Directeur se réunirait le 11 janvier 2014 pour arrêter les comptes de l'exercice 2013. Il propose de faire valider ce retroplanning lors de la prochaine réunion du Comité Directeur.

Le Bureau Fédéral valide à l'unanimité la proposition du Secrétaire Général.

Le Secrétaire Général précise que 3 postes sont actuellement vacants au Comité Directeur et qu'une élection sera organisée lors de l'Assemblée Générale 2014 afin de les pourvoir.

Bureau Fédéral téléphonique Du 7 novembre 2013

Membres ayant participé à la téléconférence:
Philippe BOUCHARD, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Michel DUSSART, David MEURANT, Jean-Marie MEURANT, Paul NGUYEN, Didier SEMINET.

Assiste: François COLLET.

Conformément aux dispositions de l'article 47-1 du Règlement Intérieur, ce Bureau téléphonique a été convoqué 5 jours avant la date de la conférence téléphonique par courrier électronique adressé aux Membres du Bureau Fédéral, et l'ordre du jour ainsi que les documents nécessaires à l'examen des questions qu'il comporte ont été transmis en pièces jointes du dit courrier électronique.

Il est constaté que 7 de ses Membres y participant, le Bureau Fédéral, sous la Présidence de Monsieur Didier SEMINET, peut valablement délibérer par voie de téléconférence.

I. Vie Fédérale

Le Bureau Fédéral prononce l'affiliation du club suivant:

- BC Evreux les Lynx, Présidente Marie LENANCKER, siège social 22 rue Chambréine, 27700 Evreux, n° d'affiliation 027008.

Le Bureau Fédéral autorise les tournois suivants:

- Tournoi Adam Tyar, catégorie 12 ans et moins baseball, 9 et 10 novembre 2013 à Montpellier,
- CBEL, catégorie senior baseball, 16 au 18 juillet 2014 à La Rochelle.

Le Bureau Fédéral, sur demande des deux clubs concernés, met fin à l'entente suivante:

- Noisy le Grand Webs / Limeil Caribous, softball 20 ans et +.

II. Consultations

Consultation "Equipementier" et "Habilleur" 2014-2016:

Le Secrétaire Général informe le Bureau Fédéral que les entreprises Macron, New Era, Covee, Just See, Maxbat et Errea ont répondu à la consultation Equipementier et Habilleur close au 31 octobre 2013.

Le Président informe le Bureau Fédéral que la Fédération étudiera les dossiers déposés le 14 novembre 2013 et soumettra sa recommandation sur les partenariats lors du Comité Directeur du 7 décembre 2013.

Consultation "Assurance" 2014-2016:

Le Secrétaire Général informe le Bureau Fédéral que la société MJM Conseils a rendu son audit des contrats assurance de la Fédération et le cahier des charges de la consultation. MJM Conseils préconise à la Fédération de confier aux courtiers AIAC et Capdet Raynal le soin de consulter les assureurs.

Après délibération, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de suivre les recommandations de MJM Conseils et confie à AIAC et Capdet Raynal le soin de consulter les assureurs souhaitant répondre à la consultation.

Le Bureau Fédéral fixe au 30 novembre 2013 la date limite de réponse des assureurs à la consultation "Assurance" 2014-2016 de la Fédération.

III. Contestation du club de Sénart suite à l'amende infligée pour l'expulsion de 3 joueurs en Championnat de France de Nationale 2

Le Secrétaire Général informe le Bureau Fédéral que le club de Sénart a déposé une contestation au siège de la Fédération de l'amende de 1000€ infligée suite à l'expulsion de trois joueurs de Sénart lors de la rencontre Sénart vs La Guerche en 1/2 finale du Championnat de France de Nationale 2.

Une amende de 1000€ semblant disproportionnée vu la nature particulière du cas, le Bureau Fédéral décide d'accorder de surseoir à l'amende. Celle-ci sera appliquée en 2014 si l'une des équipes de Sénart engagée en compétition nationale cumule à nouveau 3 expulsions.

IV. Protet du club de Pineuilh déposé lors de la 1/2 finale du Championnat de France AAA 2013

Le Secrétaire Général informe le Bureau Fédéral que la Commission Fédérale Jeunes a procédé à l'étude des feuilles de scorage des rencontres des finales du Championnat de France AAA 2013 et a noté le non respect de la règle de gestion des receveurs par le club du PUC, ceci devant entraîner une défaite par forfait en finale du Championnat de France AAA 2013.

Après délibération, le Bureau Fédéral décide de ne pas modifier le résultat du Championnat de France AAA 2013 et décide de proposer aux deux finalistes de participer au Tournoi Little League Europe 2014.

V. Non respect de la règle de gestion des receveurs par le club du PUC lors du Championnat de France AAA 2013

Le Secrétaire Général informe le Bureau Fédéral que le club de Pineuilh a déposé une contestation lors de la demi-finale du Championnat de France AAA 2013 l'opposant au PUC. Le club de Pineuilh conteste l'utilisation par le PUC de Pierre TURETTES, licencié à Pineuilh et prêté au PUC pendant la saison 2013.

Devant le vide règlementaire et suite à la recommandation de la Commission Fédérale de la Réglementation, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de ne pas répondre favorablement à la contestation du club de Pineuilh et de lui rétrocéder le chèque de 80€ joint à la contestation.

VI. Appel du club de Thiais suite au forfait déclaré lors de la petite-finale du Championnat de France A 2013

Le Secrétaire Général informe le Bureau Fédéral que le club de Thiais a fait appel de la décision du Commissaire Technique des finales du Championnat de France A 2013 qui donne l'équipe perdante de la petite finale face à l'ABCVE par forfait.

Après avoir pris compte de l'avis de la Commission Fédérale Jeunes qui préconise de maintenir le forfait de Thiais, le Bureau Fédéral décide par 2 voix pour et 5 abstentions de ne pas répondre favorablement à l'appel du club de Thiais.

VII. Demande de dédommagement du club de Pineuilh suite au forfait de Vauréal en petite-finale du Championnat de France AAA 2013

Le Secrétaire Général informe le Bureau Fédéral que le club de Pineuilh a déposé une demande d'indemnisation suite aux frais engagés par l'annonce tardive du forfait du club de Vauréal pour la petite-finale du Championnat de France AAA 2013.

Après délibération, le Bureau Fédéral décide d'octroyer, à titre compensatoire, la caution du club de Vauréal, d'un montant de 150€, au club de Pineuilh.

Le Bureau Fédéral décide de proposer au Comité Directeur d'augmenter le montant des forfaits pour les Championnats de France Jeunes 2014.

VIII. Demande de conciliation au CNO SF par le club de Caen

Le Secrétaire Général informe le Bureau Fédéral que la Fédération a reçu un appel du club de Caen contestant l'utilisation d'un joueur de Division 1 par le club de Sénart lors du 1/4 de finale du Championnat de France de Nationale 2 2013. L'appel ayant été présenté hors délai, celui-ci a été déclaré irrecevable.

Le Secrétaire Général informe le Bureau Fédéral que le club de Caen a déposé une demande de conciliation auprès du CNO SF pour le même motif. Le Secrétaire Général informe le Bureau Fédéral qu'il prend attache avec les Commissions Nationale Sportive Baseball, Fédérale Juridique et Fédérale Réglementation afin de préparer le mémoire de réponse à communiquer au CNO SF en vue de la conciliation qui aura lieu le 15 novembre 2013.

IX. European Big League Tour

Le Président informe le Bureau Fédéral que la Fédération doit signer une convention d'occupation de l'INSEP à l'occasion de l'European Big League Tour le 23 novembre 2013.

Le Trésorier Général informe le Bureau Fédéral que la lettre contrat définitive n'a pas encore été reçue par la Fédération.

Le Trésorier Général demande si la Fédération est couverte par l'assurance à l'occasion de cette manifestation. Le Secrétaire Général informe le Trésorier Général que, conformément aux dispositions du contrat assurance en cours, la Fédération et les membres participants à l'événement sont couverts.

Après lecture, le Bureau Fédéral valide à l'unanimité moins une abstention la convention.

X. 05 Com

Le Trésorier Général propose d'attendre l'année prochaine, car non budgété sur 2013, pour étudier la proposition de 5 COM concernant une maintenance informatique évaluée selon son devis à 840.00 € annuel.

XI. Prêt à l'ABBF

Le Trésorier Général rappelle l'engagement de l'association BIP Baseball de rembourser à la Fédération, dès réception des dons promis par différents organismes (Ville de Nogent, Ligue Ile de France, CD94) et au plus tard avant la fin de l'année, son prêt de 3000 €.

Comité Directeur Du 7 décembre 2013

Membres présents : Vincent BUISSON, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Michel DUSSART, Gregory FAGES (11h), Sylviane GARCIA, Franck LECARPENTIER, Jean-Marie MEURANT, Tom NAGEL, Paul NGUYEN, Thierry RAPHET, Miriam ROMERO, Didier SEMINET, Armand VARNAT.

Membres absents excusés : Yves BLONDEL, Philippe BOUCHARD, David MEURANT, Mark MOODLEY.

Assistent également : Williams CASACOLI, François COLLET, Céline LASSAIGNE (visioconférence), Stephen LESFARGUES.

Il est constaté que 12 Membres étant présents, le Comité Directeur peut valablement délibérer sous la présidence de Didier SEMINET.

II. Ouverture

La séance est ouverte à 10h30, à l'INSEP à Paris, sous la présidence de Didier SEMINET.

III. Ordre du jour

La Secrétaire Général rappelle l'ordre du jour et propose ensuite au Comité Directeur de le compléter en ajoutant les points suivants, conformément à l'article 36 al. 3 du Règlement Intérieur:

- Règles du Baseball
- Baseball Féminin

- Projet Trèfle en Rhône Alpes
- Consultation Equipementier / Habilleur
- Tournoi international de baseball 2014

Le Comité Directeur valide l'ordre du jour à l'unanimité.

IV. Approbation des procès-verbaux des réunions du Comité Directeur du Bureau Fédéral

Le Secrétaire Général donne lecture des procès-verbaux du Comité Directeur du 14.09.13 et des Bureaux Fédéraux du 01.10.13 et du 07.11.13.

Le Comité Directeur approuve les procès-verbaux à l'unanimité.

V. Vie Fédérale

Affiliations/radiations :

Le Comité Directeur prononce l'affiliation des clubs suivants :

- Plougastel Baseball Club, Président Morgan Le Maout, siège social 1 rue Jean Fournier, 29470 Plougastel-Daoulas, n° d'affiliation 029009,
- Phenix Baseball Club du Pays de Montfort, Président Jonathan Courbe, siège social 18 rue des Lilas, 35137 Bédée, n° d'affiliation 035012,
- Cricket Club d'Armagnac-Bigorre, Président Gordon Dalgarnock, siège social Au Fabaron, 32140 Bézues-Bajon, n° d'affiliation 032004.

Le Comité Directeur prononce la radiation du club suivant:

- UCS Baseball Softball les Hérissons, n° d'affiliation 059011, dissolution,
- Club de Baseball Softball des Astros de Saint-Médard en Jalles, n° d'affiliation 033017, dissolution.

Le Comité Directeur prononce la mise en sommeil du club suivant:

- Wattrelos Indians Baseball Club, Président Jean-Baptiste Loosvelt, n° d'affiliation 059010.

Autorisation de Tournois :

Le Comité Directeur valide à l'unanimité les tournois suivants:

- Tournoi international de softball mixte balle rapide, organisé par le SUC à Strasbourg les 1er et 2 février 2014,
- Tournoi féminin de Strasbourg, softball féminin, organisé par le SUC à Strasbourg les 22 et 23 mars 2014,
- Tournoi DUC Kids 12U, baseball 12U, organisé par le DUC à Dijon les 31 mai et 1^{er} juin 2014.

Assimilation:

Le Comité Directeur prononce l'assimilation de la personne suivante:

- Maximino GARCIA SURIEL, n° de licence 076094, dominicain, club des Raiders d'Eysines.

11h. Arrivée de Grégory FAGES, le quorum passe à 12 voix.

Secrétariat Général:

En l'absence de candidat au poste de Secrétaire Général Adjoint, le Comité Directeur décide de remettre à sa prochaine réunion la nomination d'un remplaçant au SGA démissionnaire.

Démission de Sylviane GARCIA :

Sylviane GARCIA informe le Comité Directeur de sa démission prenant effet à l'issue de la réunion de ce jour.

Assemblée Générale 2014:

Après délibération et contrairement à ce qui avait été proposé par le Bureau Fédéral lors de sa réunion du 1er octobre 2013 (date du 15 février 2014 qui coïncide avec le Congrès CEB/ESF annoncé ultérieurement), le Comité Directeur valide à l'unanimité la date du 15 mars pour l'Assemblée Générale 2014. Le Président précise que les 4 postes vacants au Comité Directeur sont ouverts à candidature.

Le Président précise qu'il souhaite que l'Assemblée Générale 2015 soit organisée sous forme de Congrès à l'occasion duquel tous les acteurs de nos pratiques puissent se rencontrer pour échanger.

Le Comité Directeur demande au Secrétariat Général de travailler sur un cahier des charges d'ici l'Assemblée Générale 2014 et lancera un appel à candidature aux Ligues pour l'organisation de l'Assemblée Générale 2015.

Commission de Surveillance des Opérations Electorales:

Le Secrétaire Général informe le Comité Directeur que Patrice BIENFAIT et Gilbert LEJEUNE ne souhaitent plus faire partie de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales.

Le Secrétaire Général propose au Comité Directeur, après accord de ces derniers, que Noémi CHEVALIER et Thierry BARDAUD, Présidents des Commissions Fédérales Juridique et Règlementation, intègrent la CSOE en compagnie de Patrick TUGAULT.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la nouvelle composition de la CSOE:

- Thierry BARDAUD
- Noémi CHEVALIER

- Patrick TUGAULT

Ressources humaines :

Le Président informe le Comité Directeur que la Fédération et Raina HUNTER se sont mis d'accord sur une rupture conventionnelle de son contrat de travail prenant effet le 31 décembre 2013. La rupture conventionnelle est actuellement en attente de validation de la Direction Régionale d'Ile-de-France des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

VI. Actualité

EBLT:

Le Président informe le Comité Directeur du succès de l'étape parisienne de l'European Big League Tour 2013. Plus de 700 personnes étaient réunies à l'INSEP le 23 novembre pour cet événement à l'occasion duquel 400 jeunes licenciés ont pu rencontrer et échanger avec 5 joueurs professionnels de la Major League Baseball.

Le Comité Directeur tient à féliciter François COLLET pour l'organisation de l'événement ainsi que l'ensemble des bénévoles qui ont œuvré à la réussite de l'événement, plébiscité par l'organisation de l'EBLT et la MLB.

Le Président remercie l'encadrement des Collectifs et Pôles France baseball ainsi que les joueurs des Collectifs France senior et de relève qui ont participé à l'événement et souhaite que les joueurs de l'Equipe nationale continuent à s'associer aux divers événements organisés par la Fédération, notamment auprès du public jeune.

Championnat d'Europe 12U 2014:

Le Président informe le Comité Directeur que la candidature de la France à l'accueil du Championnat d'Europe 12U 2014 n'a pas été retenue par la Confédération Européenne de Baseball. La compétition à laquelle la France participera se déroulera en juillet à Ljubljana en Slovénie.

Baseball aux Jeux olympiques :

Le Président informe le Comité Directeur que le comité d'organisation des Jeux Olympiques de Tokyo a sollicité le Comité International Olympique afin d'intégrer le baseball/softball aux programmes des Jeux de 2020. La lutte avait été préférée au baseball/softball et à d'autres disciplines en septembre dernier pour la réintégration aux programmes des Jeux.

Le Président précise que le nouveau président du CIO, Thomas BACH, s'est prononcé publiquement en faveur du retour du baseball/softball aux JO ainsi que, récemment, en faveur d'une candidature de

Paris à l'accueil des Jeux de 2024 ce qui marquerait pour la capitale française le centenaire de la dernière organisation des Jeux.

Dans un concours de circonstance favorable, il se pourrait donc que le baseball/softball soit au programme des Jeux Olympiques de 2024 à Paris, ce qui offrirait à la Fédération une vitrine exceptionnelle de promotion de nos disciplines. La Fédération suivra avec intérêt l'évolution de la situation olympique du baseball/softball.

VII. France Cricket

Miriam ROMERO, membre du Comité Directeur de France Cricket, informe le Comité Directeur des difficultés de gestion rencontrées par le nouveau Comité Directeur de France Cricket au sein duquel des dissensions importantes sont apparues.

Le Directeur Technique National informe le Comité Directeur de son incompréhension quant à la mise en place du comité de sélection de l'Equipe de France de Cricket. Il rencontrera dans les prochains jours le Président de France Cricket afin de clarifier la situation.

Le Président informe le Comité Directeur qu'il est essentiel d'accompagner les nouveaux élus de France Cricket dans leur gestion. Il charge Miriam ROMERO d'être le lien sur le projet de mutualisation des sièges sociaux.

VIII. Direction Technique Nationale

Parcours d'Excellence Sportive 2013-2017:

Le Directeur Technique Nationale présente le Parcours d'Excellence Sportive proposé pour la période 2013-2017.

Le Président précise que, d'après les discussions en cours avec le Ministère des Sports, il semblerait que la Convention d'Objectifs soit en baisse de 10%, la baisse portant principalement sur le haut-niveau. La Fédération serait alors à nouveau contrainte de compenser la baisse de la CO par des fonds propres, ce qu'elle est en l'état actuel de ses finances incapable de faire.

Il précise aussi que le PES, inchangé par rapport à celui de la précédente olympiade, n'est pas adapté au Projet Fédéral voté en 2013 et qui met l'accent sur le développement et non pas seulement sur le haut-niveau.

Le DTN précise que les travaux sur le PES 2013-2017 ont été réalisés à l'issue des rencontres avec les différents acteurs de nos pratiques mais en amont des échanges avec le Ministère sur l'évolution de la CO sur le reste de l'olympiade.

Le Comité Directeur refuse de valider le PES proposé par 10 voix contre, 1 pour et 2 abstentions et demande au DTN de travailler sur un nouveau projet de PES à proposer lors de la réunion du CD programmée le 18 janvier 2014.

Conventions Pôles Espoirs Baseball Bordeaux et Montpellier 2014/2015:

Le Comité Directeur valide à l'unanimité les conventions des Pôles Espoirs Baseball Montpellier et Bordeaux pour l'année 2014/2015.

Equipe de France softball senior :

Céline LASSAIGNE, Manager de l'Equipe de France de softball senior, présente le projet 2013-2017 du Collectif qui a pour objectif de ramener dans la France dans le Top 8 européen en 2015 et de qualifier la France dans les 12 premiers au Championnat du monde en 2018. Après détectations, un groupe de 25 athlètes sera choisi en janvier 2014 afin de préparer l'Equipe de France à ces échéances internationales.

Proposition de compétition nationale softball :

Céline LASSAIGNE présente au Comité Directeur le projet de refonte des championnats de France de softball féminin en masculin. Celui-ci prévoit la création de deux divisions nationales au sein desquels les équipes d'ententes pourraient être autorisées mais sans droits sportifs. Les clubs auraient l'obligation de s'engager en championnat régional et joueraient 12 matchs sur 3 week-ends avant les phases de montée/descente.

Le Comité Directeur remercie Céline LASSAIGNE pour sa présentation, lui demande de prendre contact avec le président de la Commission Nationale Sportive Softball afin de lui soumettre ses idées sur les modifications à apporter aux Championnats de France de softball et lui souhaite de réussir dans ses objectifs annoncés pour l'Equipe de France de softball senior.

IX. Point budgétaire

Le Trésorier Général Adjoint informe le Comité Directeur de la situation financière de la Fédération. Il précise qu'au 6 décembre 2013 la Fédération a dépensé 952.633€, enregistre 1.019.640€ de recettes et qu'il reste 4.826€ à dépenser sur le budget prévisionnel 2013. Ceci amènerait à un résultat prévisionnel 2013 positif d'environ 40.000€.

Il précise que chaque responsable de Pôle France dispose désormais d'un compte bancaire ouvert chez HSBC au nom de la Fédération. Cela permet une meilleure lisibilité sur les comptes et évite les avances de frais.

Le Comité Directeur étudie une proposition à formuler aux clubs lors de l'Assemblée Générale 2014. Il serait proposé aux clubs de voter une augmentation de licence de 10€ pour les adultes, sans toucher au prix des licences jeunes, ainsi que de mettre en place un mécanisme de rétrocession aux Ligues au prorata du nombre de licences jeunes. Le bénéfice enregistré pour la Fédération serait fléché sur des programmes spécifiques comme les programmes jeunes et le remboursement de la dette fédérale.

Le Comité Directeur demande au Secrétaire Général de travailler sur une motion à présenter lors du CD du 18 janvier 2014 pour validation et présentation à l'Assemblée Générale.

X. Conseil Fédéral d'Appel

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la composition du Conseil Fédéral d'Appel proposé par son Président, Michel TOUCHARD :

- Jean-Philippe BELVILLE
- Noémi CHEVALIER
- Françoise COLAITIS
- Mathilde HAUDRERIE
- Michel TOUCHARD (président)

XI. Commission Nationale Sportive Baseball

Challenge de France de baseball :

Le Président de la Commission Nationale Sportive Baseball informe le Comité Directeur que seul le club du Stade Toulousain Baseball a déposé un dossier de candidature à l'accueil du Challenge de France 2014 et que celui-ci est complet et conforme à la réglementation.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la candidature de Toulouse à l'accueil du Challenge de France 2014 qui se tiendra du 8 au 11 mai 2014.

Le Président informe le Comité Directeur d'un projet d'organisation du Challenge de France 2015 au Stade Charléty à Paris.

Résultats 2013 :

Championnat de France de Division 1 : après la volonté du Comité Directeur de faire jouer l'équipe fédérale en Championnat de France de Division 2 2014, dérogeant en cela à l'article 6.05.03 des RGES Baseball, le barrage entre la Division 1 et la Division 2 a été annulé et Chartres promu automatiquement en D1.

Championnat de France de Division 2 : Pessac ne souhaitant pas s'engager et Ermont ne souhaitant pas se maintenir, La Rochelle, finaliste du Championnat de France de Nationale 1, est promu

en D2 en compagnie de Rennes, champion N1. Pessac sera engagé en N1.

Championnat de France de Nationale 1 :

Valenciennes, Dijon, Bourges et Pineuilh sont relégués au niveau régional.

Saint-Just-Saint-Rambert, La Guerche, Bron-Saint-Priest et Sénart 2 promus de Nationale 2.

Devant le refus de La Guerche et Bron-Saint-Priest de monter, de Valenciennes, Bourges et Pineuilh de se maintenir, Caen est promu en N1 2014.

Compétitions 2014 :

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la composition des poules proposée par la CNSB.

* Division 1 : Rouen, Sénart, PUC, Savigny-sur-Orge, Montpellier, Toulouse, Chartres.

* Division 2 : Montigny-le-Bretonneux, Dunkerque, La Rochelle, Rennes, Vauréal et l'Equipe fédérale.

* Nationale 1 :

- Poule 1 : Marseille, Montpellier 2, Nice, Vallée du Gapeau et Saint-Just-Saint-Rambert
- Poule 2 : Pessac, Eysines, Boé-Bon-Encontre, Clermont-Ferrand et PUC 2
- Poule 3 : Gif-sur-Yvette, Savigny-sur-Orge, Caen, Rouen 2 et Thiais
- Poule 4 : Ronchin, Argancy, Dijon, Ermont et Sénart 2

Les dates et calendriers provisoires seront transmis par la CNSB aux clubs le 15 décembre 2013.

Annexes RGES Baseball 2014 :

Le Comité Directeur valide à l'unanimité les modifications aux RGES Baseball présentées par la CNSB et validées par la Commission Fédérale de la Réglementation à l'exception de la suppression de l'obligation de présenter le roster de deux équipes jeunes dans l'annexe 1.01.

XII. Commission Nationale Sportive Softball

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la candidature de Sébastien GUIDONI à la présidence de la Commission Nationale Sportive Softball.

XIII. Commission Fédérale Jeunes

La Commission Fédérale Jeunes informe le Comité Directeur qu'elle est en train de travailler sur les différents championnats de la saison 2014. Les documents seront présentés au vote du CD lors de sa prochaine réunion le 18 janvier 2014.

Deux points importants cette année, l'année 2014 sera celle du retour des Interligues et les championnats de France jeunes se feront au mérite

sportif. Pour ces deux compétitions les tours préliminaires se feront par zone géographique (au nombre de 6). Les vainqueurs de chaque zone pourront participer à la compétition finale. La Zone Ile-de-France dispose de deux places qualificatives aux Interligues, les autres une seule. La dernière place est dévolue à la Zone du club le mieux classé du Championnat de France (hors Ile-de-France) de l'année en cours.

Les dates proposées pour ces compétitions seraient les suivantes :

Championnat de France :

- Tour préliminaire CDF A et AAA : 14 et 15 juin 2014 (sauf IDF)

- Tour préliminaire CDF AA : 21 et 22 juin 2014 (sauf IDF)

Les Championnats régionaux IDF (avec désignation des deux premiers) doivent être terminés le 22 juin au plus tard.

- Finale A et AAA : 28 et 29 juin 2014

- Finale AA : 5 et 6 juillet 2014

Cette planification permet d'associer les projets des Equipes de France Jeunes et notamment les éventuelles participations au Championnat d'Europe 12U et Qualifier 15U qui se tiendront courant juillet 2014.

Interligues:

- Tour préliminaire 12U/15U/18U : 30 et 31 Août 2014

- Finale Interligue 12U : 27 et 28 septembre 2014

- Finale Interligue 15U : 04 et 05 octobre 2014

- Finale Interligue 18U : 11 et 12 octobre 2014

Point important, les équipes se qualifieront pour le championnat de France suivant leur classement régional, mais uniquement si le championnat régional correspond au règlement fédéral. Pour cela la Commission Fédérale Jeunes, comme le prévoit le règlement, devra valider les règlements des championnats Régionaux.

XIV. Commission Fédérale Scorage et Statistiques

Le Comité Directeur souhaite que les clubs de Division 1 et 2 testent l'utilisation de l'application IScore (disponible sur tablette) pour une année pilote en 2014. Cela ne change rien à l'obligation du scorage officiel des rencontres sur papier ainsi que la saisie statistique Statcrew géré par la Commission Fédérale Scorage et Statistiques. Un retour d'expérience sera présenté par la CFSS, il permettrait d'imposer ce dispositif sur la prochaine olympiade.

XV. Règles du baseball

Le Comité Directeur valide la mise à jour des Règles du baseball proposées par la Commission Nationale Arbitrage Baseball suite à l'évolution des règlements de la Major League Baseball et demande la communication de l'édition actualisée aux Clubs, Comités Départementaux et Ligues pour diffusion auprès de leurs officiels et licenciés.

XVI. Commission Fédérale Sport et Femme

Sylviane GARCIA présente le projet FAST (Femme Active et Sportive pour Toujours), destiné aux femmes de 8 à 17 ans. Le projet, dont la marraine est Mélina Robert-Pichon, a pour objectif de gommer les inégalités entre hommes et femmes par le sport et de promouvoir la participation des femmes aux sports dans la durée. La première journée de rassemblement est prévue le 8 mars 2014, journée internationale de la femme, place Bellecour à Lyon. 4 sports dont le baseball/softball seront proposés à la découverte. Cette action, qui s'inscrit dans la durée, tournera ensuite dans les arrondissements de Lyon et les communes du Grand Lyon toutes les six semaines.

Miriam ROMERO présente le projet Ladies First qui se déroulera à Paris les 7 et 8 mars 2014. Parrainé par Laura Flessel et soutenu par l'USEP et l'UFOLEP, le projet doit permettre de faire découvrir les trois disciplines de la Fédération à des jeunes filles d'écoles et centres de loisirs parisiens.

XVII. Baseball Féminin

Le Comité Directeur demande à Miriam ROMERO de travailler sur une modification réglementaire qui permettrait aux femmes de jouer au baseball en mixité dans les compétitions régionales, compétitions nationales exclues et reporte sa décision à sa prochaine réunion.

XVIII. Commission Fédérale Scolaire et Universitaire

Union Sportive de l'Enseignement Primaire :

Le Président de la Commission Fédérale Scolaire et Universitaire informe le Comité Directeur qu'il rencontrera le Président de l'Union Sportive de

l'Enseignement Primaire (USEP) afin de poursuivre les travaux sur la mise en place d'une convention nationale entre la FFBS et l'USEP.

Fédération Française de Sport Universitaire :

Le Directeur Technique National présente l'avancée des travaux de DTN et notamment de Sylvain VIREY qui prévoit la mise en place d'une convention nationale entre la FFBS et la Fédération Française du Sport Universitaire.

Cette convention porte sur la création d'une Coupe de France de softball universitaire ainsi que sur la mise en place d'une Equipe de France universitaire (joueurs âgés de 18 à 28 ans) qui a pour objectif de participer aux Universiades d'Eté de 2015 (Corée du Sud) et 2017 (Taïwan), ainsi qu'au Championnat du monde universitaire 2016 (Etats-Unis). Cette équipe de France universitaire remplacera l'Equipe de France U21 comme première équipe du Collectif de relève et sera financée aux deux tiers par la FFSU.

Le Directeur Technique National souhaite que la Prague Baseball Week soit la compétition de préparation de l'Equipe de France universitaire aux Universiades d'Eté et championnats du monde.

XIX. Projet du Trèfle en Rhône-Alpes

Le Président informe le Comité Directeur qu'il a participé, en compagnie du Président de la Ligue Rhône-Alpes Armand VARNAT, et du Directeur Technique National, à un table ronde pour discuter du projet Trèfle qui rassemblait les acteurs suivants:

- Cabinet du Président de la Région,
- Directeur Régional des Sports
- Responsable des installations sportives sur la Région,
- Consulat des Etats-Unis à Lyon.

Un accueil très positif par les élus et techniciens de la région est à saluer. Le projet « novateur » intéresse particulièrement les acteurs sportifs Rhône-alpins.

La Région est prête à financer une partie de l'étude de faisabilité de l'implantation du complexe sportif trèfle, identifié comme projet innovant. Le travail de la Fédération est de cofinancer l'étude de faisabilité et d'identifier un territoire d'implantation du complexe où se situe ou devra se situer un club référent.

XX. Consultation Equipementier / Habilleur

Le Président présente au Comité Directeur le résultat de l'étude des dossiers de réponse à la Consultation Equipementier et Habilleur 2014-2016.

Il propose au Comité Directeur de prolonger la consultation Equipementier, les réponses n'étant pas satisfaisantes pour la Fédération. Le Comité Directeur valide à l'unanimité cette proposition.

Il propose au Comité Directeur d'attribuer le contrat fournisseur textile hors casquette à l'entreprise MACRON et le contrat fournisseur casquette à l'entreprise NEW ERA. Le Comité Directeur valide à l'unanimité cette proposition.

Le Comité Directeur se satisfait que deux entreprises renommées deviennent partenaires de la Fédération et s'associent au développement du baseball et du softball en France.

XXI. Tournoi international de baseball 2014

Le Président informe le Comité Directeur que la Fédération Japonaise de Baseball a accepté l'invitation de la Fédération pour participer au tournoi international de préparation à l'Euro de l'Equipe de France senior du 4 au 9 septembre 2014 à Paris. L'équipe envoyée sera le champion du tournoi professionnel "inter-city".

Le Président précise que des invitations ont été envoyées aux Fédérations européennes pour la participation à ce tournoi qui a pour objectif de rassembler 4 sélections nationales.